



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône



Bulletin départemental

n°300

du 31 mars 2025

Sommaire

Division des Personnels Enseignants	
○ Mouvement intra-départemental des personnels du 1er degré RS2025_Note de service	3
○ Mouvement intra-départemental des personnels du 1er degré RS2025_ MEMENTO	5

Division
Des Personnels enseignants du 1^{er} degré

Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :
Jean-Claude MASINI
Laury GUERRINI
Mél : ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 31 mars 2025

Le Directeur académique des Services de l'Éducation
Nationale

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs
des écoles

S/c :

- Mmes et MM les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mmes et MM les principaux de collège

Objet : Mouvement intra-départemental des enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2025.

Références :

- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels (Bulletin officiel spécial n°5 du 31/10/24) ;
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels (Bulletin académique spécial n°507 du 19/02/24).

I – PRINCIPES GENERAUX

Les affectations prononcées dans le cadre du mouvement intra-départemental doivent permettre la couverture des besoins d'enseignement sur tous les postes du département quelle que soit leur localisation. Elles tiennent compte des demandes formulées par les personnels, de leur situation professionnelle et personnelle dans la mesure des postes disponibles et de la compatibilité avec le bon fonctionnement du service.

Les participants au mouvement, en fonction de leur situation individuelle, peuvent bénéficier de priorités légales communes à l'ensemble des agents de la fonction publique, en application des lignes directrices de gestion arrêtées au niveau national et académique présentées en comité technique académique.

La procédure vise à diminuer le nombre d'enseignants affectés à titre provisoire dans un double objectif de stabilité des équipes (continuité pédagogique) et de satisfaction des personnels (affectation à titre définitif).

La gestion de la mobilité intra-départementale des enseignants du 1er degré se fait sur l'application nationale et centralisée MVT1D accessible par le portail Iprof.

Les personnels candidats à la mobilité trouveront l'ensemble des règles et barèmes applicables à la campagne du mouvement 2025 dans le **mémento** joint à la présente note de service. Ceux ayant l'obligation de participer aux opérations de mobilité sont invités à y porter une attention particulière.

II – NOUVEAUTES 2025

Le redécoupage des circonscriptions du premier degré a pour objectif d'adapter la structure organisationnelle aux évolutions récentes.

Ce projet repose sur plusieurs éléments clés :

- Répondre aux évolutions de l'éducation prioritaire : depuis 2019, des dédoublements de classes ont été mis en place dans les zones d'éducation prioritaire, nécessitant une réévaluation de l'organisation des circonscriptions pour mieux répondre à ces besoins.

- Prendre en compte les évolutions démographiques : la répartition des élèves et des écoles a évolué dans le temps, et il est essentiel de tenir compte des changements démographiques pour mieux adapter les circonscriptions aux réalités territoriales.

- Optimiser la gestion des circonscriptions : le redécoupage vise à améliorer l'adéquation avec les secteurs de collèges, et à équilibrer la taille des circonscriptions afin de rendre la gestion plus efficace et équitable.

Les changements concernent 29 des 34 circonscriptions. Les circonscriptions d'Istres, La Ciotat, Miramas, Salon-de-Provence et Saint-Rémy-de-Provence ne sont pas impactées.

III – CALENDRIER ET RESULTATS DU MOUVEMENT INTRA DEPARTEMENTAL 2025

Le serveur MVT1D est ouvert du mercredi 2 avril 2025 09H00 au vendredi 11 avril 2025 à 12H00.

Les résultats du mouvement seront communiqués par courriel sur I-Prof et consultables sur l'application MVT1D à compter du vendredi 23 mai 2025.

IV – APPLICATION

L'ensemble de ces dispositions entre en vigueur à la date de leur publication au bulletin départemental.

Les personnels de la division des personnels enseignants du 1er degré public se tiennent à disposition pour tout accompagnement, aide et appui nécessaires.

A cet effet, il est possible de solliciter la DPE2 exclusivement par courriel (ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr) en identifiant dans l'objet le motif de la demande ainsi que le nom et prénom de l'agent (exemple : Modification barème NOM-PRENOM ; Bonification handicap NOM-PRENOM ; Problème connexion NOM-PRENOM ; ...).

Le directeur académique

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'JY' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Jean-Yves BESSOL



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

mémento 2025

Mobilité intra-départementale
des personnels du premier degré public
des Bouches-du-Rhône

renouvellement

Table des matières

1	CALENDRIER	2
2	LES PARTICIPANTS AU MOUVEMENT	3
2.1	PARTICIPATION OBLIGATOIRE	3
2.2	PARTICIPATION FACULTATIVE	3
2.3	ENSEIGNANTS EN CONGE PARENTAL	3
2.4	ENSEIGNANTS NEO-TITULAIRES (STAGIAIRES 2024-2025).....	3
2.5	PARTICIPATION INTERDITE	4
3	MODALITES DE SAISIE DES VŒUX	4
3.1	MODALITES PRATIQUES DE PARTICIPATION AU MOUVEMENT	5
4	AFFECTATION : FONCTIONNEMENT DE L'ALGORITHME	5
5	CALCUL DU BAREME.....	6
5.1	ELEMENTS CONSTITUTIFS DU BAREME : LES PRIORITES LEGALES	6
5.1.1	BONIFICATIONS AU TITRE DU HANDICAP	6
5.1.2	DEMANDES LIEES A LA SITUATION FAMILIALE	7
5.1.2.1	Dans le cadre du rapprochement de conjoints : 3 points	7
5.1.2.2	Dans le cadre de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant : 3 points	8
5.1.3	ENSEIGNANT JUSTIFIANT D'UNE EXPERIENCE ET D'UN PARCOURS PROFESSIONNEL	8
5.1.3.1	Ancienneté de Fonction d'Enseignant.....	8
5.1.3.2	Stagiaires ou candidats libres au CAPPEI	9
5.1.3.3	Points au titre de la stabilité dans le poste	9
5.1.3.4	Points au titre de la stabilité dans un poste de l'ASH (postes déficitaires).....	10
5.1.4	REDECOUPEGE DES CIRCONSCRIPTIONS	10
5.1.4.1	Règles transitoires appliquées aux enseignants itinérants dans le cadre du redécoupage 2025.....	11
5.1.4.2	Impact du redécoupage sur les enseignants hors enseignants itinérants	11
5.1.5	ENSEIGNANT TOUCHE PAR UN RETRAIT D'EMPLOI.....	11
5.1.5.1	Règles communes	11
5.1.5.2	Règles spécifiques aux adjoints	12
5.1.5.3	Règles spécifiques aux directeurs.....	14
5.1.5.4	Suppression et fusion d'écoles	15
5.1.6	ANCIENNETE DE LA DEMANDE DE MUTATION : 2 points.....	17
5.2	ELEMENTS COMPLEMENTAIRES DU BAREME	17
5.2.1	BONIFICATION POUR PARENT ISOLE : 1,99 point	17
5.2.2	BONIFICATION LIEE AU NOMBRE D'ENFANTS : 1 point par enfant.....	17
5.2.3	BONIFICATION AU TITRE DE LA REINTEGRATION : 1,99 point.....	17
6	APPLICATION DU BAREME	18
6.1	POSTES ACCESSIBLES AU BAREME SANS CONDITIONS PARTICULIERES	18
6.1.1	ENSEIGNEMENT MATERNELLE ET ELEMENTAIRE	18
6.1.2	REMPLACEMENT	18
6.2	POSTES SUR TITRES ET HABILITATIONS.....	19
6.2.1	POSTES AVEC HABILITATION ET LISTE D'APTITUDE EN LANGUES	19
6.2.1.1	Postes fléchés langues et culture régionale	19
6.2.1.2	Postes fléchés en écoles bilingues.....	19
6.2.1.3	Enseignement en langue dans les écoles bilingues (hors directeur)	19
6.2.2	MAITRES FORMATEURS (PEMF).....	20
6.2.3	ENSEIGNANTS SPECIALISES DANS L'ASH (RASED, ULIS, SEGPA, EREA)	20
6.2.4	DIRECTEURS D'ECOLE, HORS POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES SOUMIS A COMMISSION (DIRECTEURS TOTALEMENT DECHARGES EN REP+, D'ECOLE BILINGUE, MARSEILLE EN GRAND, OCCITAN ET D'ECOLE D'APPLICATION).....	21
6.3	POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES (PEP)	22
6.3.1	REGLES COMMUNES.....	22
6.3.2	POSTES D'ENSEIGNANTS SPECIALISES EN « ASH » (HORS ERSEH)	22
6.3.3	POSTES D'ENSEIGNANTS REFERENTS A LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (ERSEH)	23
6.3.4	POSTES D'ENSEIGNANTS EN ECOLES INNOVANTES DU PLAN « MARSEILLE EN GRAND »	24
6.3.5	POSTES D'ENSEIGNANTS EN ECOLES PRATIQUANT LA PEDAGOGIE « FREINET »	24
6.3.6	POSTES D'ENSEIGNANTS EN UNITE PEDAGOGIQUE POUR ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS (UPE2A).....	24
6.3.7	POSTES DE DIRECTEURS D'ECOLE EN REP+ AVEC DECHARGE A 100%	24
6.3.8	POSTES DE DIRECTEURS D'ECOLES BILINGUES.....	24
6.3.9	POSTES DE DIRECTEURS D'ECOLES LANGUES ET CULTURE REGIONALES – OCCITAN	24
6.3.10	POSTES DE DIRECTEURS D'ECOLES D'APPLICATION	25
6.3.11	DIRECTEURS D'ECOLES PRATIQUANT LA PEDAGOGIE FREINET	25
7	AUTRES POSTES	25
7.1	POSTES A PROFIL (PAP).....	25
7.2	POSTES PARTICULIERS.....	25
8	OPERATIONS POSTERIEURES AU MOUVEMENT MVT1D.....	25
8.1	MODALITES D'AFFECTATION DES TITULAIRES DE SECTEUR.....	26
8.2	MODALITES D'AFFECTATION DES ENSEIGNANTS SANS POSTE	26
9	ANNEXES.....	27

Conformément aux lignes directrices de gestion du 22 octobre 2024 parues au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale spécial n° 5 du 31 octobre 2024 et aux lignes directrices de gestion académiques parues au Bulletin académique spécial n° 507 du 19 février 2024, ce mémento a pour objet l'organisation du mouvement des enseignants du 1er degré public pour la rentrée 2025.

1 CALENDRIER

Vendredi 28 février 2025 (avant le 26 mars 2025 pour les enseignants ayant obtenu une permutation au mouvement interdépartemental pour la rentrée 2025)	Date limite des demandes de bonification médicale
Vendredi 14 mars 2025	Résultat du mouvement interdépartemental informatisé (permutations)
Mardi 18 mars 2025	Commission d'examen des demandes de bonification médicale
Avant le 24 mars 2025	Réponses aux candidats et affectation des candidats retenus sur les postes à profil et à exigences particulières
Lundi 31 mars 2025	Publication du mémento
Avant le 31 mars 2025	Réponses aux candidats et affectation des candidats retenus sur les postes à profil et à exigences particulières de l'ASH
Mercredi 2 avril 2025	Publication des postes
Mercredi 2 avril 2025 à 9h	Ouverture du serveur MVT1D Saisie des vœux
Vendredi 11 avril 2025 au plus tard	Envoi des pièces administratives justifiant une bonification de barème
Vendredi 11 avril 2025 à 12h	Fermeture du serveur MVT1D Fin de saisie des vœux
Jeudi 24 avril 2025	Commission d'examen des demandes de postes adaptés (Rectorat)
Lundi 5 mai 2025	Envoi des accusés de réception dans MVT1D. Le barème comportera déjà les ajouts de points manuels effectués par le service DPE2
Lundi 19 mai 2025	Date butoir de contestation des barèmes par Colibris
Vendredi 23 mai 2025	Communication des résultats du mouvement
Mercredi 4 juin 2025 au Jeudi 5 juin 2025	Constitution des postes fractionnés (IEN)
Mercredi 11 juin 2025	Publication des postes de TS
Vendredi 13 juin 2025	Date butoir pour le retour des vœux de TS
Mercredi 18 juin 2025 au Vendredi 20 juin 2025	Affectation des TS
Mardi 24 juin 2025	Résultats des affectations des TS
Mercredi 25 juin 2025 au Vendredi 4 juillet 2025	Affectation par la phase manuelle
Vendredi 4 juillet 2025	Résultats de la phase manuelle

Pendant les opérations du mouvement (jusqu'à la fin de l'année scolaire), le service du mouvement est joignable exclusivement par mail, en identifiant dans l'objet le motif de la demande et vos nom et prénom (exemple : Modification barème – NOM PRENOM ; bonification handicap – NOM PRENOM ; problème connexion – NOM PRENOM ; ...). Cela facilite le traitement des dossiers et permet de suivre les échanges.

Adresse mail : ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr

2 LES PARTICIPANTS AU MOUVEMENT

Tous les enseignants titulaires au 1er septembre 2025 peuvent solliciter un changement de nomination. La participation au mouvement est une démarche individuelle et volontaire qui vaut engagement du fonctionnaire à accepter tout poste demandé. Les affectations obtenues au mouvement ne sont susceptibles d'aucune modification ultérieure.

Préalablement à la saisie des vœux, il est souhaitable de se renseigner sur le type de poste demandé et notamment sur les postes à profil et à exigences particulières.

S'agissant de l'ASH il est vivement conseillé de prendre contact avec l'IEN ASH et le directeur de l'établissement concernés.

2.1 PARTICIPATION OBLIGATOIRE

Les enseignants placés dans les situations suivantes doivent obligatoirement participer au mouvement :

- les enseignants dont le poste a fait l'objet d'une mesure de carte scolaire
- les enseignants nommés à titre provisoire en 2024/2025
- les enseignants intégrés par voie de permutation organisée à l'échelon national
- les professeurs des écoles stagiaires de 2024/2025, néo-titulaires au 1er septembre 2025
- les enseignants qui souhaitent reprendre leurs fonctions au 01/09/2025 dans le département et qui ont perdu leur poste suite à un congé parental, une disponibilité, un détachement, un congé longue durée, une affectation sur un poste adapté PACD/PALD ou une disponibilité d'office ⁽¹⁾
- les enseignants candidats à un départ en stage de spécialisation (CAPPEI), se destinant à occuper à compter du 1er septembre 2025 un poste de l'enseignement spécialisé.

⁽¹⁾ Les enseignants qui ont perdu leur poste suite à un congé parental supérieur à 12 mois ou un congé pour invalidité temporaire suite à un accident de service supérieur à 12 mois, ou dès le premier jour pour une disponibilité, un détachement, un congé longue durée, une affectation sur un poste adapté PACD/PALD ou une disponibilité d'office doivent déposer leur demande de réintégration à la division du personnel enseignant des Bouches du Rhône avant la date de fermeture du serveur afin de pouvoir participer au mouvement.

2.2 PARTICIPATION FACULTATIVE

Les enseignants nommés à titre définitif peuvent solliciter un changement de poste en participant au mouvement. S'ils n'obtiennent pas satisfaction à l'issue des opérations du mouvement, ils sont maintenus automatiquement sur leur poste.

2.3 ENSEIGNANTS EN CONGE PARENTAL

Lorsque la durée cumulée du congé parental (initial et prolongations) est inférieure ou égale à 12 mois, les enseignants perdent leur poste de manière provisoire pour l'année scolaire concernée. Exceptionnellement, pour ces enseignants dont le congé parental prendrait fin au mois de septembre 2025, ils réintègrent leur poste dès leur retour de congé parental.

Lorsque la durée cumulée du congé parental est supérieure à 12 mois, les enseignants perdent leur poste de manière définitive.



La reprise en cours d'année scolaire s'effectue sur une vacance de poste quelle qu'en soit sa nature sur la circonscription d'affectation précédente.

2.4 ENSEIGNANTS NEO-TITULAIRES (STAGIAIRES 2024-2025)

Les professeurs des écoles stagiaires participent au mouvement pour obtenir une affectation à titre définitif sur tous postes (hors direction) souhaités, à la condition de satisfaire aux conditions pour les postes sur titres ou habilitations. Seuls les professeurs des écoles stagiaires titularisés par le jury de juin conserveront l'affectation obtenue au mouvement MVT1D.

Les stagiaires en prolongation, ayant obtenu un poste via MVT1D, voient leur mobilité annulée et devront participer au mouvement pour la rentrée suivante.

2.5 PARTICIPATION INTERDITE

Les agents détachés dans les fonctions de professeurs des écoles sont affectés en fonction des besoins du service sur tout poste au sein du département directement par l'administration. Ils ne sont donc pas autorisés à participer au mouvement intra-départemental durant leur période de détachement.

3 MODALITES DE SAISIE DES VŒUX

Les candidats sont invités à porter une attention particulière à la fiche technique jointe en annexe 1 du mémento.

Un seul écran de saisie est disponible dans MVT1D pour tous les candidats (obligatoires et non-obligatoires).

Les candidats peuvent saisir au maximum 50 vœux.

Tous les candidats peuvent mixer des vœux postes et des vœux groupes :

- Le vœu poste correspond à un vœu précis dans une école ou un établissement
- Le vœu groupe correspond à un vœu géographique. Il permet de faire des vœux sur une nature précise de postes dans la zone déterminée, qu'il s'agisse de la commune (arrondissement pour la commune de Marseille) ou de la circonscription IEN
- Le vœu groupe à mobilité obligatoire « MOB » correspond à un vœu large (regroupement de nature de supports / circonscription IEN).

Les cartes des communes et circonscriptions IEN du département sont disponibles en annexes 23-1 à 23-3, et des versions interactives sont accessibles avec un lien publié au Bulletin Départemental.

La saisie guidée dans MVT1D propose de faire son vœu selon les critères suivants :

- Numéro de l'établissement
- Types de postes (vacants ou susceptibles d'être vacants)
- Types de vœux (vœu poste ou vœu groupe)
- Nature de support (directeur d'école élémentaire, directeur d'école primaire, remplacement, enseignant maternelle...)
- Spécialité (exemple : pour directeur : 2 classes, 3 classes...).

Tous les postes du département sont susceptibles d'être vacants. Les enseignants ont donc tout intérêt à émettre des vœux sur l'ensemble des postes et non pas uniquement sur les postes déclarés vacants. Cela permet d'augmenter les chances d'affectation et de fluidifier le mouvement.



Pas de vœu groupe commune possible pour une commune avec une seule école.

Les postes à exigences particulières et Marseille en Grand sont accessibles par vœu poste uniquement, et non par vœu groupe.



Les candidats peuvent procéder à la modification de l'ordre des postes dans le groupe mais pas à la modification de la composition du groupe.



Les participants obligatoires doivent saisir au minimum **2 vœux de groupe MOB** dont la composition est explicitée en annexe 5.



En application du décret n° 89-122 du 24 février 1989 modifié par le décret n° 2002-1164, le service des enseignants est arrêté par le directeur après avis du conseil des maîtres. En école primaire, cette répartition est fixée quel que soit le vœu formulé : un vœu poste ou vœu groupe en maternelle ou en élémentaire.

Les personnels renonçant après l'ouverture du serveur à leur retraite, à leur disponibilité ainsi qu'à toute autre position faisant perdre le poste, seront affectés à titre provisoire sur leur circonscription IEN dans la mesure du possible.

Vœux liés :

Il est possible de formuler des vœux liés (cf annexe 2) qui permettent d'associer deux demandes de mobilité et conditionner le résultat d'un enseignant à tout ou partie de la demande de mobilité de l'autre enseignant et inversement éventuellement.

Tout vœu lié sur des postes qui requièrent des certifications spécifiques et dont l'un des enseignants n'en est pas titulaire annule le(s) vœu(x) lié(s).

Afin de faciliter la connaissance des postes, une liste provisoire des postes avec les écoles, communes et circonscriptions IEN sera publiée au Bulletin départemental. Elle sera constituée des postes vacants au 1^{er} septembre 2025 hors postes réservés aux professeurs stagiaires et des postes susceptibles d'être vacants.

La vacance des postes notée sur cette liste est indicative car des postes peuvent se libérer dans le cadre du mouvement. De ce fait, tout poste est à considérer comme susceptible d'être vacant. Les numéros de code des postes figurent dans la 1ère colonne de gauche de cette liste.

La non-participation au mouvement informatisé d'un candidat à « participation obligatoire » conduit à une affectation à titre définitif générée par l'algorithme sur un poste resté vacant dans le département.

3.1 MODALITES PRATIQUES DE PARTICIPATION AU MOUVEMENT

La saisie des vœux se fera uniquement par le système d'information et d'aide pour les mutations (MVT1D) du mercredi 2 avril 2025 à 17h00 au vendredi 11 avril 2025 à 12h00.

Les informations relatives au mouvement seront envoyées exclusivement sur l'adresse de messagerie professionnelle de l'enseignant (mail académique sous le format prenom.nom@ac-aix-marseille.fr).

L'accès à l'application MVT1D se fait par i-prof via un lien « phase intra-départementale » (y compris pour les enseignants arrivant par permutation, depuis leur département d'origine) (cf. annexe 1).

Il est conseillé de ne pas attendre le dernier jour pour saisir ses vœux de mutation.

Durant la période d'ouverture du serveur, il est possible de modifier ou d'annuler la saisie. Après la fermeture du serveur, il n'est plus possible de procéder à l'ajout ou à la suppression d'un vœu, à la modification de l'ordre des vœux, ou encore à l'annulation de la participation au mouvement MVT1D.

Un accusé de réception sera disponible dans l'application MVT1D. Cette information parviendra aux enseignants le lundi 5 mai 2025 sur leur adresse de messagerie professionnelle.

L'accusé comportera les priorités et les bonifications de points attribués manuellement par le service DPE2.

La première page de l'accusé réception comporte le « barème de base » selon le poste occupé en 2024-2025. Celui-ci pourra être différent selon les vœux émis (exemple : les points de direction ne sont pas comptabilisés sur des vœux d'adjoints...).

La prise en compte ou non des points de majoration de barème (mesure de carte scolaire, bonification médicale, rapprochement de conjoints, autorité parentale conjointe, parent isolé) apparaît également en page 1.

La deuxième page comporte le barème et les priorités (indiqués selon la spécificité des vœux : directeur, spécialisé...) et les points afférents aux priorités légales.

En cas de contestation du barème, l'accusé de réception devra être retourné via l'application COLIBRIS au plus tard le lundi 19 mai 2025 (date limite de réception des contestations à la DPE2) accompagné de toutes les pièces justificatives permettant d'étudier les contestations. Cependant il est demandé d'adresser les justificatifs des éléments de barème selon les dates précisées dans les paragraphes concernés sans attendre l'accusé de réception.

L'annulation de la participation est autorisée uniquement en cas de force majeure (décès du conjoint, ou d'un enfant, perte d'emploi ou mutation imposée du conjoint, situation médicale aggravée...).

Les résultats du mouvement seront communiqués le vendredi 23 mai 2025, sur la messagerie professionnelle. Le résultat sera consultable également dans MVT1D.

Les arrêtés d'affectation 2025 seront adressés sur la messagerie professionnelle de l'agent. Ce dernier est invité à prendre l'attache de la circonscription d'affectation afin de connaître les modalités de son installation.

Les enseignants n'obtenant pas leur mobilité recevront le motif pour lequel le vœu de rang 1 n'a pas été satisfait sur la boîte électronique renseignée au niveau de la page d'accueil I-Prof.

4 AFFECTATION : FONCTIONNEMENT DE L'ALGORITHME

Le principe est l'affectation à titre définitif. Les personnes ne disposant pas des titres, certificats, habilitation ou validation d'une commission requise pour le poste seront affectés à titre provisoire.

L'algorithme procède au classement des candidats (sans distinguer les catégories vœux postes, vœux groupes) sur chacun de leurs vœux par l'examen successif des éléments suivants :

- Priorité éventuelle
- Barème (résultats du mode de calcul départemental)
- Rang du vœu ou sous-vœu (en cas d'égalité)
- Discriminants (en cas d'égalité) : Ancienneté de fonctionnaire dans l'Education Nationale, ancienneté de poste
- En dernier recours, un discriminant aléatoire est appliqué.

Une seule liste de vœux qui comprend les vœux postes et vœux groupes est traitée par l'algorithme. Ce dernier respecte l'ordre de saisie des vœux sans distinguer les catégories (vœux postes, vœux groupes).

Les enseignants participants obligatoires répondant à la contrainte de vœux MOB minimum et n'obtenant pas satisfaction, seront affectés « hors vœux » au barème sur postes restés vacants (à titre provisoire). Ils seront traités avant les enseignants n'ayant pas répondu à cette contrainte de participation avec deux vœux MOB minimum. Ces derniers seront affectés à titre définitif.

L'affectation « hors vœux » se fait sur les postes restés vacants en classes maternelles, classes élémentaires, chargés d'école, titulaires de secteur, titulaires remplaçants, classes spécialisés (ULIS et SEGPA).

5 CALCUL DU BAREME

Les priorités légales sont celles qui s'appliquent à toute la fonction publique. Elles sont rappelées dans les lignes directrices de gestion ministérielles (LDG) du 22 octobre 2024 parues au Bulletin Officiel de l'Education Nationale spécial n° 5 du 31 octobre 2024 et les lignes directrices de gestion académiques (LDG-A) publiées au Bulletin Académique Spécial n°507 du 19 février 2024.

Un barème départemental est défini pour permettre la prise en compte des dispositions légales, des priorités règlementaires, des situations professionnelles et de certaines situations personnelles.

Les données personnelles et professionnelles prises en compte pour les opérations de mouvement sont celles connues dans le logiciel de gestion AGAPE et sont consultables sur I-PROF. Si certaines informations sont manquantes ou erronées (habilitations en langues, titres, adresse), il convient de le signaler sur l'accusé de réception dans COLIBRIS, et joindre les justificatifs au plus tard le lundi 19 mai 2025.

Le calendrier pour transmettre les documents justifiant d'une RQTH, RDC, APC, PI et enfants à charge est précisé dans les paragraphes concernés.

L'annexe 19 reprend le barème synthétique des LDG-A publié au Bulletin académique spécial n° 507 du 19 février 2024.

5.1 ELEMENTS CONSTITUTIFS DU BAREME : LES PRIORITES LEGALES

5.1.1 BONIFICATIONS AU TITRE DU HANDICAP

Seuls « peuvent prétendre à une bonification de barème au titre du handicap les bénéficiaires de l'obligation d'emploi ». La Loi du 11 février 2005 a élargi le champ des bénéficiaires. Peuvent être éligibles sur préconisation du médecin de prévention de l'Education Nationale : les enseignants bénéficiaires de la RQTH, les enseignants dont le conjoint est bénéficiaire de la RQTH et les enseignants dont un enfant est reconnu handicapé ou malade.

Bonification de 800 points pour amélioration des conditions de vie :

Cette bonification doit avoir pour conséquence d'améliorer les conditions de vie professionnelle de l'enseignant concerné. Le médecin de prévention est notamment chargé d'apporter un avis sur la recevabilité de la demande de bonification au regard de la situation professionnelle, matérielle ou morale.



Pour rappel, les demandes assorties des pièces médicales justificatives dont la RQTH devaient être formulées avant le vendredi 28 février 2025 (avant le mercredi 26 mars 2025 pour les enseignants ayant obtenu une permutation au mouvement interdépartemental pour la rentrée 2025) conformément à la note de service mise en ligne sur le Bulletin Départemental n° 289 du 20/01/2025).

La bonification des points est examinée en commission départementale.

Un courrier d'accord ou de refus est adressé aux enseignants concernés par le service de la DPE2.

En cas d'accord, la bonification de points s'applique selon les préconisations du médecin de prévention. Le médecin peut formuler des préconisations sur la nature des postes sollicités et/ou sur une zone géographique délimitée.

Une préconisation « Proche du domicile » peut être mentionnée. Cette préconisation s'entend pour une distance inférieure ou égale à 20 kilomètres (référence : geoportail.gouv.fr/carte selon les critères distance la plus courte sans péage) entre l'adresse de résidence de l'enseignant et l'adresse de résidence administrative souhaitée (modalités d'accès au calcul de distances en annexe 6).

Le vœu « commune » est également bonifié.

Bonification de 10 points au titre de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) :

A défaut de bonification de 800 points, cette bonification est attribuée aux enseignants titulaires d'une RQTH (en cours de validité au 31/08/2025). Il est nécessaire de transmettre la notification en cours de validité au service DPE 2 avant le 11 avril 2025 (une dérogation est prévue jusqu'au 19 mai 2025 pour les notifications de décision émises après le 11 avril 2025). Le dépôt de la demande auprès de la MDPH n'est pas recevable.

Cette bonification de 10 points s'adresse uniquement à l'enseignant. La RQTH du conjoint ou la notification de handicap pour l'enfant ne peuvent pas être prises en compte.

5.1.2 DEMANDES LIEES A LA SITUATION FAMILIALE

5.1.2.1 Dans le cadre du rapprochement de conjoints : 3 points

Le rapprochement de conjoints a pour objectif de rapprocher l'enseignant de la résidence professionnelle de son conjoint et non du domicile du couple.

Le conjoint doit exercer une activité professionnelle dans le département des Bouches-du-Rhône ou un département limitrophe. La situation professionnelle liée au rapprochement de conjoints est appréciée au 31/08/2025.

La résidence professionnelle, s'entend comme tout lieu dans lequel le conjoint est contraint d'exercer son activité professionnelle : siège de l'entreprise, succursales, Le télétravail en tant qu'aménagement des conditions d'exercice à la demande de l'agent n'est pas pris en compte.

Pour les conjoints exerçant dans un département limitrophe, le vœu de la commune limitrophe située dans les Bouches du Rhône pourra être valorisé au titre du rapprochement de conjoint selon les mêmes critères.

Sont considérés comme conjoints, les personnels mariés ou liés par un PACS au plus tard le 1er septembre 2024. Sont également considérés comme conjoints, les enseignants non mariés et non pacsés ayant un enfant en commun à charge âgé de moins de 18 ans au plus tard le 1er septembre 2025, né et reconnu par les deux parents avant le 11 avril 2025 ou ayant reconnu par anticipation avant le 11 avril 2025, un enfant à naître au plus tard le 1er septembre 2025. Les enfants adoptés ouvrent les mêmes droits.

Une bonification à ce titre ne peut être accordée pour un conjoint qui n'a pas d'activité professionnelle ou inscrit à France Travail (ex Pôle emploi).

Pour bénéficier de cette bonification, deux conditions sont à réunir :

- la distance kilométrique entre l'adresse de résidence administrative de l'enseignant au 31/08/2025 et l'adresse de résidence professionnelle de son conjoint doit être égale ou supérieure à 50 kms. Cette distance est calculée via le site internet geoportail.gouv.fr/carte selon les critères de distance la plus courte sans péage (cf annexe 6). Dans le cas d'une résidence professionnelle dans un département limitrophe aux Bouches-du-Rhône, la DSDEN détermine comme commune de référence la commune du département des Bouches-du-Rhône la plus proche de la résidence professionnelle du conjoint.
- le candidat doit saisir sa demande de bonification dans l'onglet « Eléments de bonifications » et formuler un vœu « poste » ou un vœu groupe « commune » (arrondissement pour la ville de Marseille) en rang 1 répondant aux conditions d'octroi de la bonification. Tant que les vœux successifs répondent à ces critères, ils sont bonifiés. Dès qu'un vœu ne répond plus aux critères, alors la bonification n'est plus appliquée sur celui-ci et sur les vœux suivants. S'il n'existe pas d'établissement dans ladite commune, ce principe est étendu aux communes limitrophes.

Exemple : Un enseignant dont le conjoint travaille sur la commune d'Aix-en-Provence devra émettre des vœux dès le rang 1 sur la commune d'Aix-en-Provence pour bénéficier de la bonification. Tout autre vœu sur une commune différente annulera la bonification pour ce vœu et pour les vœux suivants.

Les justificatifs à fournir pour solliciter un rapprochement de conjoint :

- Pour l'agent marié :
 - Copie du livret de famille
- Pour l'agent non marié ayant un enfant en commun :
 - Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant né et reconnu par les deux parents ;
 - Enfant à naître : attestation de reconnaissance anticipée des deux parents établie le 11/04/2025 au plus tard et certificat de grossesse précisant la date présumée de l'accouchement délivré le 11/04/2025 au plus tard.
- Pour l'agent pacsé :
 - Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du pacs ;
 - Toute preuve justifiant de l'obligation d'une imposition commune prévue par le code général des impôts (article L 512-19 CGFP). Cette preuve n'est pas nécessairement la déclaration fiscale de l'agent. Elle peut être le récépissé du changement de situation familiale déclaré sur le site [impots.gouv](https://impots.gouv.fr) par exemple.
- Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle du conjoint (contrat ou attestation + dernier bulletin de salaire de moins de 3 mois).
- Détail des justificatifs de la situation professionnelle du conjoint :
 - Profession salariée : contrat de travail ou attestation employeur précisant le lieu d'activité professionnelle + le dernier bulletin de salaire ;

- Profession libérale : Immatriculation au registre du commerce ;
- Auto-entrepreneur : Déclaration RSI + Avis d'imposition au titre des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) ou des bénéficiaires non commerciaux (BNC) ;
- Fonctionnaires ou contractuels de l'Etat : attestation du service de gestion.

Les pièces justificatives doivent être adressées à la DPE2 avant le 11 avril 2025.

5.1.2.2 Dans le cadre de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant : 3 points

Les enseignants divorcés ou séparés peuvent demander à bénéficier de cette disposition qui tend à faciliter le regroupement de la cellule familiale autour de l'enfant. Sont concernés les enseignants ayant un enfant à charge âgé de moins de 18 ans avant le 1er septembre 2025 ou ayant reconnu par anticipation avant le 11 avril 2025, un enfant à naître au plus tard le 1er septembre 2025. Les enfants adoptés ouvrent les mêmes droits. Sont concernés les enseignants bénéficiant de l'autorité parentale conjointe, de la garde alternée, de la garde partagée ou d'un droit de visite.

Pour bénéficier de cette bonification, deux conditions sont à réunir :

- La distance kilométrique entre l'adresse de résidence administrative de l'enseignant au 31/08/2025 et l'adresse de résidence de l'enfant doit être égale ou supérieure à 50 kms. Cette distance est calculée via le site internet geoportail.gouv.fr/carte selon les critères de distance la plus courte sans péage (cf annexe 6). Dans le cas d'une résidence professionnelle dans un département limitrophe aux Bouches-du-Rhône, la DSDEN détermine comme commune de référence la commune du département des Bouches-du-Rhône la plus proche de la résidence professionnelle du conjoint.
- Le candidat doit saisir sa demande de bonification dans l'onglet « Eléments de bonifications » et formuler un vœu « poste » ou un vœu groupe « commune » (arrondissement pour la ville de Marseille) en rang 1 répondant aux conditions d'octroi de la bonification. Tant que les vœux successifs répondent à ces critères, ils sont bonifiés. Dès qu'un vœu ne répond plus aux critères, alors la bonification n'est plus appliquée sur celui-ci et sur les vœux suivants. S'il n'existe pas d'établissement dans ladite commune, ce principe est étendu aux communes limitrophes. Exemple : Un enseignant dont l'enfant réside sur la commune d'Aix-en-Provence devra émettre des vœux dès le rang 1 sur la commune d'Aix-en-Provence pour bénéficier de la bonification. Tout autre vœu sur une commune différente annulera la bonification pour ce vœu et pour les vœux suivants.

Les justificatifs à fournir pour solliciter un rapprochement dans le cadre de l'autorité parentale conjointe :

- Extrait du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant ;
- En cas de divorce ou d'instance de divorce, décision de justice précisant les modalités de la garde de l'enfant ;
- Pour la garde conjointe ou alternée, toutes pièces attestant de la domiciliation de l'enfant ;
- Décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement ;
- Toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe ;
- Certificat de scolarité (le cas échéant).

Les pièces justificatives doivent être adressées à la DPE2 avant le 11 avril 2025.

5.1.3 ENSEIGNANT JUSTIFIANT D'UNE EXPERIENCE ET D'UN PARCOURS PROFESSIONNEL

5.1.3.1 Ancienneté de Fonction d'Enseignant

L'ancienneté de fonctionnaire dans l'Education Nationale a pour but de valoriser les services accomplis en tant qu'enseignant (y compris les années de stage) au sein de l'éducation nationale au 01/09/2024. Elle prend en compte les réformes récentes du congé parental et de la disponibilité pour élever un enfant selon des modalités suivantes :

- Les périodes de congé parental et de disponibilité pour élever un enfant qui sont antérieures au 01/10/2012 ne sont pas prises en compte dans l'ancienneté de fonction d'enseignant
- Les périodes de congé parental prises entre le 01/10/2012 et le 07/08/2019 sont prises en compte à 100% la première année, et à 50% pour les suivantes (loi n° 2012-347 du 12/03/2012 art.57)
- Les périodes de congé parental et de disponibilité pour élever un enfant qui sont postérieures au 07/08/2019 sont prises en compte à 100% dans la limite de 5 ans (loi n° 2019-828 du 06/08/2019).

Elle est prise en compte pour la totalité de sa valeur, à raison de :

- 2 points par an ;
- 2/12 points par mois ;
- 2/360 points par jours.

Exemple : pour une Ancienneté de Fonction d'Enseignant de 28 ans 4 mois et 14 jours : 56,744 points.

5.1.3.2 Stagiaires ou candidats libres au CAPPEI

Les stagiaires CAPPEI retenus pour partir en formation sont prioritaires pour leur 1^{ère} année de stage sur les postes non pourvus par des titulaires du CAPPEI. En revanche, les caractéristiques de la formation leur imposent de s'engager à solliciter le même poste pour leur 2^{ème} année de stage. En contrepartie ils bénéficient alors d'une priorité leur permettant de rester sur leur poste pour finir leur formation.

Les candidats libres et les candidats VAE⁽¹⁾ inscrits au diplôme du CAPPEI, dont ceux ayant suivi la formation professionnelle préparatoire au CAPPEI, peuvent solliciter auprès de la conseillère technique ASH l'obtention d'une priorité de retour sur poste ASH occupé à titre provisoire l'année précédente (un poste occupé en « affectation annuelle » (AFA) n'est pas pris en compte). Cette priorité est conditionnée à une demande écrite formulée auprès de la conseillère technique ASH pour avis et à la demande du poste au mouvement. Il est nécessaire de mentionner la demande de maintien sur l'accusé réception MVT1D.

⁽¹⁾ Depuis 2022, le CAPPEI est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle. Pour cela, il faut justifier de 5 ans d'enseignement dont 3 ans à temps complet dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap. (Circulaire du 12-2-2021 : Formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive).

5.1.3.3 Points au titre de la stabilité dans le poste

L'affectation à titre définitif donne lieu à l'attribution de points :

- De stabilité au titre de l'affectation sur un poste ;
- De stabilité dans un territoire ou une zone rencontrant des difficultés particulières de recrutement ou dans les quartiers urbains où se posent des difficultés particulières de recrutement.

Points de stabilité au titre du nombre d'années d'affectation sur un même poste	
Date de début du poste TPD	Points de stabilité sur le poste
1/09/2024	0 point
01/09/2023	0 point
01/09/2022	0 point
01/09/2021	2 points
01/09/2020	3 points
01/09/2019	6 points
01/09/2018	9 points

Points de stabilité au titre du nombre d'années d'affectation sur un même poste en éducation prioritaire (REP)			
Date de début du poste TPD	Points de stabilité sur le poste	Points de stabilité en éducation prioritaire (REP)	Cumul
01/09/2024	0 point	0 point	0 point
01/09/2023	0 point	0 point	0 point
01/09/2022	0 point	0 point	0 point
01/09/2021	2 points	2 points	4 points
01/09/2020	3 points	2 points	5 points
01/09/2019	6 points	2 points	8 points
01/09/2018	9 points	2 points	11 points

Ancienneté au titre de la stabilité dans une école bénéficiant d'un contrat local d'accompagnement (CLA)			
Date de début du poste TPD	Points de stabilité sur le poste	Points de stabilité en contrat local d'accompagnement (CLA)	Cumul
01/09/2024	0 point	0 point	0 point
01/09/2023	0 point	0 point	0 point
01/09/2022	0 point	0 point	0 point
01/09/2021	2 points	2 points	4 points
01/09/2020	3 points	2 points	5 points
01/09/2019	6 points	2 points	8 points
01/09/2018	9 points	2 points	11 points

Points de stabilité au titre du nombre d'années d'affectation sur un même poste en éducation prioritaire (REP+)			
Date de début du poste TPD	Points de stabilité sur le poste	Points de stabilité en éducation prioritaire (REP+)	Cumul
01/09/2024	0 point	0 point	0 point
01/09/2023	0 point	0 point	0 point
01/09/2022	0 point	0 point	0 point
01/09/2021	2 points	4 points	6 points
01/09/2020	3 points	4 points	7 points
01/09/2019	6 points	4 points	10 points
01/09/2018	9 points	4 points	13 points

Les points de stabilité dans le poste incluent l'ancienneté acquise préalablement à un retrait d'emploi (exception faite au volontariat) ou à une affectation obtenue sur poste adapté.

Stabilité REP/REP+ :

La bonification est acquise pour tous les vœux de mutation formulés dans le cadre du mouvement informatique (y compris celui de directeur).

Les titulaires remplaçants affectés à titre définitif et rattachés à une école située en REP ou REP+ bénéficient de la bonification dans les mêmes conditions.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, le rattachement des TS est défini selon la typologie arrêtée en annexe 18.

Points de stabilité sur poste hors la classe :

Les enseignants initialement nommés à titre provisoire ou en « affectation annuelle » (AFA) sur des missions spécifiques (PAP et missions académiques) et qui sont par la suite affectés à titre définitif sur ces mêmes missions bénéficient des points de stabilité depuis le début de leur affectation sur la mission, dans les mêmes conditions que les autres enseignants.

Pour être comptabilisée, l'affectation doit débuter le 1^{er} septembre et s'étendre sur toute l'année scolaire.

Les enseignants concernés devront se signaler au service par retour de l'accusé de réception. Ces points seront ajoutés par le service DPE2.

5.1.3.4 Points au titre de la stabilité dans un poste de l'ASH (postes déficitaires)

Cette priorité légale concerne un enseignant exerçant sur des postes rencontrant des difficultés particulières de recrutement listés ci-après :

Unités localisées pour l'inclusion scolaire 1er degré (Ulis Ecole) ; Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ; Instituts Médico-Educatifs (IME) ; Instituts d'Education Motrice (IEM) ; Instituts sensoriels ; Unités externalisées pour élèves autistes relèvent d'un établissement médico-social installées en école (UEMA / UEEA) ; Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP) ; Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) ; Centres Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) ; Etablissements hospitaliers (hôpitaux de jour, CMP, CAMSP, CATTP).

L'affectation à titre définitif sur un même poste dans un établissement relevant de ces dispositifs au 31/08/2025 donne lieu à l'attribution de points supplémentaires : 2 points par an à partir de la quatrième année dans la limite de 8 points. Ces points sont cumulables avec les points de la stabilité dans le poste et les points REP et REP+.

5.1.4 REDECOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS

Le redécoupage des circonscriptions du premier degré pour la rentrée 2025 a pour objectif d'adapter la structure organisationnelle aux évolutions récentes.

Ce projet repose sur plusieurs éléments clés :

- Répondre aux évolutions de l'éducation prioritaire : depuis 2019, des dédoublements de classes ont été mis en place dans les zones d'éducation prioritaire, nécessitant une réévaluation de l'organisation des circonscriptions pour mieux répondre à ces besoins.
- Prendre en compte les évolutions démographiques : la répartition des élèves et des écoles a évolué dans le temps, et il est essentiel de tenir compte des changements démographiques pour mieux adapter les circonscriptions aux réalités territoriales.
- Optimiser la gestion des circonscriptions : le redécoupage vise à améliorer l'adéquation avec les secteurs de collèges, et à équilibrer la taille des circonscriptions afin de rendre la gestion plus efficace et équitable.

Les changements concernent 29 des 34 circonscriptions. Les circonscriptions d'Istres, La Ciotat, Miramas, Salon-de-Provence et Saint-Rémy-de-Provence ne sont pas impactées.

5.1.4.1 Règles transitoires appliquées aux enseignants itinérants dans le cadre du redécoupage 2025

BDGC, BDGD, TS, RASED-Maître E concernés par un transfert :

Une mesure de transfert a été mise en place pour les personnels affectés sur les postes de BDGC, BDGD, TS ou RASED-Maître E, dont le poste change de circonscription de rattachement. Cette mesure permet aux enseignants concernés de maintenir leur affectation dans leur circonscription d'origine.

Les enseignants ont été informés de cette procédure de réaffectation ainsi que de leur nouvelle école de rattachement par un courrier nominatif envoyé sur leur adresse mail académique.

Cette réaffectation garantit le maintien des points de stabilité acquis sur l'ancien poste, ainsi que la labellisation de ce dernier (Hors EP/REP/REP+, CLA, Zone violence).

Exemple : Un enseignant BDGC dont l'école de rattachement initialement implantée dans la circonscription d'Aix Sainte Victoire bascule à la rentrée 2025 dans la circonscription d'Aix Touloubre, fera l'objet d'une modification de rattachement administratif dans le but d'être maintenu dans sa circonscription d'origine, soit Aix Sainte Victoire.

Cependant, si cette réaffectation ne convient pas à l'enseignant, une bonification de 1000 points sera attribuée sur vœu « poste » de rang 1 et 2⁽¹⁾ sur la même nature de support (« BDGC » ou autre selon le poste précédemment occupé) dans une circonscription limitrophe :

- à celle d'affectation pour l'année scolaire 2024/2025

ET

- selon la nomenclature des rattachements administratifs par circonscription 2025/2026 (cf annexes n°8-1 ; n°8-2 ; ...).

En l'absence de mutation, l'enseignant est affecté sur le nouveau rattachement notifié par courrier.

BDGC, TS, RASED-Maître E non concernés par un transfert et impactés par le redécoupage des circonscriptions

Ces enseignants bénéficient d'une bonification de 900 points sur vœu « poste » de rang 1 et 2⁽¹⁾ sur la même nature de support (« BDGC » ou autre selon le poste précédemment occupé) dans une circonscription limitrophe :

- à celle d'affectation pour l'année scolaire 2024/2025

ET

- selon la nomenclature des rattachements administratifs par circonscription 2025/2026 (cf annexes n°8-1 ; n°8-2 ; ...).

⁽¹⁾sur vœu 2 uniquement si le vœu 1 correspond à un vœu permettant le maintien de points liés à l'ancienneté de la demande sur lequel la bonification ne peut être appliquée. (cf. paragraphe 5.1.6).

Autres personnels itinérants :

L'enseignant affecté sur un support d'ERSEH, BDREP+ ou UPE2A conserve son rattachement administratif de l'année scolaire 2024/2025. Il n'est assujéti ni à un transfert de poste ni à une mesure de carte scolaire.

5.1.4.2 Impact du redécoupage sur les enseignants hors enseignants itinérants

Les directeurs d'école et les enseignants du 1^{er} degré exerçant en classes maternelles, élémentaires ou spécialisées conservent leur affectation de l'année scolaire 2024/2025.

Dans le cas d'une participation au mouvement, le barème est calculé selon la règle générale sans bonification exceptionnelle.

5.1.5 ENSEIGNANT TOUCHE PAR UN RETRAIT D'EMPLOI

5.1.5.1 Règles communes

Dans le cas d'un retrait d'emploi dans une école, le poste fermé est celui de l'enseignant affecté à titre définitif avec la plus faible ancienneté de poste. Toutefois, tout autre enseignant de l'école, affecté sur la même nature de support, pourra se porter candidat au bénéfice du retrait d'emploi. Cette possibilité est soumise à l'accord explicite de l'enseignant désigné en retrait d'emploi. Si plusieurs volontaires se manifestent, la bonification est attribuée à celui ayant la plus grande ancienneté de poste (en cas d'égalité les discriminants appliqués sont les suivants : AGS, discriminant aléatoire).

Si des postes de même nature ⁽¹⁾, sont vacants (en nombre égal ou supérieur au retrait d'emploi) au 1^{er} septembre dans l'école, aucun enseignant ne sera concerné par un retrait d'emploi.

Un retrait d'emploi (phase d'ajustement antérieure à la rentrée scolaire) impliquant une école dans laquelle un berceau stagiaire à 100% (hors décharge de direction) est sélectionné conduit à la suppression de ce dernier afin de maintenir l'enseignant titulaire dans l'école.

Les enseignants concernés par un retrait d'emploi (mesure de carte scolaire) doivent participer au mouvement. Bien que participants obligatoires, ils n'auront pas à saisir de vœux de groupes à « mobilité obligatoire » (MOB). Toutefois, il est conseillé de saisir un maximum de vœux dans le but d'obtenir satisfaction.

Un enseignant qui a déjà fait l'objet d'un retrait d'emploi (exception faite au volontariat) conserve les points de stabilité acquis dans l'école précédente.

Critères de départage :

Au cas où plusieurs enseignants ont la même ancienneté de poste, c'est celui dont l'AGS est la plus faible qui est concerné par le retrait d'emploi. A ancienneté égale, le départage est effectué par discriminant aléatoire en dernier recours.

Cas particulier :

L'enseignant affecté au titre d'une bonification médicale est exclu de la procédure de détermination du bénéficiaire de retrait d'emploi.

Sur demande explicite, cet enseignant peut se voir attribuer cette bonification. Dans ce cas, les règles communes sont appliquées.

(1) à l'exception des classes maternelles et élémentaires en école primaire qui sont considérées de même nature pour les retraits d'emploi. Pour rappel, les postes seront répartis en conseil des maîtres.

5.1.5.2 Règles spécifiques aux adjoints

Les enseignants affectés à titre définitif concernés par une fermeture de poste reçoivent un courrier du directeur académique les informant des modalités de retrait d'emploi. Le directeur de l'école est également informé par courrier de cette mesure.

Bonification de points au titre du retrait d'emploi pour les postes d'adjoints (quel que soit l'ordre des vœux) :

Bonification sur un poste de nature maternelle et élémentaire dans la même école	1000 points
Bonification sur un poste d'une école de la même circonscription IEN 2025/2026 sur poste de nature maternelle et élémentaire ⁽²⁾	950 points
Bonification sur un poste d'une école d'une circonscription IEN 2025/2026 limitrophe sur poste de nature maternelle et élémentaire ⁽²⁾	900 points

Dans une école primaire, l'enseignant concerné par le retrait d'emploi est celui avec la plus faible ancienneté de poste sur le périmètre global élémentaire et maternelle.

(2) Dans le cadre d'un retrait d'emploi au sein d'une circonscription IEN de la commune de Marseille limitrophe à d'autres circonscriptions IEN du département hors Marseille, cette bonification est exclusivement appliquée pour les vœux sur les circonscriptions IEN de la commune de Marseille.

Conditions de maintien de la bonification de points au titre de retrait d'emploi 2025 pour le mouvement 2026 :

Dans le cas de l'obtention d'un poste non bonifié à la rentrée 2025, le retrait d'emploi de la rentrée 2025 est considéré comme nul et ne donne plus droit à bonification l'année suivante pour un retour sur poste. Dans le cas contraire, l'enseignant peut demander un retour sur poste bonifié, quel que soit le rang du vœu, lors de sa participation au mouvement informatisé l'année suivante.



Pour les enseignants dans cette situation au mouvement 2024, ils doivent impérativement le signaler au bureau DPE2 « mouvement » sur l'accusé de réception au plus tard le 19 mai 2025 (délai de rigueur) via Colibris. A défaut de s'être signalé avant la date limite, la demande de bonification ne pourra pas être prise en compte.



Les enseignants touchés par un retrait d'emploi ne peuvent prétendre à obtenir un poste détenu par un stagiaire CAPPEI.

Cas particulier :

L'affectation à titre définitif sur un poste fléché, y compris après l'obtention d'une liste d'aptitude, exclut l'enseignant de la fermeture d'une classe sans spécialité.

Bonification de points au titre du retrait d'emploi pour les postes de remplaçants (TR), de TS ou de RASED (quel que soit l'ordre des vœux) :

Bonification sur un poste identique de la circonscription IEN 2025/2026	1000 points
Bonification sur un poste identique sur une circonscription IEN 2025/2026 limitrophe	950 points

Cas des titulaires remplaçants (TR) :

Les points de bonification seront attribués, selon les possibilités, sur un même type de gestion de brigade (BDGC, BDGD ou BDREP+) dans la même circonscription IEN et les circonscriptions IEN limitrophes.

Cas des titulaires de secteur (TS) :

Chaque année, le calibrage du nombre de postes de TS par zone est recalculé. Il est donc possible que des postes de TS soient fermés sur une zone donnée.

Tableau récapitulatif de la procédure générale de retrait d'emploi pour un adjoint :

Situation	Poste concerné	Enseignant concerné	Modalités de participation au mouvement rentrée 2025	Situation des enseignants rentrée 2026
Retrait d'emploi pour raison démographique	Poste vacant	/	/	/
	Aucun poste n'est vacant	Enseignant affecté à titre définitif avec la plus faible ancienneté de poste ECEL ou ECMA sans spécialité (selon les règles communes de départage). *	Participation au mouvement de l'enseignant concerné par le retrait d'emploi avec conservation des points de stabilité précédemment acquis. Bonification de points sur les postes de nature maternelle et élémentaire de la circonscription IEN 2025/2026 et circonscriptions IEN 2025/2026 limitrophes. <i>Dans le cadre d'un retrait d'emploi au sein d'une circonscription IEN de la commune de Marseille limitrophe à d'autres circonscriptions IEN du département hors Marseille, cette bonification est exclusivement appliquée pour les vœux sur les circonscriptions IEN de la commune de Marseille.</i> Uniquement des vœux « poste » pour bénéficier de la bonification. Dans le cadre d'une demande de retour sur poste, le vœu devra être formulé dès la première année (quel que soit le rang de vœu).	La participation au mouvement est facultative pour le bénéficiaire d'une réaffectation suite au retrait d'emploi l'année précédente. En cas de participation au mouvement, une bonification de points sur un retour sur son ancienne école est donnée. Uniquement des vœux « poste » pour bénéficier du retrait d'emploi. Obligation de se signaler au service DPE2 pour obtention des bonifications du retrait d'emploi sur l'accusé réception. Si obtention d'un poste non bonifié l'année précédente, le retrait d'emploi est considéré comme nul et ne donne plus droit à bonification l'année suivante pour un retour sur poste.
		Enseignant volontaire dans l'école (soumis à l'accord explicite de l'enseignant faisant l'objet du retrait d'emploi)	Participation au mouvement du volontaire sans conservation des points de stabilité précédemment acquis. Bonification de points sur les postes de nature maternelle et élémentaire de la circonscription IEN 2025/2026 et circonscriptions IEN 2025/2026 limitrophes. <i>Dans le cadre d'un retrait d'emploi au sein d'une circonscription IEN de la commune de Marseille limitrophe à d'autres circonscriptions IEN du département hors Marseille, cette bonification est exclusivement appliquée pour les vœux sur les circonscriptions IEN de la commune de Marseille.</i> Uniquement des vœux « poste » pour bénéficier de la bonification.	Participation facultative au mouvement avec application du barème. Il ne bénéficie pas de mesure supplémentaire.
Poste vacant	/	/	/	
Retrait d'emploi dans une école pour transfert dans une autre école	Aucun poste n'est vacant	Enseignant affecté à titre définitif avec la plus faible ancienneté de poste ECEL ou ECMA sans spécialité (selon les règles communes de départage). *	Conservation du poste transféré sans participation au mouvement MVT1D	/

		Enseignant volontaire dans l'école (soumis à l'accord explicite de l'enseignant faisant l'objet du retrait d'emploi).	Conservation du poste transféré sans participation au mouvement MVT1D	/
Transformation d'un poste fléché en poste d'adjoint		Enseignant affecté à titre définitif sur le fléchage concerné avec la plus faible ancienneté de poste (selon les règles communes de départage). *	Conservation du poste transféré sans participation au mouvement MVT1D	/

() Dans une école primaire, l'enseignant concerné par le retrait d'emploi est celui avec la plus faible ancienneté de poste sur le périmètre global élémentaire et maternelle.*

5.1.5.3 Règles spécifiques aux directeurs

En cas de fermeture de classe entraînant une baisse de la bonification indiciaire (BI), le directeur choisit par écrit :

- De conserver son poste. Pendant une année, il conserve l'indice correspondant au groupe de rémunération et la quotité de décharge dont il relevait précédemment.
- De bénéficier d'un retrait d'emploi. Dans ce cas, il doit saisir ses vœux dans MVT1D. Ce retrait est valable sur des directions en école maternelle, élémentaire et primaire sans distinction. En cas de non-satisfaction au mouvement, l'enseignant conserve pendant une année l'indice correspondant au groupe de rémunération et la quotité de décharge dont il relevait précédemment.

La diminution ou la perte de quotité de décharge ne donnent pas lieu à l'attribution d'une bonification de points.

Baisse de la bonification indiciaire (BI) : bonification sur un poste de direction dans la même circonscription IEN 2025/2026	950 points
Baisse de la bonification indiciaire (BI) : bonification sur un poste de direction dans une circonscription IEN 2025/2026 limitrophe	900 points

Tableau récapitulatif de la procédure générale de retrait d'emploi ayant pour conséquence une diminution de groupe de rémunération de directeur :

Situation de l'école	Situation des directeurs rentrée 2025	Modalités de participation au mouvement rentrée 2025	Situation des directeurs rentrée 2026
Retrait d'emploi d'adjoint dans l'école	Groupe de rémunération identique	/	/
	Poste de directeur non fermé et groupe de rémunération inférieur	Participation facultative dans le cas de baisse du groupe de rémunération avec la conservation des points de stabilité précédemment acquis. Bonification de points sur les postes de direction de la circonscription IEN 2025/2026 et circonscriptions IEN 2025/2026 limitrophes. <i>Dans le cadre d'un retrait d'emploi au sein d'une circonscription IEN de la commune de Marseille limitrophe à d'autres circonscriptions IEN du département hors Marseille, cette bonification est exclusivement appliquée pour les vœux sur les circonscriptions IEN de la commune de Marseille.</i> Uniquement des vœux « poste » pour bénéficier de la bonification.	Pour les directeurs ayant fait le choix de conserver leur poste en 2025 et pour ceux n'ayant obtenu aucun poste dans le cadre de la MCS, bonification de points sur les postes de direction de la circonscription IEN et circonscriptions IEN limitrophes. <i>Dans le cadre d'un retrait d'emploi au sein d'une circonscription IEN de la commune de Marseille limitrophe à d'autres circonscriptions IEN du département hors Marseille, cette bonification est exclusivement appliquée pour les vœux sur les circonscriptions IEN de la commune de Marseille.</i>

		Dans le cas d'une non-participation au mouvement ou pour un participant n'obtenant pas de poste au mouvement, le groupe antérieur est conservé un an.	Uniquement des vœux « poste » pour bénéficier de la bonification. Obligation de se signaler au service DPE2 pour obtention des bonifications sur l'accusé réception. Si obtention d'un poste non bonifié l'année précédente, le directeur ne peut plus bénéficier de points la seconde année.
--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5.1.5.4 Suppression et fusion d'écoles

ADJOINT

Bonification sur un poste de nature maternelle et élémentaire dans l'école fusionnée	1000 points
Bonification sur un poste d'une école de la même circonscription IEN 2025/2026 sur poste de nature maternelle et élémentaire	950 points
Bonification sur un poste d'une école d'une circonscription IEN 2025/2026 limitrophe sur poste de nature maternelle et élémentaire	900 points

Situation	Définition	Implication	Poste concerné	Modalités de participation au mouvement rentrée 2025	Situation des enseignants rentrée 2026
Suppression d'école ou Scission d'école	Fermeture de l'école	Retrait d'emplois d'adjoints	Tous les enseignants	Participation OBLIGATOIRE au mouvement MVT1D avec conservation des points de stabilité précédemment acquis et une bonification de points de barème sur les postes de nature maternelle et élémentaire de la circonscription IEN 2025/2026 et circonscriptions IEN 2025/2026 limitrophes. <i>Dans le cadre d'un retrait d'emploi au sein d'une circonscription IEN de la commune de Marseille limitrophe à d'autres circonscriptions IEN du département hors Marseille, cette bonification est exclusivement appliquée pour les vœux sur les circonscriptions IEN de la commune de Marseille.</i> Uniquement des vœux «poste» pour bénéficier de la bonification.	/
Fusion d'écoles	Fermeture d'écoles pour ouverture d'une nouvelle école ou fermeture d'école(s) pour absorption dans une école existante	Retrait d'emplois d'adjoints	Tous les enseignants	Conservation du poste transféré sans participation au mouvement MVT1D ⁽¹⁾ En cas de participation, pas de bonification.	/

⁽¹⁾ Pour un nombre d'ouvertures de classe inférieur au nombre de fermetures, l'identification des enseignants concernés et les modalités de participation sont celles d'un retrait d'emploi (cf § 5.1.5.2) sur école concernée avant fusion.

DIRECTEUR

En cas de fusion d'écoles conduisant à la fermeture d'un poste de direction :

Fermeture du poste de direction (suite à fusion d'écoles) et vœu sur poste de direction dans l'école fusionnée	1000 points
Fermeture du poste de direction (suite à fusion d'écoles) et vœu sur poste d'adjoint dans une école dans la même circonscription IEN 2025/2026	950 points
Fermeture du poste de direction (suite à fusion d'écoles) : bonification sur un poste de direction dans la même circonscription IEN 2025/2026	950 points
Fermeture du poste de direction (suite à fusion d'écoles) : bonification sur un poste de direction dans une circonscription IEN 2025/2026 limitrophe	900 points

Situation	Définition	Implication	Poste concerné	Modalités de participation au mouvement rentrée 2025	Situation des directeurs rentrée 2026
Suppression d'école ou Scission d'école	Fermeture de l'école	Fermeture du poste de directeur	Directeur de l'école	<p>Participation au mouvement OBLIGATOIRE avec conservation des points de stabilité précédemment acquis et une bonification de points de barème sur les postes de direction de la circonscription IEN 2025/2026 et circonscriptions IEN 2025/2026 limitrophes.</p> <p><i>Dans le cadre d'un retrait d'emploi au sein d'une circonscription IEN de la commune de Marseille limitrophe à d'autres circonscriptions IEN du département hors Marseille, cette bonification est exclusivement appliquée pour les vœux sur les circonscriptions IEN de la commune de Marseille.</i></p> <p>Uniquement des vœux « poste » pour bénéficier de la bonification.</p>	/
Fusion d'écoles	Fermeture d'écoles pour ouverture d'une nouvelle école ou de plusieurs écoles ou fermeture d'école(s) pour absorption dans une école existante	Fermeture de poste(s) de directeur parmi tous les postes de directeur des écoles concernées	<p>Directeur affecté à titre définitif avec la plus faible ancienneté de poste (selon les règles communes de départage)</p> <p>Dans le cas d'un volontariat dans l'école (soumis à l'accord explicite de l'enseignant faisant l'objet du retrait d'emploi).</p>	<p>Participation au mouvement OBLIGATOIRE du (des) directeur(s) touché(s) par un retrait d'emploi avec conservation des points de stabilité précédemment acquis et une bonification de points de barème sur les postes de la circonscription IEN 2025/2026 et circonscriptions IEN 2025/2026 limitrophes.</p> <p><i>Dans le cadre d'un retrait d'emploi au sein d'une circonscription IEN de la commune de Marseille limitrophe à d'autres circonscriptions IEN du département hors Marseille, cette bonification est exclusivement appliquée pour les vœux sur les circonscriptions IEN de la commune de Marseille.</i></p> <p>La mesure peut être appliquée aux postes d'adjoints dans l'école fusionnée. Dans ce cas, il perd son régime indemnitaire lié au groupe de directeur dès la rentrée 2025.</p> <p>Uniquement des vœux « poste » pour bénéficier du retrait d'emploi.</p>	/

				En cas de volontariat, les points de stabilité précédemment acquis seront perdus, il est considéré comme muté dans le cadre du mouvement.	
			Directeur(s) maintenu(s) sur le(s) poste(s) de direction après la fusion	Affectation sans participation au mouvement MVT1D. En cas de participation, pas de bonification.	/

5.1.6 ANCIENNETE DE LA DEMANDE DE MUTATION : 2 points

Un enseignant renouvelant sur un même numéro d'établissement (UAI) un vœu « poste » de rang 1 formulé sur MVT1D en 2024, sans l'obligation de demander la même nature de poste, aura droit à une bonification de 2 points sur ce vœu saisi à nouveau en rang 1. Les points sont cumulables à partir des vœux émis pour le mouvement 2019 (mise en place de MVT1D).

Exemple d'UAI enregistré au répertoire national des établissements (RNE) : n° 0131203M pour l'ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE FENOUILLERES



En cas de fusion d'écoles et de la suppression d'un n° d'établissement (UAI), l'enseignant concerné doit solliciter la prise en compte de l'ancienneté dans l'accusé de réception de la demande de mutation.

5.2 ELEMENTS COMPLEMENTAIRES DU BAREME

5.2.1 BONIFICATION POUR PARENT ISOLE : 1,99 point

Les demandes formulées à ce titre visent à faciliter la situation des personnes vivant seules et ayant à charge un ou des enfants de moins de 18 ans au 1er septembre 2025. Un enseignant n'est pas considéré comme vivant seul s'il vit en concubinage.

Les enseignants devront produire l'attestation de l'allocation parent isolé de la CAF ou la dernière déclaration d'imposition faisant mention de la catégorie « T » (signifiant parent isolé). Les pièces justificatives doivent être adressées à la DPE2 par mail avant le 11 avril 2025.

5.2.2 BONIFICATION LIEE AU NOMBRE D'ENFANTS : 1 point par enfant

Les enseignants ayant à charge un ou des enfants de moins de 18 ans au 1er septembre 2025 bénéficient d'une bonification forfaitaire.

Une bonification de 1 point par enfant dans la limite de 4 points pourra être attribuée à l'enseignant sur production de justificatifs avant le 11 avril 2025 (Livret de famille dans le cas d'un enfant non connu de l'administration). Dans le cadre d'un enfant à naître au plus tard le 1er septembre 2025, les enseignants mariés doivent fournir le livret de famille et la déclaration de grossesse avant le 11 avril 2025. Les enseignants non-mariés doivent fournir une reconnaissance anticipée avant cette même date. Les enfants adoptés ouvrent les mêmes droits.

Les enseignants qui ont un enfant de plus de 18 ans bénéficiant de la RQTH rattaché à leur foyer fiscal se verront octroyer 1 point manuellement. Cet ajout sera fait après envoi du livret de famille, de l'avis d'imposition sur le revenu de l'année précédente et de la RQTH de l'enfant avant le 11 avril 2025.

5.2.3 BONIFICATION AU TITRE DE LA REINTEGRATION : 1,99 point

Toute demande de réintégration nécessite de participer au mouvement, à l'exception de l'enseignant (affecté à titre définitif) bénéficiant d'un congé parental dont la durée totale est inférieure ou égale à 12 mois.

Une bonification de 1.99 point est attribuée aux enseignants des Bouches-du-Rhône reprenant leur activité - en cours d'année scolaire 2024-2025 ou au plus tard au 1er septembre 2025 - suite à une période d'interruption ayant pour conséquence la perte de poste à titre définitif dans le département. Cette bonification est attribuée sur l'ensemble des vœux. Les enseignants concernés devront se signaler au service par mail avant le 11 avril 2025.

Les dispositions ouvrant droit à cette bonification sont les suivantes :

- détachement
- disponibilité d'office

- disponibilité de droit commun (disponibilité de droit ou sur autorisation)
- affectation sur un poste adapté PACD/PALD
- congé longue durée
- congé parental
- congé pour invalidité temporaire suite à un accident de service.

A l'exception des deux dernières dispositions pour lesquelles le poste est pourvu au mouvement après un délai de 12 mois, ces dispositions entraînent la perte de l'affectation à titre définitif sur le poste dès le 1^{er} jour ainsi que les points de stabilité s'y afférant.

Cette disposition est définie dans le respect des textes suivants :

- le code général de la fonction publique
- le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985
- le décret n° 86-442 du 14 mars 1986
- le décret n° 2019-122 du 21 février 2019 modifiant le décret n° 86-442 du 14 mars 1986.

6 APPLICATION DU BAREME

Les postes proposés sont accessibles selon des modalités différentes.

Les types de postes accessibles sont regroupés dans une nomenclature disponible en annexe 22.

Certains postes à conditions particulières d'exercice ne pourront être obtenus à titre définitif qu'après la vérification de la détention des titres, diplômes ou habilitations requis ou après avis d'une commission validant les compétences ou les expériences attendues.

Il peut s'agir notamment de postes fléchés écoles bilingues, de postes fléchés langues vivantes, de postes fléchés langues régionales, de postes d'enseignant en UPE2A, de postes dans les écoles innovantes du plan Marseille en grand.

6.1 POSTES ACCESSIBLES AU BAREME SANS CONDITIONS PARTICULIERES

6.1.1 ENSEIGNEMENT MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Tous les postes d'enseignement sont publiés dans MVT1D.

La nature du poste sélectionné par l'enseignant (notamment s'il s'agit d'un poste en maternelle ou en élémentaire) apparaîtra. En école primaire, l'enseignant peut être amené à intervenir en maternelle ou élémentaire selon la répartition pédagogique arrêtée par le directeur après avis du conseil des maîtres.

La liste des écoles avec des classes « toute petite section » peut être consultée en annexe 12.

Les titulaires de secteur

Les postes de titulaires de secteurs peuvent être obtenus par des vœux postes et des vœux groupes. Les enseignants affectés obtiennent ensuite une affectation pour l'année scolaire, dans le secteur obtenu sur des postes fractionnés. Ces postes fractionnés sont constitués des décharges de direction, des décharges syndicales, des rompus de temps partiels...

Il est possible que des postes demeurés vacants à l'issue du mouvement MVT1D soient proposés lors de cette phase.

Ces affectations seront réalisées par la DSDEN dans le cadre de la phase d'ajustement. Les modalités d'affectation seront précisées dans la note de service « *Service des enseignants du 1er degré affectés sur un poste de titulaire de secteur* » publiée au Bulletin Départemental en juin 2025.

Les regroupements de fractions ainsi que les postes vacants après le mouvement seront publiés ultérieurement dans cette note de service.



Les enseignants titulaires d'un poste de TS ne conservent pas de priorité sur leur affectation annuelle (AFA) de l'année précédente.

6.1.2 REMPLACEMENT

Il existe trois types de brigades. La nature de leurs postes et les regroupements des circonscriptions sur les communes d'Aix et Marseille sont détaillés dans les annexes 7 et 8-1 à 8-3.



Les remplaçants interviennent prioritairement sur leur circonscription de rattachement ou le regroupement auquel leur circonscription est intégrée pour les communes d'Aix et Marseille. Ils peuvent assurer des remplacements dans tout le département, les contraintes de déplacements au quotidien sont fortes sur ces postes.

- **Les Brigades Départementales à gestion de circonscription (BDGC)** sont rattachées à une école. Elles sont gérées par leur circonscription de rattachement pour intervenir sur tous types de missions de remplacement dans leur circonscription et les circonscriptions limitrophes y compris sur des postes ASH.
- **Les Brigades Départementales REP+ (BDREP+)** sont rattachées à une école. Elles sont gérées par la DSDEN pour intervenir sur la suppléance des enseignants en REP+ bénéficiant de journées de formation/concertation. Les BD REP+ peuvent être amenées à intervenir sur des missions de remplacement, même hors REP+.
- **Les Brigades Départementales à gestion départementale (BDGD)** sont rattachées à une école. Elles sont gérées par la DSDEN pour intervenir sur tous types de missions de remplacement y compris sur des postes ASH.

Dans MVT1D, le type de remplacement à laquelle appartient la famille de poste est affichée en infobulle à côté de la nature de support TR : ZIL pour BDGC, ZR pour BDREP+, ZBF pour BDGD.

6.2 POSTES SUR TITRES ET HABILITATIONS

Ces postes sont accessibles au barème après obtention d'un examen ou d'une certification.

6.2.1 POSTES AVEC HABILITATION ET LISTE D'APTITUDE EN LANGUES

L'exercice de certains postes requiert d'obtenir une habilitation dans la langue concernée (une habilitation en circonscription ou une certification discipline non linguistique DNL ou une liste d'aptitude bilingue). Les habilitations sont attribuées sur avis d'une commission.

Sont concernées :

- Postes fléchés « Occitan »
- Postes fléchés langues vivantes
- Ecole bilingue et section internationale

RAPPEL : les enseignants titulaires d'une initiation langue vivante ou langue régionale ne sont pas prioritaires lors d'une demande d'affectation sur un poste fléché. Il est en effet obligatoire d'être titulaire d'une habilitation. Les candidats doivent donc vérifier sur I-PROF que l'habilitation dont ils disposent y figure bien.

Des enseignants non habilités pourront néanmoins être nommés sur ce poste, à titre provisoire, si aucun enseignant habilité ne le demande et ne l'obtient. S'ils obtiennent l'habilitation dès la première année d'exercice, ils pourront bénéficier d'un titre définitif à la rentrée scolaire suivante sans participer au mouvement.

Les écoles concernées par l'enseignement en langue régionale sont listées dans l'annexe 10. Les candidats, selon le poste souhaité, devront renseigner les annexes 20-1 à 20-3 et les retourner avant le 11 avril 2025.

6.2.1.1 Postes fléchés langues et culture régionale

Dans les écoles retenues en qualité de centre d'enseignement continu de la langue régionale (voir liste annexe 10), les postes sont fléchés « Occitan » pour moitié (ou moitié +1 pour un nombre de classe impair).

Les personnels qui possèdent une habilitation en langue régionale et qui souhaitent être affectés sur une école « centre d'enseignement continu de la langue régionale » (liste consultable en l'annexe 10) peuvent demander les postes d'adjoints fléchés et non fléchés Occitan de cette école.

Dans les écoles bilingues, tous les postes (enseignement et direction) sont fléchés « Occitan ».

Les postes fléchés « Occitan » sont pourvus à titre définitif par les enseignants titulaires d'une habilitation « provençal » délivrée à titre définitif par la DSDEN suite à une commission de la mission Langue Régionale.

6.2.1.2 Postes fléchés en écoles bilingues

Des postes sont fléchés en Allemand, Italien, Arabe, Espagnol (cf annexe 11-1)

Il s'agit des postes fléchés en dehors du dispositif Ecoles bilingues.

Dans les écoles innovantes Marseille en Grand, l'affectation se fait selon le barème (habilitation) sans avis favorable de la commission ad hoc.

6.2.1.3 Enseignement en langue dans les écoles bilingues (hors directeur)

Le département des Bouches du Rhône dispose d'écoles bilingues (liste à l'annexe 11-2) issues de deux programmes de développement, EDIL (2017-2021) et DARE (2020-2021).

Les enseignants affectés lors du mouvement MVT1D 2024 à titre provisoire dans une « école bilingue » et ayant obtenu une certification (habilitation en circonscription ou une certification discipline non linguistique DNL ou une liste d'aptitude bilingue) avant l'ouverture du serveur sont affectés à titre définitif au 01/09/2025 sans nécessité de participer au mouvement 2025. Il en est de même pour les enseignants affectés dans une « école bilingue » à titre définitif sur une spécialité de poste « sans spécialité » qui recevront un arrêté d'affectation à titre définitif dans leur école sur un poste de spécialité « Anglais ».

Dans ces écoles, tout poste se libérant sera fléché « Anglais » dans le but d'être pourvu à titre définitif par un enseignant ayant la certification. Si aucun enseignant bénéficiant de la certification ne demande à muter dans une « école bilingue », le poste nouvellement fléché « Anglais » sera alors attribué à titre provisoire.

6.2.2 MAITRES FORMATEURS (PEMF)

Les missions des PEMF sont les suivantes :

- le suivi des stagiaires et des contractuels
- l'accueil des étudiants M2
- l'intervention pour 30 heures minimum à l'INSPE
- la participation à des jurys de concours ou de CAFIPEMF

Et ponctuellement selon les disponibilités et au regard des missions prioritaires citées ci-dessus, les IEN pourront solliciter des PEMF sur des interventions complémentaires spécifiques.

Conditions pour obtenir un poste à titre définitif :

- Être titulaire du CAFIPEMF

Priorités d'affectation :

1. Enseignants titulaires du CAFIPEMF
2. Enseignants non titulaires du CAFIPEMF (affectation à titre provisoire sur des missions d'adjoint)

Barème spécifique appliqué aux vœux de nature « PEMF » :

- Éléments de base : ancienneté de fonction, enfants à charge et RQTH
- Éléments complémentaires : stabilité sur poste avec affectation à titre définitif, stabilité sur poste en REP, CLA ou REP+ avec affectation à titre définitif, stabilité sur postes déficitaires de l'ASH
- Ancienneté en qualité de maître formateur (exercice à titre définitif dans le département) : 1 point par an dans la limite de 7 points dans toute la carrière
Pour être comptabilisée, l'affectation doit débuter le 1er septembre et s'étendre sur toute l'année scolaire.
- Les modalités de départage des ex-aequo par discriminants (ancienneté de fonctionnaire dans l'Education Nationale, ancienneté de poste, et en dernier recours un discriminant aléatoire est appliqué).

Les enseignants en attente des résultats de l'examen du CAFIPEMF et ayant obtenu un poste d'adjoint d'application au mouvement MVT1D de la rentrée concernée, seront affectés à titre définitif à la rentrée scolaire suivante en cas d'obtention.

Dans les écoles innovantes Marseille en Grand, l'affectation se fait selon le barème (détention du CAFIPEMF) avec avis favorable de la commission ad hoc.

6.2.3 ENSEIGNANTS SPECIALISES DANS L'ASH (RASED, ULIS, SEGPA, EREA)

Pour l'ASH, les enseignants doivent justifier du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou d'un diplôme antérieur similaire (CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH). En l'absence du diplôme requis l'affectation sera prononcée à titre provisoire uniquement, jusqu'à obtention du diplôme.

Pour les postes concernant les déficiences sensorielles (auditive, visuelle) seuls les titulaires du diplôme permettant d'attester de compétences en braille (déficience visuelle) ou en langue des signes française (déficience auditive) pourront être nommés à titre définitif.

Avant de candidater sur ces postes, il est conseillé de prendre contact avec l'IEN selon la répartition suivante :

- Circonscription ASH Est :

Mme MAHUSSIER - IEN ASH chargée des dossiers SEGPA-EREA-Hôpitaux-Enseignement pénitentiaire

3 rue de Cuques - 13100 AIX EN PROVENCE

Mail : ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr

- Circonscription ASH Marseille :

Mme BORSARO - IEN ASH chargée des dossiers ULIS et ERSEH

DSDEN 13 – 28 bd Nedelec - 13231 Marseille cedex 1

Mail : ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr

- Circonscription ASH Ouest :
Mme VOLPI - IEN ASH chargée du dossier ESMS (établissements médico-sociaux)
75 route Nationale – Pont de Crau - 13200 ARLES
Mail : ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr

La liste des postes spécialisés dans l'ASH est consultable en annexe 9.

Conditions pour obtenir un poste à titre définitif :

- Être titulaire du CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS, CAEI.

Priorités d'affectation sur postes spécialisés:

1. Enseignants titulaires du CAPPEI, du CAEI, du CAPSAIS ou du CAPA-SH
2. Enseignants stagiaires en formation CAPPEI
3. Pour chaque poste sont ensuite traitées les candidatures des enseignants non spécialisés

Barème spécifique appliqué aux vœux de natures ISES-RASE-UEE-UEM-ULEC ⁽¹⁾:

- Éléments de base : ancienneté de fonction, enfants à charge et RQTH
- Éléments complémentaires : stabilité sur poste avec affectation à titre définitif, stabilité sur poste en REP, CLA ou REP+ avec affectation à titre définitif, stabilité sur postes déficitaires de l'ASH
- Ancienneté en qualité d'enseignant spécialisé (exercice à titre définitif dans le département) : 1 point par an dans la limite de 7 points dans toute la carrière
Pour être comptabilisée, l'affectation doit débuter le 1er septembre et s'étendre sur toute l'année scolaire
- Ancienneté sur des postes ASH (exercice à titre provisoire « affectation annuelle » (AFA) dans le département) : 1 point par an dans la limite de 7 points dans toute la carrière
Pour être comptabilisée, l'affectation doit débuter le 1er septembre et s'étendre sur toute l'année scolaire
- Les modalités de départage des ex-æquo par discriminants (ancienneté de fonctionnaire dans l'Education Nationale, ancienneté de poste, et en dernier recours un discriminant aléatoire est appliqué).

⁽¹⁾ Nature :
ISES - Enseignant 1er degré de segpa
RASE - Réseau d'aide à dominante pédagogique
UEE - Unité d'enseignement élémentaire
UEM - Unité d'enseignement maternelle
ULEC - Ulis école

Les nominations des enseignants non spécialisés sont prononcées à titre provisoire.

Les enseignants qui souhaitent un poste RASED maître E doivent être titulaires du CAPPEI, CAPASH, CAEI ou CAPSAIS. A titre dérogatoire, les stagiaires CAPPEI 2024/2025 et 2025/2026 en parcours RASED sont autorisés à postuler sur des postes de RASED maître E.

Les enseignants retenus pour le départ en formation CAPPEI doivent formuler obligatoirement des vœux sur des postes spécialisés correspondant à leur parcours de formation. Leur ancien poste est perdu.

NB : Les enseignants stagiaires en cours d'obtention du diplôme sont nommés à titre provisoire avec priorité pour être maintenus sur le poste l'année suivante, à condition qu'ils émettent le vœu sur ce poste dans MVT1D.

La participation au mouvement est obligatoire. L'affectation à titre définitif sera prononcée dès l'obtention du diplôme CAPPEI.

Pour renforcer l'attractivité des postes ULIS, les enseignants souhaitant connaître une expérience professionnelle dans ce domaine conservent leurs points de stabilité. Si cette expérience n'est pas concluante, ils candidateront à l'année n+1 sans perte de points. Pour cela, il faut avoir été affecté à titre provisoire sur un poste ULIS école. Ils devront se signaler au service DPE2-Mouvement via l'accusé de réception.

Cette disposition n'est pas valable pour les stagiaires CAPPEI.

6.2.4 DIRECTEURS D'ECOLE, HORS POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES SOUMIS A COMMISSION (DIRECTEURS TOTALEMENT DECHARGES EN REP+, D'ECOLE BILINGUE, MARSEILLE EN GRAND, OCCITAN ET D'ECOLE D'APPLICATION)

Conditions pour obtenir un poste à titre définitif :

Les enseignants doivent justifier de l'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école, conformément aux dispositions de la note de service ministérielle DGRH B1-3 du 13 octobre 2022. Une note publiée au bulletin départemental n°275 du 18 octobre 2024 précise les dispositions.

Pour l'enseignant dont la liste d'aptitude de directeur d'école n'est plus valide au 1er septembre 2025, l'outil MVT1D permet l'accès à la fonctionnalité « demande de réinscription de droit », quelle que soit sa durée d'exercice sur ces fonctions pendant

sa carrière. Des fonctionnalités supplémentaires « j'ai exercé 3 ans » ou « je n'ai pas exercé 3 ans » les fonctions de directeur d'école permettent de compléter et finaliser la demande.

L'état de la demande de réinscription sera visible sur les accusés de réception et leur réinscription de droit sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école fera l'objet d'un avenant à l'arrêté collectif.

Barème spécifique appliqué aux vœux de nature « DE » (directeur d'école) :

- Eléments de base : ancienneté de fonction, enfants à charge et RQTH
- Eléments complémentaires : stabilité sur poste avec affectation à titre définitif, stabilité sur poste en REP, CLA ou REP+ avec affectation à titre définitif, stabilité sur postes déficitaires de l'ASH
- Ancienneté de fonction : 1 point par année d'exercice effectif des fonctions à titre définitif dans la limite de 7 ans dans toute la carrière (les fonctions de directeur d'école détaché ne sont pas comptabilisées)
Pour être comptabilisée, l'affectation doit débuter le 1er septembre et s'étendre sur toute l'année scolaire
- Les modalités de départage des ex-æquo par discriminants (ancienneté de fonctionnaire dans l'Education Nationale, ancienneté de poste, et en dernier recours un discriminant aléatoire est appliqué).

Intérim de direction : les enseignants ayant assuré un intérim de direction durant l'année scolaire complète (du 1er septembre 2024 au 31 août 2025) sur un poste resté vacant après le mouvement MVT1D 2024 et ayant une liste d'aptitude valide, bénéficient d'une priorité absolue sur ce poste s'ils le demandent au mouvement. Cette priorité absolue n'est pas prise en compte en cas de vœu lié.

Remarques :

- Les affectations sur école à classe unique sont traitées dans le cadre du mouvement « adjoints ».
- Les directeurs d'école, de deux classes et plus, qui sollicitent une école à classe unique, perdent leur qualité de directeur d'école s'ils obtiennent leur mutation.
- A sa nomination, le directeur d'une école primaire est susceptible d'exercer soit dans une classe maternelle soit dans une classe élémentaire au même titre que tous les adjoints. Le directeur attribue les classes à l'équipe pédagogique après avis du conseil des maîtres.

Le régime des décharges de direction est rappelé dans l'annexe 4.

6.3 POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES (PEP)

6.3.1 REGLES COMMUNES

Les postes à exigences particulières PEP-MG, PEP et PEP-ASH ont été publiés aux bulletins départementaux n° 288 du 08 janvier 2025, n° 291 du 22 janvier 2025 et n°292 du 05 février 2025. Les modalités de candidature et de nomination sont précisées sur les fiches de poste.

Il s'agit de postes pour lesquels la commission émet un avis favorable ou défavorable. Les candidats avec un avis favorable doivent saisir les vœux dans MVT1D. C'est le candidat avec le plus fort barème qui est affecté.

Les différents postes à exigences particulières figurent en annexe 22 de ce mémento.

Les avis favorables obtenus lors du mouvement N seront conservés pour les mouvements N+1 et N+2. Les enseignants concernés ne sont donc pas convoqués de nouveau devant une commission.

Les enseignants avec une affectation à titre définitif dans leur carrière sur un poste répondant à un recrutement sur exigences particulières n'ont pas à candidater sur Colibris pour la catégorie de postes dont la fiche PEP est identique (exemple : avec une affectation à TD sur un IME en 2015-2016, la candidature Colibris est inutile sur un autre poste en IME pour la rentrée 2025 mais elle est nécessaire pour un poste en HOPITAL).

6.3.2 POSTES D'ENSEIGNANTS SPECIALISES EN « ASH » (HORS ERSEH)

Les différents postes de l'ASH s'obtiennent exclusivement par une participation au MVT1D.

Pour être nommés à titre définitif, les candidats doivent être titulaires du CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS, ou du CAEI et avoir obtenu un avis favorable de la commission PEP-ASH ad hoc.

Les enseignants non spécialisés et/ou les enseignants n'ayant pas participé à la commission PEP-ASH ad hoc ne peuvent être affectés qu'à titre provisoire sur le poste correspondant à cette même fiche PEP-ASH.

Les enseignants détenteurs d'un avis défavorable à la commission PEP-ASH ad hoc ne pourront pas obtenir de poste correspondant à cette même fiche PEP-ASH.

Les postes en RASED, ULIS 1er degré, SEGPA et EREA ne nécessitent pas d'avoir un avis favorable devant commission.

L'annexe 9 précise la spécificité des projets d'ULIS et le fonctionnement particulier de certains postes des secteurs sanitaire et médico-social :

- IME: Les Instituts Médico-Educatifs sont agréés pour dispenser une éducation et un enseignement spécialisés pour des enfants et adolescents atteints d'une déficience à prédominance intellectuelle. La prise en charge du jeune est à la fois éducative, médicale et scolaire.
- IEM: Les Instituts d'Éducation Motrice accueillent les enfants et adolescents en situation de handicap moteur lié à une infirmité motrice cérébrale, à une maladie neuro-musculaire ou à un traumatisme. Ils assurent l'éducation, l'enseignement et les soins.
- Les instituts sensoriels accueillent des jeunes élèves sourds ou malentendants et des jeunes aveugles ou déficients visuels.
- ITEP: Les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP) accueillent des enfants et adolescents de 6 à 20 ans qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression (notamment les troubles du comportement) perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.
- SESSAD : Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile apporte un soutien spécialisé aux enfants et adolescents dans leurs différents lieux de vie et d'activités (domicile, crèche, école...) et/ou dans les locaux du service. Les enfants sont admis sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
- CMPP : Les centres Médico-Psycho-Pédagogique sont des lieux de consultations et de soins ambulatoires, pour enfants et adolescents de 6 à 20 ans.
- Les établissements hospitaliers diffèrent dans leurs prises en charge : ils accueillent soit des enfants et des adolescents malades dans le cadre du dispositif « école à l'hôpital », soit des enfants et des adolescents pouvant souffrir de troubles envahissants du comportement et du développement, de troubles du spectre de l'autisme et/ou de troubles de la personnalité (hôpitaux de jour, CMP, CAMSP, CATTP).

Avant de candidater sur ces postes, il est conseillé de prendre contact avec l'IEN selon la répartition suivante :

- Circonscription ASH Est :

Mme MAHUSSIER - IEN ASH chargée des dossiers SEGPA-EREA-Hôpitaux-Enseignement pénitentiaire

3 rue de Cuques - 13100 AIX EN PROVENCE

Mail : ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr

- Circonscription ASH Ouest :

Mme VOLPI - IEN ASH chargée du dossier ESMS (établissements médico-sociaux)

75 route Nationale – Pont de Crau - 13200 ARLES

Mail : ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr

6.3.3 POSTES D'ENSEIGNANTS REFERENTS A LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (ERSEH)

Avant de candidater, il est conseillé de prendre contact avec l'IEN ASH chargée du dossier ERSEH :

- Circonscription ASH Marseille :

Mme BORSARO - IEN ASH chargée des dossiers ULIS et ERSEH

DSDEN 13 – 28 bd Nedelec - 13231 Marseille cedex 1

Mail : ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr

Priorités d'affectation :

1. ERSEH en exercice (nommés à titre définitif au 31/08/2025) et enseignants titulaires du CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS, CAEI avec avis favorable
2. Sans diplôme avec avis favorable

Barème spécifique appliqué aux vœux de nature « REF » (ERSEH) :

- Éléments de base : ancienneté de fonction, enfants à charge et RQTH
- Éléments complémentaires : stabilité sur poste avec affectation à titre définitif, stabilité sur poste en REP, CLA ou REP+ avec affectation à titre définitif, stabilité sur postes déficitaires de l'ASH
- Ancienneté en qualité d'enseignant spécialisé (exercice à titre définitif dans le département) : 1 point par an dans la limite de 7 points dans toute la carrière
Pour être comptabilisée, l'affectation doit débuter le 1er septembre et s'étendre sur toute l'année scolaire
- Ancienneté en qualité d'ERSEH (exercice à titre définitif dans le département) : 1 point par an dans la limite de 7 points dans toute la carrière
Pour être comptabilisée, l'affectation doit débuter le 1er septembre et s'étendre sur toute l'année scolaire
- Les modalités de départage des ex-æquo par discriminants (ancienneté de fonctionnaire dans l'Éducation Nationale, ancienneté de poste, et en dernier recours un discriminant aléatoire est appliqué).

Dans le cas où un enseignant serait à titre provisoire sur un poste d'ERSEH, l'affectation à titre définitif sur le poste intervient dès l'obtention du CAPPEI.

En annexe 14, un tableau recense l'ensemble des postes d'ERSEH indiquant le lieu géographique de leur bureau, ainsi que leur secteur d'intervention. La saisie des vœux pourra se faire sur un poste précis d'ERSEH au sein d'une circonscription ASH.

6.3.4 POSTES D'ENSEIGNANTS EN ECOLES INNOVANTES DU PLAN « MARSEILLE EN GRAND »

Les écoles innovantes du Plan Marseille en Grand sont listées en annexe 17.

Les avis favorables sont valables exclusivement pour l'école correspondant à la fiche de poste.

La codification (G0106) dans MVT1D permet d'identifier les postes d'adjoint des écoles innovantes du plan Marseille en grand. En l'absence d'affectation d'enseignant détenteur d'un avis favorable, l'affectation à titre provisoire des enseignants ayant émis un vœu « poste » sur des écoles innovantes du Plan Marseille en Grand est rendue possible.

6.3.5 POSTES D'ENSEIGNANTS EN ECOLES PRATIQUANT LA PEDAGOGIE « FREINET »

Les avis favorables sont valables sur les écoles listées ci-après :

- AIX : E.M.PU MARESCHALE (LA) (0132246W)
- AIX : E.E.PU MARESCHALE (LA) (0132169M)
- MARSEILLE : E.P.PU BONNEVEINE 2 (0133124A)
- MARSEILLE : E.P.PU TREILLE (LA) (0130831H)

Il n'existe pas de nature de support afférente à la pédagogie Freinet. Les vœux doivent se porter sur les RNE de ces écoles sur les natures de postes ECEL ou ECMA.

6.3.6 POSTES D'ENSEIGNANTS EN UNITE PEDAGOGIQUE POUR ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS (UPE2A)

La mise en place d'UPE2A s'appuie sur les dispositions de la circulaire ministérielle n°2012-141 du 02/10/2012 (BO n° 37 du 11 octobre 2012).

Il est rappelé qu'une UPE2A école a vocation à être itinérante. Le titulaire du poste pourra alors être conduit à intervenir sur plusieurs écoles.

Peut postuler tout enseignant titulaire ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue seconde ou justifiant d'une expérience dans le domaine.

La liste des postes UPE2A est consultable en annexe 13.

6.3.7 POSTES DE DIRECTEURS D'ECOLES EN REP+ AVEC DECHARGE A 100%

Pour être nommés, les candidats doivent être titulaires d'une liste d'aptitude de directeur en cours de validité et être en possession d'un avis favorable de la commission PEP ad hoc.

L'enseignant ayant effectué l'intérim durant l'intégralité de l'année scolaire 2024-2025 sur un poste vacant après mouvement doit se présenter à la commission d'entretiens au même titre que tous les autres enseignants candidats.

Cet entretien est inutile pour le directeur qui est déjà nommé à titre définitif dans une école obtenant une décharge à 100% à la rentrée 2025, ce dernier conservant son poste avec la décharge à 100% sans formalité particulière.

La liste des écoles dont le directeur est totalement déchargé est consultable en annexe 15.

6.3.8 POSTES DE DIRECTEURS D'ECOLES BILINGUES

Pour être nommés, les candidats doivent être titulaires d'une liste d'aptitude de directeur en cours de validité, d'une certification en langue (habilitation ou certification DNL) et être en possession d'un avis favorable de la commission PEP ad hoc.

6.3.9 POSTES DE DIRECTEURS D'ECOLES LANGUES ET CULTURE REGIONALES – OCCITAN

Pour être nommés, les candidats doivent être titulaires d'une liste d'aptitude de directeur en cours de validité, de l'habilitation définitive en occitan et être en possession d'un avis favorable de la commission PEP ad hoc.

6.3.10 POSTES DE DIRECTEURS D'ÉCOLES D'APPLICATION

Pour être nommés, les candidats doivent être titulaires d'une liste d'aptitude de directeur en cours de validité, du CAFIPEMF et être en possession d'un avis favorable de la commission PEP ad hoc.

6.3.11 DIRECTEURS D'ÉCOLES PRATIQUANT LA PÉDAGOGIE FREINET

En l'absence d'une publication spécifique d'une fiche de poste PEP Directeurs d'écoles FREINET, les enseignants ayant obtenu un avis favorable de la commission PEP FREINET pourront candidater sur les postes de direction de ces écoles sous réserve d'être titulaires d'une liste d'aptitude de directeur d'école en cours de validité.

7 AUTRES POSTES

7.1 POSTES A PROFIL (PAP)

Il s'agit d'une modalité d'affectation pour laquelle les besoins spécifiques du poste requièrent des compétences, des connaissances ou une expérience professionnelle particulière dans l'intérêt du service.

Il s'agit de postes pour lesquels la commission procède en cas d'avis favorable à un classement des candidats. L'affectation des candidats se fait hors barème et mouvement informatisé. Celle-ci est prioritaire sur les vœux formulés dans MVT1D. En cas de résultats favorables de même rang à des candidatures multiples sur des PAP, le candidat devra opter pour l'un de ces postes.

Les postes à profil PAP et PAP-ASH ont été publiés aux bulletins départementaux n° 291 du 22 janvier 2025 et n° n°292 du 05 février 2025. Les modalités de candidature et de nomination sont précisées sur les fiches de poste.

L'acte de candidature formulé par Colibris vaut engagement.

Pour les candidats retenus sur postes à profil, leurs vœux émis dans MVT1D seront annulés.

7.2 POSTES PARTICULIERS

Les dates de dépôt des dossiers de candidature sont communiquées spécifiquement sur le bulletin départemental ou académique.

Certains recrutements sont de compétence académique ou national. Il s'agit :

- PSY – EN ⁽¹⁾
- Coordonnateur en ULIS collège ou lycée
- Directeur d'ÉREA ou Directeur de SEGPA
- Coordonnateur du centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage (CASNAV)
- Unité Pédagogique en milieu pénitentiaire ou Centre éducatif Fermé
- Enseignants en dispositif relais.

⁽¹⁾ Les psychologues scolaires sont détachés ou intégrés dans le corps des PSY-EN. Ils ont la possibilité de participer au mouvement intra-académique SIAM second degré.

Attention, les enseignants en position de détachement qui participent au mouvement du 1er degré et obtiennent un poste quittent de fait le corps des PSY-En. Leur détachement prend fin au 31 août, ils redeviennent professeur des écoles. (Contact académique Mme COMIER 04.42.91.74.38).

8 OPERATIONS POSTERIEURES AU MOUVEMENT MVT1D

Une phase d'affectation est réalisée par la DPE2 après les opérations du mouvement informatisé pour nommer les enseignants :

- Ayant obtenu un poste de titulaire de secteur (TS)
- N'ayant pas obtenu de poste lors de la phase informatisée du mouvement
- Ayant fait une demande tardive de reprises de poste (disponibilité, annulation de retraite...)
- Entrants dans le département par INEAT après la phase du mouvement MVT1D
- Détachés dans les fonctions de professeur des écoles

Les enseignants seront positionnés sur des postes ou fractions de postes vacants (dont des postes de brigade ou tout poste dans l'ASH).

8.1 MODALITES D'AFFECTIONATION DES TITULAIRES DE SECTEUR

Cette phase du mouvement est notamment destinée à préciser le contenu des postes des enseignants ayant été affectés sur un poste de titulaire de secteur (TS).

Chaque enseignant affecté sur un poste de TS sera informé, le mercredi 11 juin 2025 (par courriel sur sa boîte académique) des postes et regroupements de postes qu'il peut solliciter (sur sa circonscription et éventuellement l'ASH).

Il devra procéder à un classement intégral des postes de sa circonscription d'affectation par ordre de préférence (y compris les regroupements n'atteignant pas une quotité de 100%) sur le formulaire en ligne (envoi d'un lien strictement personnel) avant le vendredi 13 juin 2025 minuit, délai de rigueur. L'ajout de poste ASH est facultatif.

Les regroupements proposés tiennent compte prioritairement de l'organisation pédagogique, des quotités, des natures des postes et des proximités géographiques.

L'attribution des postes s'effectuera par circonscription selon le classement suivant :

- TS titulaires d'une RQTH ;
- TS antérieurs à 2025 : classés selon la date d'affectation à titre définitif (ou REA suite au redécoupage des circonscriptions RS2025) puis par l'AGS comme critère de départage ;
- TS 2025 : classés par barème d'obtention du poste (phase MVT1D 2025) puis par l'AGS comme critère de départage.
- En cas d'égalité le départage se fait avec l'attribution d'un numéro aléatoire.

Le critère de l'année s'entend comme l'année de la dernière affectation en qualité de TS à titre définitif et non comme l'entrée dans la nature de fonction TS.



Les supports de décharges de directions et les rompus de temps partiel ne pourront pas être fractionnés afin d'interdire l'affectation de plus de deux enseignants dans une même classe.

Un TS à temps partiel pourra solliciter un temps complet ou un poste constitué de fractions compatibles à son temps partiel. Par exemple : un TS à 75% pourra solliciter un regroupement en 4 x 25% (la fraction libérée du temps partiel est compatible avec l'une des fractions du regroupement) mais ne pourra pas solliciter un regroupement de 2 x 50% (car il fractionnerait l'une des quotités à 50%). Les fractions ainsi libérées pourront compléter d'autres regroupements incomplets ou permettront de proposer de nouveaux regroupements sur lesquels seront affectés les TS n'ayant pu obtenir l'un de leurs vœux.

Les TS avec une quotité de service supérieure à la quotité du poste proposé (par exemple : un TS à temps complet sur un poste proposé à 75%) pourront se voir attribuer un complément de service vacant non référencé au sein de la circonscription lors de la publication du poste. Si ce complément n'est pas possible, le poste sera complété automatiquement par une fraction de titulaire remplaçant.

Les compositions proposées restent assujetties à la vacance des fractions regroupées. Elles peuvent être soumises à modification (exemple : annulation de temps partiel, ajout d'un temps partiel dans une des écoles proposées dans le regroupement).

Les résultats des affectations seront communiqués le mardi 24 juin 2025.

Si des TS restent toujours sans affectation après cette phase en raison de l'insuffisance de supports, leurs situations seront examinées en lien avec les circonscriptions par les services de la DSDEN en vue d'occuper des postes ou des fractions de poste qui se libéreraient avant la rentrée scolaire. A défaut, ils seront mis à disposition de la circonscription de rattachement en vue d'occuper un poste de remplaçant titulaire.

Une note de service publiée au bulletin départemental précisera ultérieurement les modalités de participation.

8.2 MODALITES D'AFFECTIONATION DES ENSEIGNANTS SANS POSTE

Une phase d'ajustement est réalisée pour les enseignants :

- N'ayant pas obtenu de poste lors de la phase informatisée du mouvement
- Ayant fait une demande tardive de reprises de poste (disponibilité, annulation de retraite...)
- Entrants dans le département par INEAT après la phase du mouvement MVT1D

Ces enseignants seront sollicités par mail afin de classer par ordre de préférences les circonscriptions IEN du département, y compris les circonscriptions de l'ASH. Les affectations seront prononcées à titre provisoire.

Une note de service publiée au bulletin départemental précisera ultérieurement les modalités de participation.

9 ANNEXES

- Annexe 1 – Procédure MVT1D
- Annexe 2 – Vœux liés
- Annexe 3 – Fiche de vœux manuelle
- Annexe 4 – Régime des décharges de direction
- Annexe 5 – Groupes Commune, circonscription, MOB
- Annexe 6 – Utilisation Géoportail
- Annexe 7 – Zones d'intervention des BDGC – communes Aix et Marseille
- Annexe 8-1 – Implantation des BDGC
- Annexe 8-2 – Implantation des BDGD
- Annexe 8-3 – Implantation des BDREP+
- Annexe 9 – Implantation des postes spécifiques ASH
- Annexe 10 – Implantation des postes fléchés Occitan
- Annexe 11-1 – Implantation des postes fléchés LV
- Annexe 11-2 – Implantation des postes « écoles bilingues »
- Annexe 12 – Implantation des Classes Très petites sections
- Annexe 13 – Implantation des UPE2A
- Annexe 14 – Implantation des postes référents
- Annexe 15 – Implantation des Directions REP+
- Annexe 16 – Liste des écoles retenues dans les projets CLA
- Annexe 17 – Liste des écoles innovantes du plan Marseille en grand
- Annexe 18 – Typologie des circonscriptions pour le rattachement des TS
- Annexe 19 – Fiche synthétique Barème départemental LDG
- Annexe 20-1 – Lettre d'engagement à enseigner en Occitan
- Annexe 20-2 – Lettre d'engagement à enseigner en Occitan (directeur)
- Annexe 20-3 – Lettre d'engagement à enseigner en Occitan (non fléché)
- Annexe 21 – Liste des écoles et établissements des Bouches-du-Rhône
- Annexe 22 – Nomenclature des postes des Bouches-du-Rhône
- Annexe 23-1 – Carte Communes
- Annexe 23-2 – Carte circonscriptions département
- Annexe 23-3 – Carte circonscriptions Marseille

SAISIE DES VŒUX SUR SIAM / MVT1D MOUVEMENT 2025

La saisie des vœux se fait uniquement par le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM/ MVT1D) auquel l'application I-PROF donne accès :

du mercredi 2 avril 2025 à 9h au vendredi 11 avril 2025 à 12h

1- Accéder à MVT1D :

L'accès s'effectue par esterel.ac-aix-marseille.fr à l'aide des identifiants de messagerie académique.

- l'identifiant : en général il s'agit de la 1^{ère} lettre du prénom suivi du nom

- le mot de passe : par défaut, il est initialisé au NUMEN en majuscules ou le mot de passe personnalisé s'il a été modifié.

- **Le lien « je ne connais pas mon identifiant ou mon adresse de messagerie »**

Voici le détail de la saisie à effectuer pour obtenir l'identifiant :

- Sur l'écran « je ne suis pas un robot », renseigner les différents champs :

« Quel jour sommes-nous » : indiquer le jour. Par exemple : 18 (pour le 18/02/2025)

« Quel mois sommes-nous » : indiquer le mois. Par exemple : 02 (pour le 18/02/2025)

« Quel code voyez-vous » : saisir le code affiché

Valider

- Sur l'écran suivant « récupération de votre identifiant »

« Courriel académique » : taper « inconnu » et Valider

« Vous n'avez pas renseigné de courriel de récupération ... »

Valider

- Sur l'écran suivant « Récupération de votre identifiant »

Saisir votre NUMEN

Saisir votre date de naissance

Valider

- **Le lien « je ne connais pas mon mot de passe » permet de demander la réinitialisation du mot de passe.**

Voici le détail de la saisie à effectuer pour modifier le mot de passe :

- Cliquer sur le lien « j'ai oublié mon mot de passe »

- Sur l'écran « je ne suis pas un robot » :

« Quel jour sommes-nous » : indiquer le jour. Par exemple : 18 (pour le 18/02/2025)

« Quel mois sommes-nous » : indiquer le mois. Par exemple : 02 (pour le 18/02/2025)

« Quel code voyez-vous » : saisir le code affiché

Valider

- Sur l'écran suivant « récupération de votre mot de passe »

« Courriel académique » : taper « inconnu », et valider

« Vous n'avez pas renseigné de courriel de récupération ... »,

Valider

- Sur l'écran suivant « Récupération de votre mot de passe »

Saisir votre identifiant de messagerie académique

Saisir votre NUMEN

Saisir votre date de naissance

Saisir votre nouveau mot de passe

Saisir à nouveau votre nouveau mot de passe

Attention, les consignes de conformité du mot de passe sont précisées à l'écran.

Votre nouveau mot de passe est désormais celui que vous venez de définir.

- **Procédure du « courriel de récupération »**

La nouvelle politique de sécurité académique incite à la communication d'une adresse de messagerie « courriel de récupération », hors du domaine académique (laposte.net, orange.fr, sfr.fr, etc.), sur laquelle pourrait vous être communiqué un code de réactivation en cas de perte ultérieure de votre identifiant ou de votre mot de passe.

La description des procédures ci-dessus vous sont indiquées à titre indicatif dans le cas où vous ne disposez pas de vos identifiants et que vous n'avez jamais renseigné l'information « courriel de récupération ». Ainsi, lors de votre première authentification sur le portail Esterel, vous accéderez à un écran « courriel de récupération » sur lequel vous aurez la possibilité de renseigner une adresse de messagerie personnelle de secours.



Les informations relatives au mouvement (accusé de réception, résultats) seront envoyées sur l'adresse de messagerie professionnelle de l'enseignant (mail académique sous le format prenom.nom@ac-aix-marseille.fr).

2- Saisir vos vœux sur l'application I-PROF :

Une fois identifié, pour accéder à IPROF, se rendre dans :

- « Ressources humaines » / « Iprof enseignant » ou effectuer une recherche IPROF au niveau de la loupe.
- Menu « Les Services »
- « Utilisez SIAM »
- Accès au module : « Phase mouvement intra départemental », puis « consultation et saisie des vœux ».

A l'attention des personnels en activité qui intègrent les Bouches-du-Rhône à la rentrée 2025 :

Le service SIAM est accessible uniquement à partir de l'application I-PROF de l'académie d'affectation 2024-2025.

Exemple : Un enseignant actuellement en poste dans l'académie de Créteil et muté lors du mouvement interdépartemental 2025 dans le département des Bouches-du-Rhône, doit se connecter au serveur de l'académie de Créteil.

3- Accusé de réception

Un courriel informant que l'accusé de réception est disponible dans l'application MVT1D sera envoyé sur l'adresse de messagerie professionnelle académique au format prénom.nom@ac-aix-marseille.fr.

Cette information parviendra aux agents le **lundi 5 mai 2025**.

Uniquement en cas de contestation de barème :

Editer votre accusé de réception sur l'application MVT1D, à compter du **lundi 5 mai 2025** et le renvoyer par COLIBRIS **au plus tard le lundi 19 mai 2025 (date limite de réception des contestations)**, accompagné des pièces justificatives.

4- Résultat

Les résultats du mouvement seront communiqués le **vendredi 23 mai 2025**, sur la boîte électronique renseignée au niveau de la page d'accueil I-Prof.

Ce message comportera les informations suivantes :

- Le résultat d'affectation
- Les enseignants n'obtenant pas satisfaction au mouvement recevront une explication de leur non obtention de leur vœu n°1.

Le résultat sera consultable également dans MVT1D.

ANNEXE EXPLICATIVE POUR LA FORMULATION DES VŒUX LIES MOUVEMENT 2025

Si un couple d'enseignants lie ses vœux, l'identifiant du conjoint doit figurer sur la fiche de vœux du participant.
Attention : un vœu lié peut l'être sur un poste mais **ne peut l'être sur un groupe de postes**.

Les vœux peuvent être liés deux 2 façons :

1- de façon unilatérale :

Candidat X		Candidat Y	
Vœux	Vœux conjoint	Vœux	Vœux conjoint
Support A	Support B	Support B	

Candidat X ne pourra obtenir le support A que si Candidat Y obtient le support B.
 Candidat Y peut obtenir le support B quel que soit le résultat du mouvement pour Candidat X.

2- de façon stricte :

Candidat X		Candidat Y	
Vœux	Vœux conjoint	Vœux	Vœux conjoint
Support A	Support B	Support B	Support A

Candidat X ne pourra obtenir le support A que si Candidat Y obtient le support B.
 Candidat Y ne pourra obtenir le support B que si Candidat X obtient le support A.
Remarque : pour obtenir un **poste double**, le couple doit lier strictement ses vœux.

Attention :

- l'obtention des vœux liés n'est possible que lorsque l'intéressé(e) ayant le plus petit barème arrive aussi sur l'un des postes demandés dans le cadre de cette procédure.
- les enseignants ayant assuré un intérim de direction sur un **poste resté vacant après le mouvement précédent** et inscrits sur la liste d'aptitude, bénéficient d'une priorité absolue sur ce poste s'ils le demandent au mouvement. **Cette priorité absolue n'est pas prise en compte en cas de vœu lié.**
- le non-respect de la procédure empêche l'obtention des vœux liés **mais n'annule pas les vœux qui pourront alors être obtenus à titre individuel, sauf pour les vœux nécessitant une certification non acquise par l'un des candidats.**

FICHE DE VŒUX MANUELLE VŒUX POSTES / VŒUX GROUPES / VŒUX GROUPES MOB MOUVEMENT 2025

A RENVoyer AU SERVICE D.P.E. 2 AU PLUS TARD LE VENDREDI 11 AVRIL 2025 A 12H
ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr

La fiche de vœux manuelle devra être remplie de la manière suivante :

- Les participants doivent saisir entre 1 et 50 vœux
- Les participants obligatoires doivent saisir au minimum 1 vœu groupes MOB parmi ces 50 vœux

NOM : Prénom : Tél. Portable : Mail: Adresse personnelle :

VOEUX POSTES et/ou VOEUX GROUPES (DONT VŒUX GROUPES MOB)	
1 ^{er} Voeu :	
Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
2 ^e Voeu :	
Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
3 ^e Voeu :	
Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
4 ^e Voeu :	
Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
5 ^e Voeu :	
Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
6 ^e Voeu :	
Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
7 ^e Voeu :	
Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
8 ^e Voeu :	
Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
9 ^e Voeu :	
Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
10 ^{er} Voeu :	
Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :

11e Voeu :	Code :	Libellé (du poste) :
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	
12e Voeu :	Code :	Libellé (du poste) :
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	
13e Voeu :	Code :	Libellé (du poste) :
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	
14e Voeu :	Code :	Libellé (du poste) :
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	
15e Voeu :	Code :	Libellé (du poste) :
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	
16e Voeu :	Code :	Libellé (du poste) :
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	
17e Voeu :	Code :	Libellé (du poste) :
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	
18e Voeu :	Code :	Libellé (du poste) :
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	
19e Voeu :	Code :	Libellé (du poste) :
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	
20e Voeu :	Code :	Libellé (du poste) :
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	
21e Voeu :	Code :	Libellé (du poste) :
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	
22e Voeu :	Code :	Libellé (du poste) :
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	
23e Voeu :	Code :	Libellé (du poste) :
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	
24e Voeu :	Code :	Libellé (du poste) :
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	
25e Voeu :	Code :	Libellé (du poste) :
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	
26e Voeu :	Code :	Libellé (du poste) :
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	
27e Voeu :	Code :	Libellé (du poste) :
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	
28e Voeu :	Code :	Libellé (du poste) :
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	

47e Voeu : Code : _____ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
48e Voeu : Code : _____ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
49e Voeu : Code : _____ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
50e Voeu : Code : _____ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :

Fait à _____ , le _____

Signature de l'agent

REGIMES DE DECHARGES DE DIRECTION MOUVEMENT 2025

QUOTITÉ DÉCHARGE DE DIRECTION à compter du 01/09/2025

nb classe	MATERNELLE			ELEMENTAIRE		
	Hors EP	EA & REP	REP+	Hors EP	EA & REP	REP+
1	0,04					
2 à 3	0,08					
4	0,25					
5	0,33					
6	0,33					
7	0,33					
8	0,33		0,5	0,33	0,33	0,5
9	0,5			0,5	0,5	
10						
11						
12	1	1	1	1	1	
13						
14 et +						

VŒUX GROUPES - TYPE DE GROUPES MOUVEMENT 2025

Un groupe est un ensemble de postes constitué de natures de support identiques ou différentes, correspondant à des types de postes situés dans une même commune ou circonscription.

Certains postes à conditions particulières d'exercice ne pourront être obtenus à titre définitif qu'après la vérification de la détention des titres, diplômes ou habilitations requis ou après avis d'une commission validant les compétences ou expériences attendues (se référer au point 6. du mémento du mouvement, Application du barème).

Groupes « Commune » :

Le vœu poste correspond à un vœu précis dans une école ou un établissement correspondant à une zone géographique « commune ». Il permet de faire des vœux sur une nature précise de postes dans une commune du département des Bouches-du-Rhône.

Pour les directeurs, les groupes « Commune » sont composés de la manière suivante :

- Directions de 2 à 4 classes ;
- Directions de 5 à 9 classes ;
- Directions de 10 classes et plus.

Groupes « Circonscription » :

Le vœu poste correspond à un vœu précis dans une école ou un établissement correspondant à une zone géographique « circonscription ». Il permet de faire des vœux sur une nature précise de postes dans une circonscription du département des Bouches-du-Rhône.

Pour les directeurs, les groupes « circonscription » sont composés de la manière suivante :

- Directions de 2 à 4 classes ;
- Directions de 5 à 9 classes ;
- Directions de 10 classes et plus.

Groupes « MOB Circonscription » :

Groupe de postes Enseignants (ENS) :

Ce groupe est composé par circonscription de la plupart des postes d'enseignants. Il comprend donc les postes d'enseignement en maternelle, en élémentaire, ou comme titulaire de secteur.

Groupe de postes Remplacement (TR) :

Ce groupe est composé par circonscription des titulaires remplaçants avec les trois types de brigades (BDGC, BDGD, BDREP+).

Groupe de postes ASH (ASH) :

Ce groupe est composé par circonscription des postes ULIS 1er degré et SEGPA. Les enseignants doivent justifier du CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive) ou d'un certificat d'aptitude antérieur similaire (CAPA-SH, CAPSAIS, CAEI) pour obtenir le poste à titre définitif. En l'absence du certificat d'aptitude requis, l'affectation sera prononcée à titre provisoire uniquement.

Groupe de postes de directions 2 à 7 classes :

Ce groupe est constitué de toutes les directions d'écoles de 2 à 7 classes de la circonscription.

UTILISATION DU SITE INTERNET « GEOPORTAIL » MOUVEMENT 2025

Depuis la rentrée 2024, la condition de distance orthodromique est remplacée par le critère de distance kilométrique. Cet élément est utilisé dans le cadre de la bonification au titre du rapprochement de conjoints, de l'autorité parentale conjointe et de la bonification au titre du handicap.

Cette distance est calculée via le site internet geoportail.gouv.fr/carte selon les critères de « distance la plus courte / sans péage ».

- 1- Accéder au site internet via l'adresse suivante : geoportail.gouv.fr/carte





- 2- Une fois arrivé sur la page d'accueil, cliquer sur  à droite de l'écran

- 3- Cliquer sur




- 4- Après avoir renseigné l'adresse de départ et l'adresse d'arrivée, sélectionner les critères suivants :
 - Mode de transport : Voiture
 - Mode de calcul : Plus court
 - Passages autorisés : Décocher Péages

MODE DE TRANSPORT

MODE DE CALCUL

Plus court 

PASSAGES AUTORISÉS

Péages

Ponts

Tunnels

**Zones d'intervention des BDGC
MOUVEMENT 2025**

SITE	ZONE RENTREE 2025	IEN
KORSEC	Zone A	MARSEILLE LE MERLAN
		MARSEILLE LA ROSE
		MARSEILLE LE CANET
	Zone B	MARSEILLE MADRAGUE
		MARSEILLE AYGALES
		MARSEILLE ESTAQUE
	Zone C	MARSEILLE SAINT CHARLES
		MARSEILLE LONGCHAMP
		MARSEILLE JOLIETTE
LOUISE MICHEL	Zone D	MARSEILLE SAINT BARNABE
		MARSEILLE HUVEAUNE
		MARSEILLE BELLE DE MAI
	Zone E	MARSEILLE CORNICHE
		MARSEILLE MAZARGUES
		MARSEILLE CAPELETTE
AIX EN PROVENCE	Zone F	AIX SAINTE VICTOIRE
		AIX TOULOUBRE
		AIX VALLEE DE L'ARC

BRIGADES A GESTION DE CIRCONSCRIPTION - BDGC
MOUVEMENT 2025

CIRCONSCRIPTION 2025	RNE ETABLISSEMENT	SIGLE	NOM	COMMUNE	Réseau	Sensible ou violence
IEN AIX STE VICTOIRE	0130250B	E.E.PU	PONT DE L'ARC (DU)	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX STE VICTOIRE	0130253E	E.E.PU	SALLIER	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX STE VICTOIRE	0130254F	E.E.PU	TORSE (LA)	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX STE VICTOIRE	0130255G	E.E.PU	VAL SAINT ANDRE	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX STE VICTOIRE	0130373K	E.P.PU	ELIANE D'AMORE	BELCODENE		
IEN AIX STE VICTOIRE	0130461F	E.P.PU	LA BARQUE	FUVEAU		
IEN AIX STE VICTOIRE	0131203M	E.E.PU	FENOUILLERES	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX STE VICTOIRE	0131567H	E.E.PU	CUQUES (DE)	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX STE VICTOIRE	0131909E	E.E.PU	GIONO-SCHWEITZER	AIX EN PROVENCE	CLA	
IEN AIX STE VICTOIRE	0131911G	E.E.PU	PAUL ARENE	AIX EN PROVENCE	REP	
IEN AIX STE VICTOIRE	0132166J	E.E.PU	MARCEL PAGNOL	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX STE VICTOIRE	0132168L	E.M.PU	FELICITE (LA)	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX STE VICTOIRE	0132169M	E.E.PU	MARESCHALE (LA)	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX STE VICTOIRE	0132285N	E.E.PU	JACQUES PREVERT	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX TOULOUBRE	0130262P	E.E.PU	JEAN JAURES 2	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX TOULOUBRE	0130271Z	E.E.A.	SEXTIUS (APPL)	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX TOULOUBRE	0131181N	E.E.PU	MARCEL PAGNOL	VENELLES		
IEN AIX TOULOUBRE	0131199H	E.E.PU	CELONY	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX TOULOUBRE	0131201K	E.E.A.	F.MISTRAL(APPL)	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX TOULOUBRE	0131204N	E.E.PU	GRANETTES (LES)	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX TOULOUBRE	0131205P	E.E.A.	ALBERIC LAURENT (APPL)	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX TOULOUBRE	0131527P	E.E.PU	LAUVES	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX TOULOUBRE	0132181A	E.E.PU	JEAN MAUREL	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX TOULOUBRE	0132535K	E.E.PU	DEUX ORMEAUX (LES)	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX TOULOUBRE	0132988C	E.E.PU	CABASSOLS (DES)	VENELLES		
IEN AIX TOULOUBRE	0133676A	E.E.PU	EUGENE BREMOND	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX VALLEE DE L'ARC	0130434B	E.E.PU	DANIELLE GERMOND	COUDOUX		
IEN AIX VALLEE DE L'ARC	0130451V	E.E.PU	PAUL DOUMER	LA FARE LES OLIVIERES		
IEN AIX VALLEE DE L'ARC	0131206R	E.E.PU	EDOUARD PEISSON	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX VALLEE DE L'ARC	0131207S	E.E.PU	JOSEPH ROUMANILLE	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX VALLEE DE L'ARC	0132802A	E.P.PU	ROMAIN ROLLAND	ROGNAC		
IEN AIX VALLEE DE L'ARC	0132805D	E.E.PU	JEAN JAURES	VELAUX		
IEN AIX VALLEE DE L'ARC	0132986A	E.P.PU	JEAN GIONO	ROGNAC		
IEN AIX VALLEE DE L'ARC	0132992G	E.M.PU	COLLINE DU SERRE	AIX EN PROVENCE		
IEN APCCG	0130291W	E.P.PU	VAL FLEURI	ALLAUCH		
IEN APCCG	0130292X	E.E.PU	CENTRE	ALLAUCH		
IEN APCCG	0130294Z	E.E.PU	PIE D'AUTRY	ALLAUCH		
IEN APCCG	0130295A	E.E.PU	POUNCHE (LA)	ALLAUCH		
IEN APCCG	0130660X	E.E.PU	TROIS LUCS (LES)	MARSEILLE 12E		
IEN APCCG	0130663A	E.E.PU	VALENTINE	MARSEILLE 11E		
IEN APCCG	0130859N	E.M.PU	CHATEAU GOMBERT	MARSEILLE		
IEN APCCG	0131049V	E.E.PU	ANDRE MALRAUX 1	PLAN DE CUQUES		
IEN APCCG	0133221F	E.M.PU	FARANDOLE (LA)	ALLAUCH		
IEN ARLES CAMARGUE	0130303J	E.E.PU	ALYSCAMPS	ARLES	REP+	
IEN ARLES CAMARGUE	0130304K	E.E.PU	EMILE LOUBET	ARLES		
IEN ARLES CAMARGUE	0130307N	E.E.PU	MONPLAISIR	ARLES		
IEN ARLES CAMARGUE	0130308P	E.P.PU	YVES MONTAND	ARLES		
IEN ARLES CAMARGUE	0130309R	E.E.PU	MOULEYRES	ARLES	REP	
IEN ARLES CAMARGUE	0130310S	E.E.PU	CYPRIEN PILLIOL	ARLES		
IEN ARLES CAMARGUE	0130315X	E.E.PU	ANDRE BENOIT	ARLES		
IEN ARLES CAMARGUE	0130321D	E.E.PU	MARIE MAURON	ARLES	REP	
IEN ARLES CAMARGUE	0130329M	E.P.PU	ALBARON	ARLES		
IEN ARLES CAMARGUE	0130332R	E.P.PU	GAGERON	ARLES		
IEN ARLES CAMARGUE	0130337W	E.M.PU	ALYSCAMPS	ARLES	REP+	
IEN ARLES CAMARGUE	0130338X	E.M.PU	CLOITRE (DU)	ARLES		
IEN ARLES CAMARGUE	0130340Z	E.M.PU	PAULINE KERGOMARD	ARLES	REP	
IEN ARLES CAMARGUE	0130453X	E.E.PU	YVAN AUDOUARD	FONTVIEILLE		
IEN ARLES CAMARGUE	0131213Y	E.E.PU	ALBERT CAMUS	ARLES	REP	
IEN ARLES CAMARGUE	0132436C	E.P.PU	LOUIS PERGAUD	ARLES		
IEN ARLES CAMARGUE	0132704U	E.M.PU	MAGNANARELLES (LES)	ARLES		
IEN ARLES CAMARGUE	0132807F	E.E.PU	LOUIS ARAGON	ARLES		
IEN ARLES CAMARGUE	0133177H	E.M.PU	LA CLAIRE FONTAINE	ARLES		
IEN AUBAGNE	0130344D	E.E.PU	ANTIDE BOYER	AUBAGNE		
IEN AUBAGNE	0130346F	E.E.PU	CAMP MAJOR	AUBAGNE		
IEN AUBAGNE	0130349J	E.P.PU	JEAN MERMOZ 1	AUBAGNE		
IEN AUBAGNE	0130356S	E.E.PU	JEAN MERMOZ 2	AUBAGNE		
IEN AUBAGNE	0130361X	E.M.PU	PIN VERT	AUBAGNE		
IEN AUBAGNE	0130387A	E.E.PU	PAUL ELUARD	LA BOUILLADISSE		
IEN AUBAGNE	0131092S	E.E.PU	JOSEPH MARTINAT	ROQUEVAIRE		
IEN AUBAGNE	0131095V	E.E.PU	PONT DE L'ETOILE	ROQUEVAIRE		
IEN AUBAGNE	0131096W	E.P.PU	LASCOURS	ROQUEVAIRE		
IEN AUBAGNE	0131660J	E.E.PU	TOURTELLE (LA)	AUBAGNE	REP	
IEN AUBAGNE	0131826P	E.P.PU	PASSONS (LES)	AUBAGNE		
IEN AUBAGNE	0132388A	E.E.PU	NELSON MANDELA	AUBAGNE	REP	
IEN AUBAGNE	0132899F	E.M.PU	GARENNE (LA)	AUBAGNE	REP	
IEN AUBAGNE	0133179K	E.E.PU	VICTOR HUGO	AUBAGNE		
IEN AUBAGNE	0133180L	E.M.PU	PAUL ELUARD	AUBAGNE	REP	
IEN CHATEAUNEUF	0130410A	E.E.PU	RENE PERRIN	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES		
IEN CHATEAUNEUF	0130411B	E.E.PU	ROGER SALENGRO	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES		
IEN CHATEAUNEUF	0130413D	E.M.PU	PIERRE BROSSOLLETTE	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES		
IEN CHATEAUNEUF	0130442K	E.E.PU	FREDERIC MISTRAL	ENSUES LA REDONNE		
IEN CHATEAUNEUF	0130969H	E.E.PU	AUPECLE	MARTIGUES		
IEN CHATEAUNEUF	0130971K	E.E.PU	TOURREL	MARTIGUES		
IEN CHATEAUNEUF	0130987C	E.P.PU	SAINT JULIEN	MARTIGUES		
IEN CHATEAUNEUF	0130990F	E.M.PU	MADELEINE CHAUVÉ	MARTIGUES		

IEN CHATEAUNEUF	0132453W	E.M.PU	MARIE MAURON	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES		
IEN CHATEAUNEUF	0132537M	E.M.PU	MARIE ET PIERRE CURIE	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES		
IEN CHATEAUNEUF	0132640Z	E.M.PU	JULES FERRY	SAUSSET LES PINS		
IEN CHATEAUNEUF	0133102B	E.M.PU	DAVID DOUILLET	GIGNAC LA NERTHE		
IEN CHATEAUNEUF	0133185S	E.P.PU	MARCEL PAGNOL	GIGNAC LA NERTHE		
IEN CHATEAUNEUF	0134269V	E.M.PU	NELSON MANDELA	GIGNAC LA NERTHE		
IEN CHATEAUNEUF	0134271X	E.E.PU	NELSON MANDELA	GIGNAC LA NERTHE		
IEN GARDANNE	0130382V	E.E.PU	CENTRE	BOUC BEL AIR		
IEN GARDANNE	0130383W	E.E.PU	VIRGINIE DEDIEU	BOUC BEL AIR		
IEN GARDANNE	0130463H	E.E.PU	PAUL CEZANNE	GARDANNE		
IEN GARDANNE	0130464J	E.E.PU	JACQUES PREVERT	GARDANNE	REP	
IEN GARDANNE	0130465K	E.E.PU	FREDERIC MISTRAL	GARDANNE		
IEN GARDANNE	0130466L	E.E.PU	ALBERT BAYET	GARDANNE	REP	
IEN GARDANNE	0130468N	E.M.PU	BEAU SOLEIL	GARDANNE	REP	
IEN GARDANNE	0131163U	E.P.PU	JULES FERRY	SEPTEMES LES VALLONS		
IEN GARDANNE	0131166X	E.E.PU	MARIUS ROUSSEL	SIMIANE COLLONGUE		
IEN GARDANNE	0132164G	E.E.PU	ANGEVIN WALLON	SEPTEMES-LES-VALLONS	REP	ASA
IEN GARDANNE	0132308N	E.M.PU	CENTRE LES PINS	BOUC BEL AIR		
IEN GARDANNE	0132379R	E.M.PU	EDOUARD LABELLE	SIMIANE COLLONGUE		
IEN GARDANNE	0132511J	E.E.PU	ZAC DU PETIT LAC	CABRIES		
IEN GARDANNE	0132729W	E.M.PU	TOUR (LA)	MIMET		
IEN GARDANNE	0133034C	E.M.PU	VIRGINIE DEDIEU	BOUC BEL AIR		
IEN GARDANNE	0133103C	E.E.PU	CHATEAU PITYY	GARDANNE	REP	
IEN ISTRES	0130482D	E.E.PU	GOUIN 1	ISTRES		
IEN ISTRES	0131120X	E.E.PU	JEAN ROSTAND	ST MITRE LES REMPARTS		
IEN ISTRES	0131593L	E.E.PU	RAOUL ORTOLLAN	ISTRES		
IEN ISTRES	0132437D	E.P.PU	RENE CALAMAND	ISTRES		
IEN ISTRES	0132513L	E.E.PU	ELISE ET JEAN MILLE	ISTRES		
IEN ISTRES	0132590V	E.E.PU	CAMILLE PIERRON	ISTRES	REP	
IEN ISTRES	0132711B	E.E.PU	CLOS DE LA ROCHE	ISTRES		
IEN ISTRES	0132766L	E.E.PU	CLE DES CHAMPS (LA)	ISTRES		
IEN ISTRES	0132806E	E.E.PU	JEAN MOULIN	ISTRES		
IEN ISTRES	0133052X	E.E.PU	PIERRE MENDES-FRANCE	ISTRES		
IEN ISTRES	0133183P	E.E.PU	MAZET (LE)	FOS SUR MER		
IEN ISTRES	0133215Z	E.E.PU	JACQUELINE AURIOL	ISTRES		
IEN LA CIOTAT	0130401R	E.E.PU	LERICHE MISTRAL	CASSIS		
IEN LA CIOTAT	0130403T	E.E.PU	ALBERT BLANC	CEYRESTE		
IEN LA CIOTAT	0130420L	E.E.PU	GARDE (LA)	LA CIOTAT		
IEN LA CIOTAT	0130421M	E.E.PU	MALTEMPS	LA CIOTAT		
IEN LA CIOTAT	0130423P	E.E.PU	SAINT JEAN	LA CIOTAT		
IEN LA CIOTAT	0130427U	E.E.PU	LOUIS MARIN	LA CIOTAT		
IEN LA CIOTAT	0130430X	E.M.PU	LOUIS POURCELLY	LA CIOTAT		
IEN LA CIOTAT	0130432Z	E.M.PU	CENTRE VILLE	LA CIOTAT		
IEN LA CIOTAT	0131086K	E.E.PU	PAUL ELUARD	ROQUEFORT LA BEDOULE		
IEN LA CIOTAT	0131089N	E.E.PU	FREDERIC MISTRAL	CARNOUX EN PROVENCE		
IEN LA CIOTAT	0131217C	E.E.PU	SALIS (LA)	LA CIOTAT		
IEN LA CIOTAT	0131854V	E.E.PU	ROGER LE GUEREC	LA CIOTAT		
IEN LA CIOTAT	0132248Y	E.M.PU	LOUIS PECOUT	LA CIOTAT		
IEN LA CIOTAT	0132761F	E.E.PU	LOUIS VIGNOL	LA CIOTAT		
IEN MARIIGNANE	0130509H	E.E.PU	GUYNEMER	MARIIGNANE		
IEN MARIIGNANE	0131594M	E.M.PU	MARIE CURIE	MARIIGNANE		
IEN MARIIGNANE	0131631C	E.P.PU	CHAVE BOUCHER	MARIIGNANE		
IEN MARIIGNANE	0131855W	E.E.PU	MARIE CURIE	MARIIGNANE		
IEN MARIIGNANE	0132256G	E.M.PU	LES CADENAUX	LES PENNES MIRABEA		
IEN MARIIGNANE	0132262N	E.E.PU	FRANCOIS BESSOU	LE ROVE		
IEN MARIIGNANE	0132481B	E.M.PU	FONTINELLES (LES)	MARIIGNANE		
IEN MARIIGNANE	0132482C	E.E.PU	FONTINELLES (LES)	MARIIGNANE		
IEN MARIIGNANE	0132712C	E.E.PU	CARESTIER (LE)	MARIIGNANE		
IEN MARIIGNANE	0133048T	E.E.PU	LES BOUROUMETTES	LES PENNES MIRABEA		
IEN MARIIGNANE	0133326V	E.E.PU	MARIE MADELEINE FOURCADE	MARIIGNANE		
IEN MARIIGNANE	0133333C	E.E.PU	JEAN COCTEAU	ST VICTOIRE		
IEN MARIIGNANE	0133428F	E.E.PU	MARCEL PAGNOL	MARIIGNANE		
IEN MARSEILLE AYGALADES	0130533J	E.E.PU	BORELS	MARSEILLE		ASA
IEN MARSEILLE AYGALADES	0130626K	E.E.PU	SAINT ANTOINE PALANQUE	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE AYGALADES	0130654R	E.E.PU	SAINTE MARTHE	MARSEILLE 14E	REP+	ASA
IEN MARSEILLE AYGALADES	0130666D	E.E.PU	VALLON DES TUVES	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE AYGALADES	0131238A	E.E.PU	AYGALADES OASIS	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE AYGALADES	0131285B	E.E.PU	CASTELLAS LES LIONS	MARSEILLE 15E	REP+	ASA
IEN MARSEILLE AYGALADES	0131637J	E.E.PU	PARC KALLISTE	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE AYGALADES	0131650Y	E.M.PU	PARC KALLISTE	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE AYGALADES	0132483D	E.E.PU	SAVINE	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE AYGALADES	0132610S	E.E.PU	SOLIDARITE	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0130527C	E.E.PU	BERNARD CADENAT	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0130595B	E.E.PU	NATIONAL	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0130640A	E.E.PU	SAINT JUST COROT	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0130845Y	E.M.PU	REVOLUTION	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0130914Y	E.M.PU	POMMIER	MARSEILLE 3E	REP+	ASA
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0131563D	E.M.PU	SAINT JUST COROT	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0131640M	E.E.PU	REVOLUTION	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0131644S	E.M.PU	BOUGE	MARSEILLE 13E	REP+	ASA
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0131856X	E.E.PU	MALPASSE LES OLIVIER	MARSEILLE 13E	REP+	ASA
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0130543V	E.E.PU	CAPELETTE	MARSEILLE	REP	
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0130550C	E.E.PU	CHAVE	MARSEILLE 5E		
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0130648J	E.E.PU	SAINT PIERRE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0130652N	E.E.PU	SAINTE CECILE	MARSEILLE 5E		
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0130658V	E.E.PU	TIMONE (LA)	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0130700R	E.E.PU	CAPELETTE MIREILLE LAUZE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0130892Z	E.M.PU	MENPENTI	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0131279V	E.M.PU	CAPELETTE MIREILLE LAUZE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0132352L	E.P.PU	SAINT TRONC CASTEL ROC	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0134444K	E.E.PU	DENISE TOROS MARTER	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE CORNICHE	0130532H	E.E.PU	BONNEVEINE 1	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE CORNICHE	0130571A	E.E.PU	GRAND SAINT GINIEZ	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE CORNICHE	0130572B	E.E.PU	GROTTE ROLLAND	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE CORNICHE	0130576F	E.E.PU	JEAN MERMOZ	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE CORNICHE	0130606N	E.E.PU	POINTE ROUGE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE CORNICHE	0130739H	E.E.PU	MADRAGUE MONTREDON	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE CORNICHE	0130883P	E.M.PU	JEAN MERMOZ	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE CORNICHE	0130945G	E.M.PU	SAINTE ANNE	MARSEILLE		

IEN MARSEILLE CORNICHE	0131272M	E.E.PU	FLOTTE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE CORNICHE	0131535Y	E.E.PU	CITE AZOULAY	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE CORNICHE	0132574C	E.E.PU	SOUDE	MARSEILLE	CLA	
IEN MARSEILLE CORNICHE	0132575D	E.M.PU	LA SOUDE	MARSEILLE	CLA	
IEN MARSEILLE CORNICHE	0133188V	E.E.PU	PRADO PLAGE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0130561P	E.E.PU	ESTAQUE GARE	MARSEILLE	REP	ASA
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0130562R	E.E.PU	ESTAQUE PLAGE	MARSEILLE	REP	ASA
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0130632S	E.E.PU	SAINT HENRI RABELAIS 2	MARSEILLE	REP	ASA
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0130790N	E.E.PU	SAINT HENRI RAPHEL 1	MARSEILLE	REP	ASA
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0130869Z	E.M.PU	ESTAQUE PLAGE	MARSEILLE	REP	ASA
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0130925K	E.M.PU	SAINT ANTOINE CENTRE	MARSEILLE		ASA
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0130956U	E.M.PU	VERDURON HAUT	MARSEILLE		ASA
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0131821J	E.E.PU	SAINT ANDRE LA CASTELLANE	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0132155X	E.E.PU	PLAN D'AOU	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0132176V	E.E.PU	SAINT ANDRE BARNIER	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0132191L	E.M.PU	SAINT ANDRE BARNIER	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0132275C	E.E.PU	BRICARDE	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0132328K	E.M.PU	BRICARDE	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130521W	E.E.PU	BARASSE (LA)	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130551D	E.E.PU	CITE MICHELIS 1	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130644E	E.E.PU	SAINT LOUP GABRIEL FAURE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130655S	E.P.PU	SAUVAGERE (LA)	MARSEILLE	REP	
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130661Y	E.E.PU	TROIS PONTS (LES)	MARSEILLE	REP	
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130706X	E.E.PU	CITE MICHELIS 2	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130801A	E.E.PU	SAINT LOUP CASTEL JOLI	MARSEILLE	CLA	
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0131029Y	E.E.PU	PIERRE BROSOLETTTE	LA PENNE SUR HUVEAUNE		
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0131243F	E.P.PU	CHATEAU SAINT CYR	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0132175U	E.E.PU	SAINT LOUP CENTRE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0130566V	E.P.PU	FELIX PYAT	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0130569Y	E.E.PU	FRANCOIS MOISSON	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0130574D	E.E.PU	HOZIER	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0130735D	E.E.PU	KLEBER	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0130881M	E.M.PU	KLEBER	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0131537A	E.E.PU	PEYSSONNEL 1	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0133355B	E.M.PU	MONTOLIEU	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0134320A	E.E.PU	ANTOINE DE RUFFI	MARSEILLE	REP+	
IEN MARSEILLE LA ROSE	0130584P	E.E.PU	MARTEGAUX (LES)	MARSEILLE		ASA
IEN MARSEILLE LA ROSE	0130585R	E.E.PU	MAURELLE BOMBARDIERE	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LA ROSE	0130598E	E.E.PU	OLIVES (LES)	MARSEILLE		ASA
IEN MARSEILLE LA ROSE	0130613W	E.E.PU	ROSE CASTORS	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE LA ROSE	0130616Z	E.P.PU	ROSE PLACE	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LA ROSE	0130617A	E.E.PU	ROSE SAUVAGINE	MARSEILLE		ASA
IEN MARSEILLE LA ROSE	0130618B	E.E.PU	ROSE SAINT THEODORE (LA)	MARSEILLE	REP	ASA
IEN MARSEILLE LA ROSE	0130634U	E.E.PU	SAINT JEROME VILLAGE 1	MARSEILLE		ASA
IEN MARSEILLE LA ROSE	0130773V	E.E.PU	ROSE FRAIS VALLON NORD	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LA ROSE	0130902K	E.M.PU	OLIVES (LES)	MARSEILLE		ASA
IEN MARSEILLE LA ROSE	0131227N	E.E.PU	ROSE VAL PLAN	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LA ROSE	0132183C	E.E.PU	ROSE FRAIS VALLON SUD	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LA ROSE	0132351K	E.M.PU	PRAIRIES (LES)	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE LA ROSE	0132430W	E.M.PU	ROSE SAUVAGINE	MARSEILLE		ASA
IEN MARSEILLE LE CANET	0130541T	E.E.PU	CANET AMBROSINI	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LE CANET	0130553F	E.E.PU	CLAIR SOLEIL	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LE CANET	0130855J	E.M.PU	CANET LAROUSSE	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LE CANET	0130949L	E.M.PU	SINONCELLI	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LE CANET	0131229R	E.E.PU	SINONCELLI	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LE CANET	0132179Y	E.E.PU	CANET JEAN JAURES	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0130534K	E.E.PU	BUSSERINE (LA)	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0130751W	E.E.PU	MERLAN	MARSEILLE		ASA
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0130852F	E.M.PU	BUSSERINE (LA)	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0131641N	E.E.PU	EMILE VAYSSIERE 1	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0132429V	E.E.PU	SAINT BARTHELEMY FLAMANTS	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0132434A	E.M.PU	SAINT BARTHELEMY FLAMANTS	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0132637W	E.E.PU	EMILE VAYSSIERE 2	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130514N	E.E.PU	ABBE DE L'EPEE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130578H	E.E.PU	LEVERRIER	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130604L	E.E.PU	PETIT BOSQUET	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130659W	E.E.PU	FRANKLIN ROOSEVELT	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130672K	E.E.PU	ABEILLES (DES)	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130702T	E.E.PU	CHARTREUX	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130806F	E.E.PU	SAINT-SAVOURNIN- BARTHELEMY	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130813N	E.E.PU	SAINTE SOPHIE	MARSEILLE	CLA	
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130947J	E.M.PU	SAINTE SOPHIE	MARSEILLE	CLA	
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0131529S	E.E.PU	CHARTREUX EUGENE. CAS 1	MARSEILLE	CLA	ASA
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130518T	E.E.PU	PARC BELLEVUE	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130536M	E.E.PU	CABUCELLE (LA)	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130597D	E.E.PU	ODDO	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130641B	E.E.PU	SAINT LOUIS CONSOLAT	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130642C	E.E.PU	SAINT LOUIS GARE	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130643D	E.E.PU	SAINT LOUIS CAMPAGNE LEVEQUE	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130698N	E.E.PU	CANET BARBES	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130847A	E.M.PU	BERNABO	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130853G	E.M.PU	CABUCELLE (LA)	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130901J	E.M.PU	ODDO	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0131231T	E.M.PU	CALADE	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0131271L	E.E.PU	LA VISITATION	MARSEILLE 14E	REP+	ASA
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0131540D	E.E.PU	SAINT LOUIS LE ROVE	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0132272Z	E.M.PU	CITE SAINT-LOUIS	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130554G	E.E.PU	COIN JOLI	MARSEILLE	CLA	
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130558L	E.E.PU	JEAN FIOFFE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130565U	E.E.PU	EYDOUX	MARSEILLE 6E		
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130579J	E.E.PU	LODI	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130580K	E.P.PU	LOUBIERE	MARSEILLE 5E		
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130587T	E.P.PU	MAZARGUES BEAUCHENE	MARSEILLE 9E	CLA	
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130621E	E.E.PU	ROUET (LE)	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130623G	E.P.PU	ROUVIERE (LA)	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130725T	E.E.PU	FRIEDLAND	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130769R	E.E.PU	ALLEE DES PINS LE CABOT	MARSEILLE 9E		
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130832J	E.P.PU	VALMONT REDON	MARSEILLE 9E		
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130877H	E.M.PU	DELPHES	MARSEILLE		

IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130905N	E.M.PU	PARC SEVIGNE	MARSEILLE	CLA	
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130950M	E.M.PU	SQUARE MICHELET	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130955T	E.M.PU	VAUBAN	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0131531U	E.M.PU	CHATEAU SEC	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0131532V	E.E.PU	CHATEAU SEC	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0131552S	E.E.PU	RAYMOND TEISSEIRE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0131562C	E.M.PU	VALMANTE	MARSEILLE 9E		
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0131831V	E.M.PU	ALLEE DES PINS LE CABOT	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0131924W	E.M.PU	MAZARGUES GRANDE BASTIDE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0130524Z	E.E.PU	BEAUMONT BOMBARDIERE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0130528D	E.E.PU	OLYMPE DE GOUGES	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0130531G	E.E.PU	BOISSON	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0130567W	E.E.PU	FEUILLERAIE (LA)	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0130620D	E.E.PU	ROSIERE FIGONE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0130627L	E.E.PU	SAINT BARNABE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0130633T	E.E.PU	FOURRAGERE (LA)	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0130687B	E.E.PU	BOIS LUZY	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0130705W	E.E.PU	BOTINELLY	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0130875F	E.M.PU	FEUILLERAIE (LA)	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0132173S	E.M.PU	MONTOLIVET	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0132184D	E.E.PU	MONTOLIVET	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0132185E	E.E.PU	BOIS LEMAITRE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0132350J	E.M.PU	FOURRAGERE (LA)	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0132485F	E.E.PU	POMME SAINTE MADELEINE	MARSEILLE 11E		
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130540S	E.E.PU	CANDOLLE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130555H	E.E.PU	CONVALESCENTS	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130599F	E.P.PU	PAIX	MARSEILLE	REP	
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130605M	E.P.PU	PHARO CATALANS	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130683X	E.E.PU	ALBERT CHABANON	MARSEILLE	REP	
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130743M	E.P.PU	MARIUS THOMAS	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130846Z	E.M.PU	BERGERS (DES)	MARSEILLE	REP	
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130872C	E.M.PU	EVECHE	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130899G	E.M.PU	NEUVE SAINTE-CATHERINE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0133655C	E.E.PU	MAURICE KORSEC	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARTIGUES	0130970J	E.E.PU	HENRI TRANCHIER	MARTIGUES	CLA	
IEN MARTIGUES	0130972L	E.E.PU	JEAN JAURES 1	MARTIGUES		
IEN MARTIGUES	0131057D	E.E.PU	ROMAIN ROLLAND	PORT DE BOUC	REP	ASA
IEN MARTIGUES	0131058E	E.E.PU	JEAN JAURES	PORT DE BOUC	REP+	ASA
IEN MARTIGUES	0131634F	E.E.PU	ANATOLE FRANCE	PORT DE BOUC	REP+	ASA
IEN MARTIGUES	0132257H	E.E.PU	PAUL DI LORTO	MARTIGUES	REP	
IEN MARTIGUES	0132291V	E.E.PU	VICTOR HUGO	PORT DE BOUC	REP+	ASA
IEN MARTIGUES	0132297B	E.M.PU	VICTOR HUGO	PORT DE BOUC	REP+	ASA
IEN MARTIGUES	0132358T	E.E.PU	CANTO PERDRIX 1	MARTIGUES		
IEN MARTIGUES	0132398L	E.M.PU	LOUISE MICHEL	PORT DE BOUC	REP	ASA
IEN MARTIGUES	0132438E	E.E.PU	LUCIEN TOULMOND	MARTIGUES		
IEN MARTIGUES	0132441H	E.E.PU	MARCEL PAGNOL	PORT DE BOUC	REP	ASA
IEN MARTIGUES	0132543U	E.M.PU	ROBERT DAUGEY	MARTIGUES		
IEN MARTIGUES	0132691E	E.M.PU	LUCIA TICHADOU	PORT DE BOUC	REP	
IEN MIRAMAS	0130374L	E.P.PU	EMILE ZOLA	BERRE L ETANG	REP	
IEN MIRAMAS	0130376N	E.E.PU	FREDERIC MISTRAL	BERRE L ETANG	REP	
IEN MIRAMAS	0130380T	E.M.PU	PAUL LANGEVIN	BERRE L ETANG	REP	
IEN MIRAMAS	0131216B	E.P.PU	GEORGES DEZARNAUD	BERRE L ETANG	REP	
IEN MIRAMAS	0131630B	E.E.PU	VAILLANT-COUTURIER	BERRE L ETANG	REP	
IEN MIRAMAS	0132355P	E.E.PU	PABLO PICASSO	BERRE L ETANG	REP	
IEN MIRAMAS	0132382U	E.M.PU	PABLO PICASSO	BERRE L ETANG	REP	
IEN MIRAMAS	0132486G	E.E.PU	JEAN GIONO	MIRAMAS	REP+	
IEN MIRAMAS	0132713D	E.P.PU	PAUL CEZANNE	MIRAMAS	REP+	
IEN MIRAMAS	0132743L	E.M.PU	VINCENT VAN GOGH	MIRAMAS	REP+	
IEN MIRAMAS	0132765K	E.E.PU	VINCENT VAN GOGH	MIRAMAS	REP+	
IEN MIRAMAS	0132990E	E.E.PU	PAUL LANGEVIN	BERRE L ETANG	REP	
IEN MIRAMAS	0133043M	E.P.PU	LA MAILLE 3	MIRAMAS	REP+	
IEN MIRAMAS	0133110K	E.M.PU	DANIELLE CASANOVA	BERRE L ETANG	REP	
IEN PEYROLLES	0130405V	E.P.PU	CHANTE PIE	CHARLEVAL		
IEN PEYROLLES	0130490M	E.E.PU	REPUBLIQUE	JOUQUES		
IEN PEYROLLES	0130498W	E.M.PU	VENTARELLE (LA)	LAMBESC		
IEN PEYROLLES	0130995L	E.E.PU	JULES FERRY	MEYRARGUES		
IEN PEYROLLES	0131047T	E.E.PU	TOUSSAINT BARTHOMEUF	PEYROLLES EN PROVENCE		
IEN PEYROLLES	0131071U	E.E.PU	LA QUIHO	LE PUY STE REPARADE		
IEN PEYROLLES	0131074X	E.M.PU	ARC EN CIEL	LE PUY STE REPARADE		
IEN PEYROLLES	0131078B	E.E.PU	ROBERT VERRIER	ROGNES		
IEN PEYROLLES	0131082F	E.E.PU	VICTOR HUGO	LA ROQUE D ANTHON		
IEN PEYROLLES	0131083G	E.E.PU	JULES FERRY	LA ROQUE D ANTHON		
IEN PEYROLLES	0132799X	E.M.PU	ECUREUILS (LES)	LAMBESC		
IEN PEYROLLES	0133041K	E.E.PU	VINCENT VAN GOGH	LAMBESC		
IEN PEYROLLES	0133255T	E.E.PU	DE LA TOULOUBRE	ST CANNAT		
IEN SAINT MARTIN	0130446P	E.E.PU	GABRIEL PERI	EYGUIERES		
IEN SAINT MARTIN	0130494S	E.E.PU	LAMANON	LAMANON		
IEN SAINT MARTIN	0131017K	E.E.PU	LOUIS PASTEUR	MOURIES		
IEN SAINT MARTIN	0131054A	E.E.PU	PLAN D'ORGON	PLAN D ORGON	REP	
IEN SAINT MARTIN	0131068R	E.E.PU	JULES VERNE	PORT ST LOUIS DU RHONE	REP	
IEN SAINT MARTIN	0131069S	E.E.PU	PAUL ELUARD	PORT ST LOUIS DU RHONE	REP	
IEN SAINT MARTIN	0131116T	E.E.PU	LOGISSON	ST MARTIN DE CRAU		
IEN SAINT MARTIN	0131118V	E.P.PU	CAPHAN	ST MARTIN DE CRAU		
IEN SAINT MARTIN	0131161S	E.P.PU	JEAN MOULIN 2	SENAS		
IEN SAINT MARTIN	0131934G	E.M.PU	LOGISSON (DE)	ST MARTIN DE CRAU		
IEN SAINT MARTIN	0132516P	E.E.PU	LION D'OR SUD	ST MARTIN DE CRAU		
IEN SAINT MARTIN	0132593Y	E.E.PU	MARCEL PAGNOL	ST MARTIN DE CRAU		
IEN SAINT MARTIN	0134393E	E.M.PU	MARCEL PAGNOL	SENAS		
IEN SAINT REMY	0130417H	E.E.PU	GABRIEL PERI	CHATEAURENARD		
IEN SAINT REMY	0130477Y	E.E.PU	GRAVESON	GRAVESON	REP	
IEN SAINT REMY	0131015H	E.E.PU	MOLLEGES	MOLLEGES		
IEN SAINT REMY	0131019M	E.E.PU	JULES FERRY	NOVES		
IEN SAINT REMY	0131020N	E.P.PU	LOUISE MICHEL	NOVES		
IEN SAINT REMY	0131102C	E.E.PU	JEAN MOULIN	ST ANDIOL		
IEN SAINT REMY	0131123A	E.E.PU	REPUBLIQUE	ST REMY DE PROVENCE		
IEN SAINT REMY	0131124B	E.E.PU	DE L'ARGELIER	ST REMY DE PROVENCE		
IEN SAINT REMY	0131125C	E.M.PU	MARIE MAURON	ST REMY DE PROVENCE		
IEN SAINT REMY	0131185T	E.P.PU	REGAIN	VERQUIERES		
IEN SAINT REMY	0131566G	E.E.PU	MARCEL PAGNOL	TARASCON	REP	

IEN SAINT REMY	0132390C	E.M.PU	JEAN GIONO	TARASCON	REP	
IEN SAINT REMY	0132694H	E.M.PU	MOLLEGES	MOLLEGES		
IEN SAINT REMY	0133214Y	E.M.PU	ARGELIER (L')	CHATEAURENARD		
IEN SAINT REMY	0133432K	E.M.PU	LES TILLEULS	BOULBON		
IEN SALON	0130499X	E.E.PU	MARIE MAURON	LANCON PROVENCE		
IEN SALON	0131027W	E.P.PU	DE LA GARE	PELISSANNE		
IEN SALON	0131138S	E.E.PU	BRESSONS (LES)	SALON DE PROVENCE		
IEN SALON	0131142W	E.E.PU	JULES MICHELET	SALON DE PROVENCE		
IEN SALON	0131143X	E.E.PU	LURIAN 1	SALON DE PROVENCE		
IEN SALON	0131145Z	E.E.PU	CAPUCINS	SALON DE PROVENCE		
IEN SALON	0131148C	E.E.PU	LURIAN 2	SALON DE PROVENCE		
IEN SALON	0131154J	E.M.PU	MARCEAU GINOX	SALON DE PROVENCE		
IEN SALON	0131565F	E.E.PU	CANOURGUES	SALON DE PROVENCE	REP	
IEN SALON	0132152U	E.E.PU	SAINT NORBERT	SALON DE PROVENCE	REP	
IEN SALON	0132264R	E.E.PU	GEORGES BRASSENS	GRANS		
IEN SALON	0132443K	E.E.PU	BASTIDE HAUTE	SALON DE PROVENCE	REP	
IEN SALON	0132444L	E.P.PU	MOULIN DE LAURE	LANCON PROVENCE		
IEN SALON	0133949X	E.P.PU	PINEDES (LES)	LANCON PROVENCE		
IEN TRETS	0130365B	E.P.PU	JULES FERRY	AURIOL		
IEN TRETS	0130366C	E.M.PU	JEAN ROSTAND	AURIOL		
IEN TRETS	0130408Y	E.E.PU	SAINTE VICTOIRE	CHATEAUNEUF LE ROUGE		
IEN TRETS	0130438F	E.E.PU	LA DESTROUSSE	LA DESTROUSSE		
IEN TRETS	0131041L	E.P.PU	JEAN JAURES	PEYNIER		
IEN TRETS	0131043N	E.E.PU	MARCEL PAGNOL	PEYPIN		
IEN TRETS	0131044P	E.E.PU	AUBERGE NEUVE	PEYPIN		
IEN TRETS	0131098Y	E.E.PU	ROUSSET	ROUSSET		
IEN TRETS	0131174F	E.E.PU	EDMOND BRUN	TRETS		
IEN TRETS	0132263P	E.E.PU	GREASQUE (DE)	GREASQUE		
IEN TRETS	0132760E	E.E.PU	LOUIS ARAGON	AURIOL		
IEN TRETS	0133296M	E.E.PU	VICTOR HUGO	TRETS		
IEN VITROLLES	0131031A	E.E.PU	CASTEL HELENE	LES PENNES MIRABEAU		
IEN VITROLLES	0131035E	E.P.PU	RENARDIERE (LA)	LES PENNES MIRABEAU		
IEN VITROLLES	0131186U	E.E.PU	VICTOR MARTIN	VITROLLES		
IEN VITROLLES	0131188W	E.E.PU	ANNE SYLVESTRE	VITROLLES		
IEN VITROLLES	0132599E	E.E.PU	MARTINE MORIN	VITROLLES		
IEN VITROLLES	0132600F	E.M.PU	MARTINE MORIN	VITROLLES		
IEN VITROLLES	0132632R	E.M.PU	PRAIRIAL	VITROLLES		
IEN VITROLLES	0132782D	E.E.PU	PRAIRIAL	VITROLLES		
IEN VITROLLES	0132796U	E.M.PU	PINCHINADES (LES)	VITROLLES		
IEN VITROLLES	0133054Z	E.E.PU	PLAN DE LA COUR	VITROLLES		
IEN VITROLLES	0133097W	E.E.PU	PABLO PICASSO	VITROLLES	REP	
IEN VITROLLES	0133216A	E.E.PU	CONQUE (LA)	VITROLLES		

BRIGADES A GESTION DEPARTEMENTALE - BGD
MOUVEMENT 2025

CIRCONSCRIPTION 2025	RNE ETABLISSEMENT	SIGLE	NOM	COMMUNE	Réseau	Sensible ou violence
IEN AIX STE VICTOIRE	0131908D	E.M.PU	GIONO-SCHWEITZER	AIX EN PROVENCE	CLA	
IEN AIX STE VICTOIRE	0132581K	E.M.PU	TORSE (LA)	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX TOULOUSE	0132578G	E.M.PU	ROCHER DU DRAGON	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX VALLEE DE L'ARC	0132354N	E.M.PU	EDOUARD PEISSON	AIX EN PROVENCE		
IEN AIX VALLEE DE L'ARC	0133391R	E.M.PU	AUGUSTE BOYER	AIX EN PROVENCE		
IEN APCCG	0132625H	E.M.PU	PARADE	MARSEILLE		
IEN APCCG	0134133X	E.P.PU	GONAGUES (DES)	ALLAUCH		
IEN ARLES CAMARGUE	0130323F	E.E.PU	JULES VALLES	ARLES	REP	
IEN ARLES CAMARGUE	0131215A	E.M.PU	MONTMAJOUR	ARLES	REP	
IEN ARLES CAMARGUE	0131559Z	E.M.PU	LOUISE MICHEL	ARLES	REP	
IEN ARLES CAMARGUE	0132385X	E.M.PU	ALPHONSE DAUDET	ARLES		
IEN ARLES CAMARGUE	0132751V	E.M.PU	VICTORIA LYLES	ARLES	REP	
IEN AUBAGNE	0130359V	E.M.PU	ANTIDE BOYER	AUBAGNE		
IEN AUBAGNE	0130360W	E.M.PU	GAIMARD	AUBAGNE		
IEN AUBAGNE	0131097X	E.M.PU	QUINSOUNAIO (LA)	ROQUEVAIRE		
IEN AUBAGNE	0133181M	E.E.PU	PAUL ELUARD	AUBAGNE	REP	
IEN CHATEAUNEUF	0132640Z	E.M.PU	JULES FERRY	SAUSSET LES PINS		
IEN CHATEAUNEUF	0134042Y	E.M.PU	MIREILLE FERAUD FOESSER	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES		
IEN GARDANNE	0130467M	E.M.PU	TERRILS BLEUS (LES)	GARDANNE		
IEN GARDANNE	0133002T	E.M.PU	ELSA TRIOLET (BILINGUE OCCITA	GARDANNE	REP	
IEN ISTRES	0130488K	E.M.PU	REINE MARIE CASIMIR GOUIN	ISTRES		
IEN ISTRES	0132718J	E.M.PU	CLE DES CHAMPS (LA)	ISTRES		
IEN ISTRES	0133053Y	E.M.PU	PIERRE MENDES-FRANCE	ISTRES		
IEN MARIIGNANE	0131275R	E.M.PU	GUYNEMER	MARIIGNANE		
IEN MARIIGNANE	0132626J	E.M.PU	CARESTIER (LE)	MARIIGNANE		
IEN MARIIGNANE	0133322R	E.M.PU	MARIE MADELEINE FOURCADE	MARIIGNANE		
IEN MARSEILLE AYGALES	0130926L	E.M.PU	SAINT ANTOINE PALANQUE	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE AYGALES	0132498V	E.M.PU	SOLIDARITE 2	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0130844X	E.M.PU	BELLE DE MAI	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0130845Y	E.M.PU	REVOLUTION	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0130856K	E.M.PU	CAPELETTE	MARSEILLE	REP	
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0130942D	E.M.PU	SAINT PIERRE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0132431X	E.M.PU	TIMONE (LA)	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0134097H	E.P.PU	CAPELETTE CURTEL	MARSEILLE	REP	
IEN MARSEILLE CORNICHE	0130879K	E.M.PU	GRAND SAINT GINIEZ	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE CORNICHE	0131643R	E.M.PU	FLOTTE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE CORNICHE	0133246H	E.M.PU	PRADO PLAGE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0130900H	E.M.PU	NOTRE DAME LIMITE CHATEAU BURZIO	MARSEILLE		ASA
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0130931S	E.M.PU	SAINT HENRI RAPHEL 1	MARSEILLE	REP	ASA
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0131277T	E.M.PU	NOTRE DAME LIMITE JEAN PERRIN	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0132177W	E.M.PU	PLAN D'AOU	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0132529D	E.M.PU	ESTAQUE GARE	MARSEILLE	REP	ASA
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130839S	E.M.PU	BARASSE (LA)	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0130880L	E.M.PU	HOTEL DES POSTES	MARSEILLE	REP+	
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0130957V	E.M.PU	VINCENT LEBLANC	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0133819F	E.M.PU	DESIREE CLARY	MARSEILLE	REP+	
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0133898S	E.M.PU	FRANCOIS MOISSON REPUBLIQUE	MARSEILLE	REP+	
IEN MARSEILLE LA ROSE	0130916A	E.M.PU	ROSE SAINT THEODORE	MARSEILLE	REP	ASA
IEN MARSEILLE LA ROSE	0131832W	E.M.PU	SAINT JEROME SUSINI	MARSEILLE		ASA
IEN MARSEILLE LA ROSE	0132356R	E.M.PU	FONDACLE	MARSEILLE		ASA
IEN MARSEILLE LE CANET	0130854H	E.M.PU	CANET AMBROSINI	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LE CANET	0130864U	E.P.PU	CLAIR SOLEIL A	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LE CANET	0130868Y	E.M.A.	EDOUARD.VAILLANT(APPL)	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0130893A	E.M.PU	MERLAN	MARSEILLE		ASA
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0132476W	E.M.PU	EMILE VAYSSIERE 2	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0132627K	E.M.PU	EMILE VAYSSIERE 3	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130833K	E.M.PU	ABBE DE L'EPEE	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130834L	E.M.A.	CONSOLAT-ABEILLES (APPL)	MARSEILLE		ASA
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0131560A	E.M.PU	CHARTREUX EUGENE CAS	MARSEILLE	CLA	ASA
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0134059S	E.M.PU	SAINT SAVOURNIN	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130836N	E.M.PU	PARC BELLEVUE	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130938Z	E.M.PU	SAINT LOUIS LEVEQUE	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0131539C	E.M.PU	SAINT LOUIS LE ROVE	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE SAINT BARNABE	0130934V	E.M.PU	SAINT JULIEN	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE SAINT BARNABE	0131620R	E.M.PU	GROGNARDE (LA)	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE SAINT CHARLES	0130605M	E.P.PU	PHARO CATALANS	MARSEILLE		
IEN MARSEILLE SAINT CHARLES	0130890X	E.M.PU	PARMENTIER	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE SAINT CHARLES	0130929P	E.M.PU	SAINT CHARLES	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARSEILLE SAINT CHARLES	0130951N	E.M.PU	STRASBOURG	MARSEILLE	REP+	ASA
IEN MARTIGUES	0132333R	E.M.PU	CANTO PERDRIX	MARTIGUES		
IEN MARTIGUES	0133055A	E.M.PU	LOUISE MICHEL	MARTIGUES		
IEN MIRAMAS	0131013F	E.M.PU	JOURDAN	MIRAMAS		
IEN MIRAMAS	0132547Y	E.M.PU	CHANTEGRIVE	MIRAMAS		
IEN PEYROLLES	0130496U	E.E.PU	JACQUES PREVERT	LAMBESC		
IEN SALON	0131151F	E.M.PU	ALLIES (DES)	SALON DE PROVENCE		
IEN SALON	0131152G	E.M.PU	BRESSONS (LES)	SALON DE PROVENCE		
IEN SALON	0131155K	E.M.PU	LURIAN	SALON DE PROVENCE		
IEN SALON	0131157M	E.M.PU	PAVILLON	SALON DE PROVENCE		

IEN SALON	013246J	E.M.PU	DOCTEUR FRANCOIS BLANC	SALON DE PROVENCE		
IEN VITROLLES	0131190Y	E.M.PU	FREDERIC MISTRAL	VITROLLES		
IEN VITROLLES	0132445M	E.E.PU	JEAN DE LA FONTAINE	VITROLLES	REP+	
IEN VITROLLES	0132632R	E.M.PU	PRAIRIAL	VITROLLES		

**BRIGADES A GESTION REP+ - BDREP+
 MOUVEMENT 2025**

CIRCONSCRIPTION 2025	RNE ETABLISSEMENT	SIGLE	NOM	COMMUNE	Réseau	Sensible ou violence
IEN ARLES	0130319B	E.E.PU	MARIE CURIE	ARLES	REP+	
IEN ARLES	0130341A	E.M.PU	JEAN BUON	ARLES	REP+	
IEN ARLES	0132474U	E.E.PU	PAUL LANGEVIN	ARLES	REP+	
IEN MARSEILLE AYGALADES	0130636W	E.E.PU	SAINT JOSEPH SERVIERES	MARSEILLE 15	REP+	ASA
IEN MARSEILLE AYGALADES	0131224K	E.E.PU	MAURELETTE	MARSEILLE 15	REP+	
IEN MARSEILLE AYGALADES	0131270K	E.M.PU	SAINTE MARTHE	MARSEILLE 14	REP+	ASA
IEN MARSEILLE AYGALADES	0132421L	E.M.PU	SAVINE	MARSEILLE 15	REP+	ASA
IEN MARSEILLE AYGALADES	0132611T	E.M.PU	SOLIDARITE 1	MARSEILLE 15	REP+	ASA
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0133920R	E.M.PU	BERNARD CADENAT	MARSEILLE 03	REP+	
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0131647V	E.M.PU	SAINT JEROME LES LILAS	MARSEILLE 13	REP+	ASA
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0131652A	E.E.PU	SAINT JEROME LES LILAS	MARSEILLE 13	REP+	ASA
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0130924J	E.M.PU	SAINT ANDRE BOISSEAU	MARSEILLE 16	REP+	ASA
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0131638K	E.E.PU	N.D LIMITE HLM JEAN PERRIN	MARSEILLE 15	REP+	ASA
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0130867X	E.M.PU	DAMES (DES)	MARSEILLE 02	REP+	ASA
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0130923H	E.M.PU	PEYSSONNEL	MARSEILLE 03	REP+	ASA
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0133039H	E.M.PU	VILLETTE FONSCOLOMBE	MARSEILLE 03	REP+	ASA
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0133998A	E.E.PU	CHEVALIER PAUL	MARSEILLE 02	REP+	
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0130873D	E.M.PU	ARENC BACHAS EXTERIEUR	MARSEILLE 15	REP+	ASA
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0133633D	E.E.PU	ARENC BACHAS EXTERIEUR	MARSEILLE 15	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LA ROSE	0130745P	E.M.PU	MAURELLE SEMINAIRE	MARSEILLE 13	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LA ROSE	0132200W	E.M.PU	ROSE FRAIS VALLON CENTRE	MARSEILLE 13	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LA ROSE	0132267U	E.E.PU	ROSE LA GARDE	MARSEILLE 13	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LE CANET	0130542U	E.E.PU	CANET LAROUSSE	MARSEILLE 14	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LE CANET	0132290U	E.M.PU	CANET JEAN JAURES	MARSEILLE 14	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0130590W	E.E.PU	MERLAN CERISAIE	MARSEILLE 14	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0131280W	E.M.PU	MERLAN CERISAIE	MARSEILLE 14	REP+	ASA
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130796V	E.E.PU	SAINT JUST CENTRE 2	MARSEILLE 13	REP+	ASA
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130538P	E.E.PU	CALADE	MARSEILLE 15	REP+	ASA
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130937Y	E.M.PU	SAINT LOUIS GARE	MARSEILLE 15	REP+	ASA
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0131653B	E.M.PU	VISITATION (LA)	MARSEILLE 14	REP+	ASA
IEN MARSEILLE SAINT CHARLES	0130630P	E.E.A.	SAINT CHARLES 1 (APPL)	MARSEILLE 03	REP+	ASA
IEN MARSEILLE SAINT CHARLES	0130788L	E.E.PU	SAINT CHARLES 2	MARSEILLE 03	REP+	ASA
IEN MARSEILLE SAINT CHARLES	0134531E	E.E.PU	MARCEAU	MARSEILLE 03	REP+	
IEN MARSEILLE SAINT CHARLES	0134095F	E.P.PU	AHMED LITIM	MARSEILLE 03	REP+	
IEN MARTIGUES	0131067P	E.M.PU	MARGUERITE BLOUVAT	PORT DE BOUC	REP+	ASA
IEN MIRAMAS	0132479Z	E.M.PU	JEAN GIONO	MIRAMAS	REP+	
IEN VITROLLES	0131936J	E.M.PU	PAUL CEZANNE	VITROLLES	REP+	
IEN VITROLLES	0131937K	E.E.PU	PAUL CEZANNE	VITROLLES	REP+	
IEN VITROLLES	0133327W	E.E.PU	LUCIE AUBRAC	VITROLLES	REP+	

POSTES SPECIALISES DANS L'ASH MOUVEMENT 2025

Les enseignants souhaitant postuler sur des postes spécialisés en milieu hospitalier ou établissement sanitaire, en milieu pénitentiaire, en établissement et/ou service spécialisé médico-social, au SEI, ou comme référent de scolarité (ERSEH), conseillers pédagogiques ASH, professeur-ressource, **doivent impérativement prendre contact avec l'IEN ASH et le directeur de l'établissement spécialisé demandé.**

Coordonnées des IEN ASH

IEN ASH OUEST - Mme Isabelle VOLPI - responsable des dossiers ESMS - 04.88.49.10.81

IEN ASH EST - Mme Anne-Lorraine MAHUSSIER - responsable des dossiers SEGPA/EREA, hôpitaux, enseignement en milieu pénitentiaire - 04.42.21.12.99

IEN ASH MARSEILLE - Mme Brigitte BORSARO - responsable des dossiers ULIS et ERSEH - 04.91.99.68.16

CT ASH13 - Mme Béatrice DOMOISON - responsable du SEI - 04.91.99.67.29

- Conditions d'exercice particulières liées à l'implantation de certains postes :

Les postes du SESSAD ITEP Le Verdier, sont implantés administrativement sur Cabannes mais l'exercice des fonctions se fait au sein des 2 UEE : à Sénas avec déplacements sur les communes de Cabannes, Orgon et Salon-de-Provence, et à Arles avec déplacements sur les communes d'Arles, de Tarascon et de la Plaine de la Crau.

Attention, les postes implantés en ITEP dans le département ont des fonctionnements très différents : en UE interne, en UE externalisée, mais aussi en soutien sur plusieurs écoles et établissements.

Les postes implantés à l'hôpital Valvert fonctionnent à Aubagne, à Allauch et à Marseille 12^{ème}.

Les postes de l'unité d'enseignement de l'hôpital Edouard Toulouse de Marseille sont répartis sur les structures suivantes : CMP Pythéas (13001), CMP Le Clos (13013), CAMSP La Rose (13013), CAMSP Saint Louis (13015), CMP Villa Jeanne (13014), HDJ Le Canet (13015), HDJ Le Viaduc (13015), CMP Saint Louis (13015), HDJ Saint Jérôme (13013), HDJ Littoral (13016), CMP Littoral (13016).

- REFERENTS de scolarité- ERSEH :

Cf. fiches de poste ERSEH (et annexe d'implantation des postes), correspondant de scolarisation MDPH, ERSEH SEI

- ULIS écoles à projet spécifique / ULIS TSA (Troubles du spectre autistique)

AIX en PCE – E.E.PU Jules Isaac (0130252D) et EEPU Marcel Pagnol (0132166J)

ARLES – E.E.PU Cyprien Pilliol (0130310S)

AUBAGNE – E.E.PU Camp Major (0130346F)

MARSEILLE 13003 – E.E.PU Antoine de Ruffi (0134320A) et E.E.PU SIMONE DE BEAUVOIR (0134531E)

MARSEILLE 13004 – E.E.PU Chartreux Eugène Cas 2 (0131530T)

MARSEILLE 13008 - E.E.PU Rouet Charles Alle (0134167J)

MARSEILLE 13009 – E.E.PU Cabot (0130693H) et E.E.PU Mazargues Vaccaro (0131692U)

MARSEILLE 13010 - E.E.PU St-Tronc Castel Roc (0132352L)

MARSEILLE 13012 - E.E.PU La Figone (0130620D) et E.E.PU Saint Barnabé (0130627L)

MARSEILLE 13013 – E.E.PU St-Jérôme Village 1 (0130634U) et E.E.PU St- Jérôme les Lilas (0131652A)

MARSEILLE 13014 – E.E.PU St- Joseph Micocouliers (1 seule ULIS TSA – (0132192M))

MARSEILLE 13015 – E.E.PU Arenc Bachas (0133633D), E.E.PU Castellans les Lions (0131285B), E.E.PU St-Joseph Servières (0130636W)

MARSEILLE 13016 – E.E.PU Saint André Barnier (0132176V)

MIRAMAS – E.E.PU Paul Cézanne (TSA/TFC - 0132713D)

SALON DE PCE – E.E.PU Crau Bel Air (0131140U) et E.E.PU Lurian 1 (0131143X)

ST-MITRE LES REMPARTS – E.E.PU Jean Rostand (0131120X)

VITROLLES – E.E.PU Lucie Aubrac (0133327W)

- ULIS écoles à projet spécifique /ULIS TFM (Troubles des fonctions motrices) :

MARSEILLE 13010 – E.E.PU Château St-Cyr (0131243F)

- ULIS écoles à projet spécifique / ULIS TFA (Troubles des fonctions auditives) :

AIX en PCE – E.E.PU Pont de l'Arc (0130250B) - Attention devient ULIS TFA/Troubles du langage à la rentrée 2025

ISTRES – E.E.PU Elise et Jean Mille (0132513L)

MARSEILLE 13011 – E.E.PU Valentine (0130663A)

- ULIS écoles à projet spécifique / ULIS TSLA (Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages) :

AIX LES MILLES – E.E.PU Marie Mauron (0130265T)

AUBAGNE – E.E.PU Pin Vert (0130351L)

MARSEILLE 13008 – E.E.PU Ste-Anne (0130651M)

MARSEILLE 13011 – E.E.PU Parette Mazonode (0130601H)

MARSEILLE 13014 - E.E.PU Emile Vayssiere 2 (0132637W)

MARSEILLE 13015 – E.E.PU St- Louis Le Rove (0131540D)

SALON DE PCE – E.E.PU Lurian 2 (0131148C),

VITROLLES – E.E.PU Les Pinchinades (0132804C)

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE REGIONALE MOUVEMENT 2025

1/ Ecoles bilingues

CIRCONSCRIPTION 2025	RNE ETABLISSEMENT	NOM DE L'ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEN GARDANNE	0133002T	E.M.PU ELSA TRIOLET	GARDANNE
IEN SAINT REMY	0130503B	E.P.PU FREDERIC MISTRAL	MAILLANE

Dans ces écoles, tous les postes d'adjoints et celui de la direction sont fléchés « occitan » et sont pourvus à titre définitif par des enseignants titulaires de l'habilitation « provençal » délivrée par la DSDEN des Bouches-du-Rhône.

2/ Ecoles retenues en qualité de «centre d'enseignement continu de la langue régionale »

CIRCONSCRIPTION 2025	RNE ETABLISSEMENT	NOM DE L'ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEN AIX STE VICTOIRE	0130461F	E.P.PU LA BARQUE	FUVEAU
IEN AIX TOULOUBRE	0130249A	E.P.PU PLATANES (DES)	AIX EN PROVENCE
IEN ARLES CAMARGUE	0132436C	E.P.PU LOUIS PERGAUD	ARLES RAPHELE LES ARLES
IEN ARLES CAMARGUE	0130311T	E.E.PU ALPHONSE DAUDET	ARLES RAPHELE LES ARLES
IEN ARLES CAMARGUE	0132385X	E.M.PU ALPHONSE DAUDET	ARLES RAPHELE LES ARLES
IEN AUBAGNE	0130349J	E.P.PU JEAN MERMOZ 1	AUBAGNE
IEN AUBAGNE	0130356S	E.E.PU JEAN MERMOZ 2	AUBAGNE
IEN AUBAGNE	0132740H	E.M.PU BERNARD PALISSY	AUBAGNE
IEN MARSEILLE AYGALADES	0130666D	E.E.PU VALLON DES TUVES	MARSEILLE 15
IEN MARSEILLE AYGALADES	0131245H	E.M.PU CASTELLAS LES LIONS	MARSEILLE 15
IEN MARSEILLE AYGALADES	0131285B	E.E.PU CASTELLAS LES LIONS	MARSEILLE 15
IEN MARSEILLE AYGALADES	0132432Y	E.M.PU VALLON DES TUVES	MARSEILLE 15
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0130600G	E.E.PU PARC DROMEL	MARSEILLE 09
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0130904M	E.M.PU PARC DROMEL	MARSEILLE 09
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130698N	E.E.PU CANET BARBES	MARSEILLE 14
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0131540D	E.E.PU SAINT LOUIS LE ROVE	MARSEILLE 15
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130580K	E.P.PU LOUBIERE	MARSEILLE 05
IEN MARTIGUES	0130975P	E.P.PU HENRI DAMOFLI	MARTIGUES
IEN PEYROLLES	0133558X	E.M.PU CAZAN	VERNEGUES
IEN PEYROLLES	0133090N	E.E.PU VERNEGUES	VERNEGUES
IEN TRETS	0132263P	E.E.PU EDOUARD AMALBERT	GREASQUE
IEN TRETS	0132338W	E.M.PU MARIE MAURON	GREASQUE

Dans ces écoles, les postes d'adjoints sont fléchés « occitan » pour moitié (+1 si le nombre de classes est impair) et sont pourvus à titre définitif par des enseignants titulaires de l'habilitation "provençal" délivrée par la DSDEN des Bouches-du-Rhône.

Les enseignants qui n'y occupent pas de postes spécifiques sont tenus d'effectuer les échanges de services correspondant à l'intervention des enseignants habilités à hauteur de trois heures par semaine.

3/ Ecoles comptant un seul poste fléché occitan

CIRCONSCRIPTION 2025	RNE ETABLISSEMENT	NOM DE L'ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEN LA CIOTAT	0132761F	E.E.PU LOUIS VIGNOL	LA CIOTAT
IEN MARSEILLE LE CANET	0130631R	E.E.PU SAINT GABRIEL	MARSEILLE 14
IEN TRETS	0131070T	E.P.PU PUYLOUBIER	PUYLOUBIER

PROCEDURE

- Dès la saisie de leurs vœux, les candidats à un poste fléché "occitan" dont les compétences auront été validées par la DSDEN des Bouches-du-Rhône adresseront par mail à ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr avant le 11/04/2025, la lettre d'engagement figurant en annexe 20-1 et par laquelle ils s'engagent à mettre en œuvre l'enseignement de la langue régionale dans les écoles concernées. Ils joindront également la copie de leur habilitation « occitan ».
- De même, dès la saisie de leurs vœux, les candidats à un poste non fléché dans un centre d'enseignement continu de la langue régionale adresseront par mail à ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr avant le 11/04/2025, la lettre d'engagement figurant en annexe 20-3 par laquelle ils s'engagent à effectuer les échanges de service.

ANNEXES

- Annexe 20-1 : Lettre d'engagement pour un poste d'enseignant en école bilingue ou en Centre d'Enseignement Continu de la langue régionale
- Annexe 20-2 : Lettre d'engagement pour un poste de directeur(trice) en école bilingue ou en Centre d'Enseignement Continu de la langue régionale
- Annexe 20-3 : Lettre d'engagement pour un poste d'enseignant non spécifique en Centre d'Enseignement Continu de la langue régionale.

LISTE DES POSTES FLECHES EN ECOLE BILANGUE
MOUVEMENT 2025

CLASSES FLECHEES ALLEMAND			
CIRCONSCRIPTION 2025	RNE ETABLISSEMENT	NOM DE L'ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEN AIX STE VICTOIRE	0130263R	E.E.PU JULES FERRY	AIX EN PROVENCE
IEN AIX STE VICTOIRE	0132265S	E.E.PU OUVIERE (L)	FUVEAU
IEN AIX STE VICTOIRE	0130250B	E.E.PU PONT DE L'ARC (DU)	AIX EN PROVENCE
IEN AIX STE VICTOIRE	0131567H	E.E.PU CUQUES (DE)	AIX EN PROVENCE
IEN AIX STE VICTOIRE	0132759D	E.E.PU HENRI WALLON	AIX EN PROVENCE
IEN AIX TOULOUBRE	0132988C	E.E.PU CABASSOLS (DES)	VENELLES
IEN AIX TOULOUBRE	0132181A	E.E.PU JEAN MAUREL	AIX EN PROVENCE
IEN AIX TOULOUBRE	0132898E	E.E.PU CHATEAU DOUBLE	AIX EN PROVENCE
IEN AIX TOULOUBRE	0133325U	E.E.PU DU CROS	EGUILLES
IEN AIX VALLEE DE L'ARC	0131178K	E.E.PU JEAN GIONO	VELAUX
IEN APCCG	0130293Y	E.E.PU LOGIS NEUF	ALLAUCH
IEN ARLES CAMARGUE	0130310S	E.E.PU CYPRIEN PILLIOL	ARLES
IEN ARLES CAMARGUE	0131213Y	E.E.PU ALBERT CAMUS	ARLES
IEN AUBAGNE	0130351L	E.E.PU PIN VERT	AUBAGNE
IEN CHATEAUNEUF	0133099Y	E.E.PU VICTOR HUGO	SAUSSET LES PINS
IEN GARDANNE	0130382V	E.E.PU CENTRE	BOUC BEL AIR
IEN GARDANNE	0130394H	E.E.PU LA TREBILLANE-RENE CASSIN	CABRIES
IEN GARDANNE	0130464J	E.E.PU JACQUES PREVERT	GARDANNE
IEN GARDANNE	0131005X	E.E.PU MIMET VILLAGE	MIMET
IEN GARDANNE	0131166X	E.E.PU MARIUS ROUSSEL	SIMIANE
IEN ISTRES	0132766L	E.E.PU CLE DES CHAMPS (LA)	ISTRES
IEN LA CIOTAT	0130403T	E.E.PU ALBERT BLANC	CEYRESTE
IEN LA CIOTAT	0131854V	E.E.PU ROGER LE GUEREC	LA CIOTAT
IEN LA CIOTAT	0132266T	E.E.PU SIMONE VEIL	CUGES LES PINS
IEN MARSEILLE AYGALADES	0131238A	E.E.PU AYGALADES OASIS	MARSEILLE
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0131640M	E.E.PU REVOLUTION	MARSEILLE
IEN MARSEILLE CORNICHE	0130651M	E.E.PU SAINTE ANNE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE CORNICHE	0131209U	E.E.PU ROY D'ESPAGNE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130521W	E.E.PU BARASSE (LA)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130609S	E.E.PU PONT DE VIVAUX SACCOMAN	MARSEILLE
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130645F	E.E.PU SAINT MARCEL	MARSEILLE
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130661Y	E.E.PU TROIS PONTS (LES)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130706X	E.E.PU CITE MICHELIS 2	MARSEILLE
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0131029Y	E.E.PU PIERRE BROSSOLETTE	LA PENNE SUR HUVEAUNE
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130514N	E.E.PU ABBE DE L'EPEE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130604L	E.E.PU PETIT BOSQUET	MARSEILLE
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130558L	E.E.PU JEAN FIOLE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130621E	E.E.PU ROUET (LE)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0130528D	E.E.PU BLANCARDE (LA)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0130620D	E.E.PU ROSIERE FIGONE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130683X	E.E.PU ALBERT CHABANON	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130788L	E.E.PU SAINT CHARLES 2	MARSEILLE
IEN MIRAMAS	0131008A	E.P.PU JEAN MOULIN	MIRAMAS
IEN PEYROLLES	0130496U	E.E.PU JACQUES PREVERT	LAMBESC
IEN PEYROLLES	0131071U	E.E.PU LA QUIHO	LE PUY STE REPARADE
IEN PEYROLLES	0131082F	E.E.PU VICTOR HUGO	LA ROQUE D ANTHON
IEN SALON	0131138S	E.E.PU BRESSONS (LES)	SALON
IEN SALON	0131565F	E.E.PU CANOURGUES	SALON
IEN SALON	0132152U	E.E.PU SAINT NORBERT	SALON
IEN SALON	0132443K	E.E.PU BASTIDE HAUTE	SALON
IEN SAINT REMY	0131123A	E.E.PU REPUBLIQUE	ST REMY
IEN SAINT REMY	0131168Z	E.E.PU JULES FERRY	TARASCON

CLASSES FLECHEES ITALIEN			
CIRCONSCRIPTION 2025	RNE ETABLISSEMENT	NOM DE L'ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEN APCCG	0131051X	E.E.PU ANDRE MALRAUX 2	PLAN DE CUQUES
IEN GARDANNE	0132900G	E.E.PU GEORGES BRASSESS	GARDANNE
IEN GARDANNE	0131003V	E.E.PU MOULIERES (LES)	MIMET
IEN ISTRES	0132711B	E.E.PU CLOS DE LA ROCHE	ISTRES
IEN ISTRES	0131119W	E.E.PU EDOUARD VAILLANT	ST MITRE LES REMPARTS
IEN LA CIOTAT	0130427U	E.E.PU LOUIS MARIN	LA CIOTAT
IEN MARSEILLE CORNICHE	0130606N	E.E.PU POINTE ROUGE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0132605L	E.E.PU NEREIDES (LES)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130551D	E.E.PU CITE MICHELIS 1	MARSEILLE
IEN SAINT REMY	0130415F	E.E.PU PIC CHABAUD	CHATEAURENARD

CLASSES FLECHEES ESPAGNOL			
CIRCONSCRIPTION 2025	RNE ETABLISSEMENT	NOM DE L'ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEN AUBAGNE	0133181M	E.E.PU PAUL ELUARD	AUBAGNE
IEN MARSEILLE CORNICHE	0132758C	E.E.PU BONNEVEINE ZENATI	MARSEILLE

LISTE DES ECOLES BILINGUES
MOUVEMENT 2025

CIRCONSCRIPTION 2025	RNE ETABLISSEMENT	NOM DE L'ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEN AIX VALLEE DE L'ARC	0133951Z	E.P.PU PIERRE GILLES DE GENNES	AIX EN PROVENCE
IEN GARDANNE	0130383W	E.E.PU VIRGINIE DEDIEU	BOUC BEL AIR
IEN GARDANNE	0130392F	E.E.PU AUGUSTE BENOIT	CABRIES
IEN LA CIOTAT	0130401R	E.E.PU LERICHE MISTRAL	CASSIS
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0131644S	E.M.PU BOUGE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0133896P	E.P.PU CAP EST	MARSEILLE
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0134097H	Mélinée et Missak MANOUCHIAN (ex CAPELETTE CURTEL)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE CORNICHE	0132286P	E.E.PU ROY D'ESPAGNE GRANADOS	MARSEILLE
IEN MARSEILLE CORNICHE	0132484E	E.M.PU ROY D'ESPAGNE 2	MARSEILLE
IEN MARSEILLE HUVAUNE	0132270X	E.M.PU CHANTEPERDRIX	MARSEILLE
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0133039H	E.M.PU VILLETTE FONSCOLOMBE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0134320A	E.E.PU ANTOINE DE RUFFI	MARSEILLE
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0134326G	E.M.PU ANTOINE DE RUFFI	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LA ROSE	0130617A	E.E.PU ROSE SAUVAGINE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LA ROSE	0132430W	E.M.PU ROSE SAUVAGINE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LE CANET	0130541T	E.E.PU CANET AMBROSINI	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LE CANET	0130854H	E.M.PU CANET AMBROSINI	MARSEILLE
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130597D	E.E.PU ODDO	MARSEILLE
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130554G	E.E.PU COIN JOLI	MARSEILLE
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130579J	E.E.PU LODI	MARSEILLE
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130725T	E.E.PU FRIEDLAND	MARSEILLE
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130905N	E.M.PU PARC SEVIGNE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0130622F	E.E.PU ROUGUIERE (LA)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0130705W	E.E.PU LOUIS BOTINELLY	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0130861R	E.M.PU LOUIS BOTINELLY	MARSEILLE
IEN MARTIGUES	0132250A	E.M.PU DI LORTO	MARTIGUES
IEN MARTIGUES	0132257H	E.E.PU DI LORTO	MARTIGUES
IEN MIRAMAS	0131216B	E.E.PU GEORGES DEZARNAUD	BERRE L'ETANG
IEN PEYROLLES	0131074X	E.M.PU ARC EN CIEL	LE PUY STE REPARADE
IEN SAINT REMY	0133214Y	E.M.PU ARGELIER (L')	CHATEAURENARD
IEN SALON	0131157M	E.M.PU PAVILLON	SALON

* Ecole innovante Marseille en Grand

**ACCUEIL DES ENFANTS MOINS DE 3 ANS "TOUTE PETITE SECTION"
MOUVEMENT 2025**

CIRCONSCRIPTION 2025	RNE ETABLISSEMENT	NOM DE L'ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEN AIX TOULOUBRE	0130281K	E.M.PU LES LAUVES (Classe passerelle)	AIX EN PROVENCE
IEN AIX TOULOUBRE	0130286R	E.M.PU ALPHONSE DAUDET	AIX EN PROVENCE
IEN GARDANNE	0133002T	E.M.PU ELSA TRIOLET	GARDANNE
IEN GARDANNE	0131999C	E.M.PU LANGEVIN WALLON	SEPTEMES LES VALLONS
IEN MARSEILLE AYGALADES	0130926L	E.M.PU SAINT ANTOINE PALANQUE	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE AYGALADES	0131268H	E.M.PU AYGALADES OASIS	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE AYGALADES	0131650Y	E.M.PU PARC KALLISTE	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE AYGALADES	0132148P	E.M.PU GRANIERE	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE AYGALADES	0132421L	E.M.PU SAVINE	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE AYGALADES	0132611T	E.M.PU SOLIDARITE 1	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE AYGALADES	0130933U	E.M.PU SAINT JOSEPH SERVIERES	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE AYGALADES	0131245H	E.M.PU CASTELLAS LES LIONS	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE AYGALADES	0131270K	E.M.PU SAINTE MARTHE	MARSEILLE 14EME
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0130845Y	E.M.PU REVOLUTION	MARSEILLE 3EME
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0131644S	E.M.PU BOUGE	MARSEILLE 13EME
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0131647V	E.M.PU SAINT JEROME LES LILAS	MARSEILLE 13EME
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0132287R	E.M.PU MALPASSE LES OLIVIERS	MARSEILLE 13EME
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0132757B	E.M.PU MALPASSE LES LAURIERS	MARSEILLE 13EME
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0130914Y	E.M.PU POMMIER	MARSEILLE 3EME
IEN MARSEILLE CORNICHE	0130857L	E.M.PU CALANQUES DE SORMIOU	MARSEILLE 9EME
IEN MARSEILLE CORNICHE	0132575D	E.M.PU LA SOUDE	MARSEILLE 9EME
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0130931S	E.M.PU SAINT HENRI 1	MARSEILLE 16EME
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0131277T	E.M.PU N.D LIMITE HLM PERRIN	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0131830U	E.M.PU ST ANDRE CASTELLANE	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0132191L	E.M.PU SAINT ANDRE BARNIER	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0132328K	E.M.PU BRICARDE	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0130958W	E.M.PU LA VISTE BOUSQUET	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130655S	E.E.PU LA SAUVAGERE	MARSEILLE 10EME
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130915Z	E.M.PU PONT DE VIVAUX SACCOMAN	MARSEILLE 10EME
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0132629M	E.M.PU MILLIERE	MARSEILLE 11EME
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0133039H	E.M.PU VILLETTE FONSCOLOMBE	MARSEILLE 3EME
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0133093S	E.M.PU BUTTE DES CARMES	MARSEILLE 2EME
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0130873D	E.M.PU EXTERIEUR	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE LA ROSE	0130616Z	E.P.PU ROSE	MARSEILLE 13EME
IEN MARSEILLE LA ROSE	0131247K	E.M.PU ROSE FRAIS VALLON NORD	MARSEILLE 13EME
IEN MARSEILLE LA ROSE	0131248L	E.M.PU ROSE FRAIS VALLON SUD	MARSEILLE 13EME
IEN MARSEILLE LA ROSE	0131267G	E.M.PU LA GARDE	MARSEILLE 13EME
IEN MARSEILLE LA ROSE	0131648W	E.M.PU ROSE VAL PLAN	MARSEILLE 13EME
IEN MARSEILLE LA ROSE	0131832W	E.M.PU SAINT JEROME SUSINI	MARSEILLE 13EME
IEN MARSEILLE LA ROSE	0132200W	E.M.PU ROSE FRAIS VALLON CENTRE	MARSEILLE 13EME
IEN MARSEILLE LA ROSE	0132377N	E.M.PU CROIX ROUGE	MARSEILLE 13EME
IEN MARSEILLE LA ROSE	0132527B	E.M.PU MAURELLE JONQUILLES	MARSEILLE 13EME
IEN MARSEILLE LE CANET	0130868Y	E.M.A VAILLANT (APPL)	MARSEILLE 3EME
IEN MARSEILLE LE CANET	0130855J	E.M.PU CANET LAROUSSE	MARSEILLE 14EME
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0131542F	E.M.PU FONT VERT	MARSEILLE 14EME
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0130852F	E.M.PU LA BUSSERINE	MARSEILLE 14EME
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0131280W	E.M.PU MERLAN CERISAIE	MARSEILLE 14EME
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0132434A	E.M.PU SAINT BARTHELEMY FLAMANTS	MARSEILLE 14EME
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0132476W	E.M.PU EMILIE VAYSSIERE	MARSEILLE 14EME
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0132627K	E.M.PU EMILIE VAYSSIERE 3	MARSEILLE 14EME
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130935W	E.M.PU SAINT JUST CENTRE	MARSEILLE 13EME
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130901J	E.M.PU ODDO	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130937Y	E.M.PU SAINT LOUIS GARE	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0131539C	E.M.PU SAINT LOUIS LE ROVE	MARSEILLE 15EME

IEN MARSEILLE MADRAGUE	0132272Z	E.M.PU CITE SAINT LOUIS	MARSEILLE 16EME
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0132199V	E.M.PU AIR BEL	MARSEILLE 11EME
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130846Z	E.M.PU BERGERS(DES)	MARSEILLE 6EME
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130872C	E.M.PU EVECHE	MARSEILLE 2EME
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130899G	E.M.PU NEUVE SAINTE CATHERINE	MARSEILLE 7EME
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130929P	E.M.PU SAINT CHARLES	MARSEILLE 3EME
IEN MARTIGUES	0132697L	E.M.PU ROBRET DENOS	MARTIGUES
IEN MARTIGUES	0131067P	E.M.PU MARGUERITE BLOUVAT	PORT DE BOUC
IEN MARTIGUES	0132297B	E.M.PU V HUGO	PORT DE BOUC
IEN MIRAMAS	0133043M	E.P.PU LA MAILLE	MIRAMAS
IEN MIRAMAS	0132479Z	E.M.PU JEAN GIONO	MIRAMAS
IEN SAINT MARTIN	0132461E	E.M.PU ANNE FRANK	PORT SAINT LOUIS DU RHONE
IEN VITROLLES	0133357D	E.M.PU RAIMU	VITROLLES
IEN VITROLLES	0131936J	E.M.PU LES PINS	VITROLLES

**Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) du 1er degré
MOUVEMENT 2025**

CIRCONSCRIPTION 2025	RNE ETABLISSEMENT	NOM DE L'ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEN AIX SAINTE VICTOIRE	0131909E	E.E.PU GIONO-SCHWEITZER	AIX EN PROVENCE
IEN AIX SAINTE VICTOIRE	0130250B	E.E.PU PONT DE L'ARC (DU)	AIX EN PROVENCE
IEN AIX VALLEE DE L'ARC	0131207S	E.E.PU JOSEPH ROUMANILLE	AIX EN PROVENCE
IEN APCCG	0130663A	E.E.PU VALENTINE	MARSEILLE 11EME
IEN ARLES CAMARGUE	0130303J	E.E.PU ALYSCAMPS	ARLES
IEN ARLES CAMARGUE	0132536L	E.E.PU HENRI WALLON	ARLES
IEN ARLES CAMARGUE	0130319B	E.E.PU MARIE CURIE	ARLES
IEN AUBAGNE	0130346F	E.E.PU CAMP MAJOR	AUBAGNE
IEN AUBAGNE	0131826P	E.E.PU LES PASSONS	AUBAGNE
IEN CHATEAUNEUF	0130969H	E.E.PU AUPECLE	MARTIGUES
IEN GARDANNE	0130466L	E.E.PU ALBERT BAYET	GARDANNE
IEN GARDANNE	0132164G	E.E.PU LANGEVIN WALLON	SEPTEMES
IEN ISTRES	0131593L	E.E.PU RAOUL ORTOLLAN	ISTRES
IEN LA CIOTAT	0130419K	E.E.PU ABEILLE	LA CIOTAT
IEN MARIGNANE	0131129G	E.E.PU HONORE CARBONEL	ST VICTORET
IEN MARIGNANE	0131219E	E.E.PU ALBERT CAMUS	MARIGNANE
IEN MARIGNANE	0131220F	E.E.PU JEAN MOULIN	MARIGNANE
IEN MARSEILLE AYGALES	0131637J	E.E.PU PARC KALLISTE	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE AYGALES	0130654R	E.E.PU SAINTE MARTHE	MARSEILLE 14EME
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0131640M	E.E.PU REVOLUTION	MARSEILLE 3EME
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0130640A	E.E.PU SAINT JUST COROT	MARSEILLE 13EME
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0131856X	E.E.PU MALPASSE LES OLIVIERS	MARSEILLE 13EME
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0130595B	E.E.PU NATIONAL	MARSEILLE 3EME
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0130543V	E.E.PU CAPELETTE	MARSEILLE 10EME
IEN MARSEILLE CORNICHE	0132758C	E.E.PU BONNEVEINE ZENATTI	MARSEILLE 8EME
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0132155X	E.E.PU PLAN D'AOU	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0132176V	E.E.PU SAINT ANDRE BARNIER	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130655S	E.P.PU LA SAUVAGERE	MARSEILLE 10EME
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0130569Y	E.E.PU FRANCOIS MOISSON	MARSEILLE 2EME
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0130574D	E.E.PU HOZIER	MARSEILLE 2EME
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0131538B	E.E.PU PEYSSONNEL 2	MARSEILLE 3EME
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0133633D	E.E.PU ARENC BACHAS EXTERIEUR	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE LA ROSE	0131227N	E.E.PU ROSE VAL PLAN	MARSEILLE 13EME
IEN MARSEILLE LA ROSE	0130773V	E.E.PU ROSE FRAIS VALLON NORD	MARSEILLE 13EME
IEN MARSEILLE LE CANET	0130559M	E.E.A. E.VAILLANT(APPL)	MARSEILLE 3EME
IEN MARSEILLE LE CANET	0132179Y	E.E.PU CANET JEAN JAURES	MARSEILLE 14EME
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0130629N	E.E.PU SAINT BARTHELEMY SNCF	MARSEILLE 14EME
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0131543G	E.E.PU FONT VERT	MARSEILLE 14EME
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0131641N	E.E.PU EMILE VAYSSIERE 1	MARSEILLE 14EME
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130557K	E.E.PU DAHDAH	MARSEILLE 4EME
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130514N	E.E.PU ABBE DE L'EPEE	MARSEILLE 5EME
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130672K	E.E.PU ABEILLES (DES)	MARSEILLE 1ER
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130813N	E.E.PU SAINTE SOPHIE	MARSEILLE 4EME
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130518T	E.E.PU PARC BELLEVUE	MARSEILLE 3EME
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130536M	E.E.PU LA CABUCELLE	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130643D	E.E.PU ST LOUIS CAMPAGNE LEVEQUE	MARSEILLE 15 EME

IEN MARSEILLE MADRAGUE	0131540D	E.E.PU SAINT LOUIS LE ROVE	MARSEILLE 15EME
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0134231D	E.E.PU MADRAGUE VILLE ODDO	MARSEILLE 2EME
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130558L	E.E.PU JEAN FIOLE	MARSEILLE 6EME
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0132428U	E.E.PU AIR BEL	MARSEILLE 11EME
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130555H	E.E.PU CONVALESCENTS	MARSEILLE 1ER
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130599F	E.P.PU PAIX	MARSEILLE 6EME
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130683X	E.E.PU ALBERT CHABANON	MARSEILLE 6EME
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130788L	E.E.PU SAINT CHARLES 2	MARSEILLE 3EME
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0133655C	E.E.PU MAURICE KORSEC	MARSEILLE 1ER
IEN MARTIGUES	0130972L	E.E.PU JEAN JAURES 1	MARTIGUES
IEN MARTIGUES	0131634F	E.E.PU ANATOLE France	PORT DE BOUC
IEN MIRAMAS	0132260L	E.P.PU MARCEL GRESSET	MIRAMAS
IEN MIRAMAS	0132713D	E.P.PU PAUL CEZANNE	MIRAMAS
IEN MIRAMAS	0132901H	E.E.PU CARRAIRE (LA)	MIRAMAS
IEN MIRAMAS	0132990E	E.E.PU PAUL LANGEVIN	BERRE L'ETANG
IEN SAINT MARTIN	0131024T	E.E.PU ORGON	ORGON
IEN SAINT REMY	0130390D	E.E.PU CABANNES	CABANNES
IEN SAINT REMY	0130417H	E.E.PU GABRIEL PERI	CHATEAURENARD
IEN SAINT REMY	0131168Z	E.E.PU JULES FERRY	TARASCON
IEN SAINT REMY	0131569K	E.E.PU JEAN MACE	TARASCON
IEN SALON	0131148C	E.E.PU LURIAN 2	SALON
IEN SALON	0131565F	E.E.PU CANOURGUES	SALON
IEN VITROLLES	0131188W	E.E.PU LES VIGNETTES	VITROLLES
IEN VITROLLES	0133358E	E.E.PU RAIMU	VITROLLES

IMPLANTATION DES POSTES DE REFERENT (ERSEH)
MOUVEMENT 2025

ASH	RNE	RATTACHEMENT ADMINISTRATIF - Bureau du Référent	Secteurs d'intervention : arrondissements Marseille, communes
IEN ASH MARSEILLE	0131850R	IEN ASH EST AIX-EN-PCE	Aix en Pce, Puycricard, La Fare-les-Oliviers
IEN ASH MARSEILLE	0131850R	IEN ASH EST AIX-EN-PCE	Aix en Pce, St Marc Jaumegarde, Vauvenargues
IEN ASH MARSEILLE	0131850R	IEN ASH EST AIX-EN-PCE	Aix en Pce
IEN ASH MARSEILLE	0133451F	COLLEGE J. ZAY ROUSSET	Rousset, Peynier, Fuveau, Belcodene, Trets, Châteauneuf le Rouge, Puylobier
IEN ASH MARSEILLE	0133000R	IEN AIX VALLEE DE L'ARC	Aix en Pce, Cabriès, Les Milles, Simiane, Mimet, Bouc Bel Air, Luynes, Meyreuil, Beaucueil, Le Tholonet
IEN ASH MARSEILLE	0133000R	IEN AIX VALLEE DE L'ARC	Aix en Pce, Luynes, Meyreuil
IEN ASH MARSEILLE	0133338H	IEN GARDANNE	Gardanne, Mimet
IEN ASH MARSEILLE	0133992U	COLLEGE L. PHILIBERT - LE PUY	Meyrargues, Jouques, Peyrolles, Le Puy Sainte Reparade, La Roque d'Antheron, Rognes, Charleval, St Paul les Durance, Venelles, St Cannat
IEN ASH MARSEILLE	0132324F	COLLEGE LES GORQUETTES , CASSIS	Cassis, Carnoux, Cuges Les Pins, Roquefort la Bédoule, Gémenos, Aubagne
IEN ASH MARSEILLE	0132786H	COLLEGE LES MATAGOTS LA CIOTAT	La Ciotat, Ceyreste
IEN ASH MARSEILLE	0132412B	COLLEGE LOU GARLABAN AUBAGNE	Aubagne
IEN ASH MARSEILLE	0132412B	COLLEGE LOU GARLABAN AUBAGNE	Aubagne, La Bouilladisse, Roquevaire
IEN ASH MARSEILLE	0133665N	COLLEGE OLYMPE DE GOUGES, PLAN DE CUQUES	Allauch, Plan de Cuques, MLE 13ème
IEN ASH MARSEILLE	0133510V	COLLEGE UBELKA - AURIOL	Auriol, Cadolive, La Destrousse, Peypin, Saint Savournin, Greasque, Aubagne
IEN ASH MARSEILLE	0132312T	COLLEGE ANDRE MALRAUX MLE 13013	MLE 13ème
IEN ASH MARSEILLE	0132312T	COLLEGE ANDRE MALRAUX MLE 13013	MLE 13ème, 14ème
IEN ASH MARSEILLE	0132312T	COLLEGE ANDRE MALRAUX MLE 13013	MLE 12ème, 13ème
IEN ASH MARSEILLE	0132312T	COLLEGE ANDRE MALRAUX MLE 13013	MLE 13ème, 14ème
IEN ASH MARSEILLE	0132315W	COLLEGE DES CHARTREUX MLE 13004	MLE 13ème
IEN ASH MARSEILLE	0132401P	COLLEGE CHÂTEAU FORBIN MLE 13011	MLE 10ème, 11ème, La Penne sur Huveaune
IEN ASH MARSEILLE	0132730X	COLLEGE LOUISE MICHEL MLE 13010	MLE 10ème, 4ème
IEN ASH MARSEILLE	0132402R	COLLEGE RUISSATEL MLE 13011	MLE 11ème, 12ème
IEN ASH MARSEILLE	0132310R	COLLEGE GYPTIS MLE 13009	MLE 9ème, 10ème, 11ème
IEN ASH MARSEILLE	0132310R	COLLEGE GYPTIS MLE 13009	MLE 6ème 9ème
IEN ASH MARSEILLE	0131602W	COLLEGE ROY D Espagne MLE 13009	MLE 8ème, 9ème
IEN ASH MARSEILLE	0131602W	COLLEGE ROY D Espagne MLE 13009	MLE 8ème 9ème
IEN ASH MARSEILLE	0131604Y	COLLEGE HENRI WALLON MLE 13014	MLE 14ème
IEN ASH MARSEILLE	0134022B	COLLEGE PYTHEAS MARSEILLE	MLE 14ème, 3ème
IEN ASH MARSEILLE	0131605Z	COLLEGE HENRI BARNIER MLE 13016	MLE 14ème, 15ème, 16ème,
IEN ASH MARSEILLE	0132785G	COLLEGE ROSA PARKS MLE 13015	MLE 2ème, 3ème, 14ème, 15ème,
IEN ASH MARSEILLE	0132785G	COLLEGE ROSA PARKS MLE 13015	MLE 14ème, 15ème, 16ème,
IEN ASH MARSEILLE	0131704G	COLLEGE ARTHUR RIMBAUD MLE 13015	MLE 14ème, 15ème,
IEN ASH MARSEILLE	0131885D	COLLEGE VALLON DES PINS MLE 13015	MLE 15ème, Septèmes Les Vallons
IEN ASH MARSEILLE	0131932E	COLLEGE LONGCHAMP MLE 13001	MLE 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème
IEN ASH MARSEILLE	0131932E	COLLEGE LONGCHAMP MLE 13001	MLE 5ème, 8ème, 10ème, 4ème
IEN ASH MARSEILLE	0131943S	COLLEGE PIERRE PUGET MLE 13006	MLE 4ème, 5ème, 6ème,
IEN ASH MARSEILLE	0131943S	COLLEGE PIERRE PUGET MLE 13006	MLE 6ème
IEN ASH MARSEILLE	0131943S	COLLEGE PIERRE PUGET MLE 13006	MLE 6ème, 8ème
IEN ASH MARSEILLE	0131943S	COLLEGE PIERRE PUGET MLE 13006	MLE 7ème, 8ème
IEN ASH MARSEILLE	0130093F	COLLEGE FRAISSINET MLE 13005	MLE 4ème, 5ème, 12ème
IEN ASH MARSEILLE	0131968U	COLLEGE LES CAILLOLS MLE 13012	MLE 11ème, 12ème
IEN ASH MARSEILLE	0131968U	COLLEGE LES CAILLOLS MLE 13012	MLE 11ème, 12ème
IEN ASH MARSEILLE	0132315W	COLLEGE DES CHARTREUX MLE 13004	MLE 4ème, 12ème, 13ème
IEN ASH MARSEILLE	0139999Y	DSDEN 13 - CANOPE	MLE 1er, 2ème
IEN ASH MARSEILLE	0139999Y	DSDEN 13 - CANOPE	MLE 3ème
IEN ASH MARSEILLE	0131609D	COLLEGE FREDERIC MISTRAL ARLES	Tarascon, Arles, Boulbon, Saint-Etienne-du-gres, Mas-Blanc-des-Alpilles, Saint-Pierre-de-Mezoargues
IEN ASH MARSEILLE	0131313G	IEN ARLES	Arles, Stes Maries de la Mer
IEN ASH MARSEILLE	0132322D	COLLEGE P. ELUARD PORT DE BOUC	Port de Bouc, Martigues, Miramas, Istres
IEN ASH MARSEILLE	0132007L	COLLEGE J. PREVERT SAINT VICTORET	Vitrolles
IEN ASH MARSEILLE	0132007L	COLLEGE J. PREVERT ST-VICTORET	Marignane, Saint-Victoret, Le rove
IEN ASH MARSEILLE	0132365A	IEN ISTRES	Istres
IEN ASH MARSEILLE	0131314H	IEN MARTIGUES	Martigues
IEN ASH MARSEILLE	0132326H	COLLEGE A. CAMUS MIRAMAS	Miramas

ASH	RNE	RATTACHEMENT ADMINISTRATIF - Bureau du Référent	Secteurs d'intervention : arrondissements Marseille, communes
IEN ASH MARSEILLE	0133330Z	IEN SAINT MARTIN	St Martin de Crau, Arles, Mouries, Paradou, Maussane-les-alpilles
IEN ASH MARSEILLE	0131315J	IEN SALON DE PCE	Salon de Pce, Alleins, Mallemort, Pelissanne, La Barben, Aurons, Vernegues, La manon
IEN ASH MARSEILLE	0131315J	IEN SALON DE PCE	Salon de Pce, Sénas, Eyguières, Orgon
IEN ASH MARSEILLE	0131706J	COLLEGE COUSTEAU - ROGNAC	Berre, Rognac, Saint Chamas, Velaux
IEN ASH MARSEILLE	0132565T	COLLEGE J. MONOD LES PENNES MIRABEAU	Les Pennes Mirabeau, Septemes les vallons
IEN ASH MARSEILLE	0130163G	COLLEGE J. D ARBAUD SALON DE PCE	Salon de Pce, Lançon, Grans, Aureille, Cornillon-Confoux
IEN ASH MARSEILLE	0133001S	IEN ST REMY	St Rémy de Provence, Barbentane, Châteaurenard, Eyragues, Graveson, Maillane, Rognonas
IEN ASH MARSEILLE	0131608C	COLLEGE E. de MIRABEAU MARGNANE	Marignane
IEN ASH MARSEILLE	0133621R	COLLEGE F.DOLTO ST ANDIOL	Cabannes, Châteaurenard, Noves, Eygalières, Plan d'Orgon, St Andiol, Mollèges, Verquières
IEN ASH MARSEILLE	0133381E	COLLEGE PETIT PRINCE GIGNAC	Gignac-la Nerthe, Chateauneuf-les-martigues, Martigues
IEN ASH MARSEILLE	0133016H	COLLEGE L. LE PRINCE RINGUET LA FARE LES OLIVIERS	Coudoux, La Fare les Oliviers, Velaux (sauf collège), Ventabren, Lambesc, Vitrolles
IEN ASH MARSEILLE	0133449D	COLLEGE ROBESPIERRE PORT SAINT LOUIS	Arles, Salin Giraud, Fos, Port Saint Louis, Istres, Saint Mitre les Remparts,
IEN ASH MARSEILLE	0132323E	COLLEGE P. MATRAJA SAUSSET LES PINS	Carry, Ensues, Sausset Les Pins, Martigues, Vitrolles
CT ASH13	0131307A	Cellule ASH - SEI- DSDEN 13	Affectations ULIS / SEGPA
CT ASH13	0131307A	Cellule ASH - SEI- DSDEN 13	Affectations ULIS / SEGPA
CT ASH13	0131307A	Cellule ASH - SEI- DSDEN 13	Affectations ULIS / SEGPA
CT ASH13	0131307A	SEI - DSDEN 13	Affectations AESH
CT ASH13	0131307A	SEI - DSDEN 13	Affectations AESH
CT ASH13	0131307A	SEI - DSDEN 13	Affectations AESH
CT ASH13	0133826N	MDPH13	Correspondant de scolarisation

DIRECTEURS D'ECOLE EN REP+ DECHARGES A 100%
MOUVEMENT 2025

CIRCONSCRIPTION 2025	RNE ETABLISSEMENT	NOM DE L'ETABLISSEMENT	COMMUNE	CERTIFICATION MARSEILLE EN GRAND
IEN ARLES CAMARGUE	0132536L	E.E.PU HENRI WALLON	ARLES	
IEN MARSEILLE AYGALES	0131238A	E.E.PU AYGALES OASIS 1	MARSEILLE 15E	MEG
IEN MARSEILLE AYGALES	0131637J	E.E.PU PARC KALLISTE 1	MARSEILLE 15E	MEG
IEN MARSEILLE AYGALES	0132610S	E.E.PU SOLIDARITE	MARSEILLE 15E	
IEN MARSEILLE AYGALES	0130654R	E.E.PU SAINTE MARTHE	MARSEILLE 14E	
IEN MARSEILLE AYGALES	0131224K	E.E.PU MAURELETTE	MARSEILLE 15E	MEG
IEN MARSEILLE AYGALES	0131285B	E.E.PU CASTELLAS LES LIONS	MARSEILLE 15E	
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0130527C	E.E.PU BERNARD CADENAT	MARSEILLE 3E	
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0130845Y	E.M.PU REVOLUTION	MARSEILLE 3E	
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0131640M	E.E.PU REVOLUTION	MARSEILLE 3E	
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0130640A	E.E.PU SAINT JUST COROT	MARSEILLE 13E	
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0131652A	E.E.PU SAINT JEROME LES LILAS	MARSEILLE 13E	MEG
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0131856X	E.E.PU MALPASSE LES OLIVIERS	MARSEILLE 13E	
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0130595B	E.E.PU NATIONAL	MARSEILLE 3E	
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0130914Y	E.M.PU POMMIER	MARSEILLE 3E	
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0131821J	E.E.PU SAINT ANDRE LA CASTELLANE	MARSEILLE 16E	MEG
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0132155X	E.E.PU PLAN D'AOU	MARSEILLE 15E	
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0132176V	E.E.PU SAINT ANDRE BARNIER	MARSEILLE 16E	
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0132275C	E.E.PU BRICARDE	MARSEILLE 15E	
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0130670H	E.E.PU VISTE BOUSQUET	MARSEILLE 15E	MEG
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0130958W	E.M.PU VISTE BOUSQUET (LA)	MARSEILLE 15E	MEG
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0130566V	E.P.PU FELIX PYAT	MARSEILLE 3E	
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0134320A	E.E.PU ANTOINE DE RUFFI	MARSEILLE 3E	MEG
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0131538B	E.E.PU PEYSSONNEL 2	MARSEILLE 3E	
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0130569Y	E.E.PU FRANCOIS MOISSON	MARSEILLE 2E	MEG
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0131537A	E.E.PU PEYSSONNEL 1	MARSEILLE 3E	
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0130574D	E.E.PU HOZIER	MARSEILLE 2E	
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0130735D	E.E.PU KLEBER	MARSEILLE 3E	
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0130873D	E.M.PU EXTERIEUR	MARSEILLE 15E	MEG
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0133633D	E.E.PU ARENC BACHAS	MARSEILLE 15E	MEG
IEN MARSEILLE LA ROSE	0130616Z	E.E.PU ROSE	MARSEILLE 13E	
IEN MARSEILLE LA ROSE	0131227N	E.E.PU ROSE VAL PLAN	MARSEILLE 13E	MEG
IEN MARSEILLE LE CANET	0130542U	E.E.PU CANET LAROUSSE	MARSEILLE 14E	
IEN MARSEILLE LE CANET	0130553F	E.E.PU CLAIR SOLEIL	MARSEILLE 14E	
IEN MARSEILLE LE CANET	0130864U	E.P.PU CLAIR SOLEIL A	MARSEILLE 14E	
IEN MARSEILLE LE CANET	0130855J	E.M.PU CANET LAROUSSE	MARSEILLE 14E	
IEN MARSEILLE LE CANET	0132179Y	E.E.PU CANET JEAN JAURES	MARSEILLE 14E	
IEN MARSEILLE LE CANET	0130541T	E.E.PU CANET AMBROSINI	MARSEILLE 14E	MEG
IEN MARSEILLE LE CANET	0130949L	E.M.PU SINONCELLI	MARSEILLE 14E	
IEN MARSEILLE LE CANET	0131229R	E.E.PU SINONCELLI	MARSEILLE 14E	
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0130629N	E.E.PU SAINT BARTHELEMY SNCF	MARSEILLE 14E	
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0130928N	E.M.PU SAINT BARTHELEMY SNCF	MARSEILLE 14E	
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0131543G	E.E.PU FONT VERT	MARSEILLE 14E	MEG
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0130534K	E.E.PU BUSSERINE (LA)	MARSEILLE 14E	
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0131641N	E.E.PU EMILE VAYSSIERE 1	MARSEILLE 14E	
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0132429V	E.E.PU SAINT BARTHELEMY FLAMANTS	MARSEILLE 14E	
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130557K	E.E.PU DAHDAH	MARSEILLE 4E	
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130796V	E.E.PU SAINT JUST CENTRE 2	MARSEILLE 13E	
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130518T	E.E.PU PARC BELLEVUE	MARSEILLE 3E	
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130536M	E.E.PU CABUCELLE (LA)	MARSEILLE 15E	
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130538P	E.E.PU CALADE	MARSEILLE 15E	
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130641B	E.E.PU SAINT LOUIS CONSOLAT	MARSEILLE 15E	
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130642C	E.E.PU SAINT LOUIS GARE	MARSEILLE 15E	
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130643D	E.E.PU SAINT LOUIS CAMPAGNE LEVEQUE	MARSEILLE 15E	
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0130901J	E.M.PU ODDO	MARSEILLE 15E	

IEN MARSEILLE MADRAGUE	0131540D	E.E.PU SAINT LOUIS LE ROVE	MARSEILLE 15E	
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0134231D	E.E.PU MADRAGUE VILLE	MARSEILLE 2E	
IEN MARSEILLE SAINT CHARLES	0130555H	E.E.PU CONVALESCENTS	MARSEILLE 1ER	
IEN MARSEILLE SAINT CHARLES	0130788L	E.E.PU SAINT CHARLES 2	MARSEILLE 3E	
IEN MARSEILLE SAINT CHARLES	0130890X	E.M.PU PARMENTIER	MARSEILLE 1ER	
IEN MARSEILLE SAINT CHARLES	0133655C	E.E.PU MAURICE KORSEC	MARSEILLE 1ER	
IEN MARSEILLE SAINT CHARLES	0134095F	E.E.PU AHMED LITIM	MARSEILLE 3E	
IEN MARSEILLE SAINT CHARLES	0134531E	E.E.PU SIMONE DE BEAUVOIR	MARSEILLE 3E	
IEN MARTIGUES	0131634F	E.E.PU ANATOLE France	PORT DE BOUC	
IEN MIRAMAS	0132713D	E.P.PU PAUL CEZANNE	MIRAMAS	
IEN VITROLLES	0131937K	E.E.PU PAUL CEZANNE	VITROLLES	

**LISTE DES ECOLES RETENUES DANS LES PROJETS CLA
MOUVEMENT 2025**

CIRCONSCRIPTION 2025	RNE ETABLISSEMENT	NOM DE L'ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEN AIX STE VICTOIRE	0131908D	E.M.PU GIONO-SCHWEITZER	AIX
IEN AIX STE VICTOIRE	0131909E	E.E.PU GIONO-SCHWEITZER	AIX
IEN MARSEILLE CORNICHE	0130523Y	E.E.PU BAUME (LA)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE CORNICHE	0130841U	E.M.PU BAUME (LA)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE CORNICHE	0130857L	E.M.PU CALANQUES DE SORMIOU	MARSEILLE
IEN MARSEILLE CORNICHE	0130545X	E.E.PU CALANQUES DE SORMIOU	MARSEILLE
IEN MARSEILLE CORNICHE	0132574C	E.E.PU ZAC DE MAZARGUES-LA SOUDE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE CORNICHE	0132575D	E.M.PU SOUDE (LA)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130591X	E.E.PU MILLIERE (LA)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0132629M	E.M.PU MILLIERE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130801A	E.E.PU SAINT LOUP CASTEL JOLI	MARSEILLE
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130939A	E.M.PU SAINT LOUP CASTEL JOLI	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LE CANET	0130631R	E.E.PU SAINT GABRIEL	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LE CANET	0130930R	E.M.PU SAINT GABRIEL	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130583N	E.E.PU MALPASSE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0132906N	E.M.PU MALPASSE LES FLORALIES	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130813N	E.E.PU SAINTE SOPHIE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130947J	E.M.PU SAINTE SOPHIE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0131529S	E.E.PU CHARTREUX EUG. CAS 1	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0131530T	E.E.A. CHARTREUX EUG. CAS 2 (APPL)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0131560A	E.M.PU CHARTREUX IVALDI	MARSEILLE
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130554G	E.E.PU COIN JOLI	MARSEILLE
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130587T	E.P.PU MAZARGUES BEAUCHENE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130905N	E.M.PU COIN JOLI	MARSEILLE
IEN MARSEILLE SAINT BARNABE	0130622F	E.E.PU ROUGUIERE (LA)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE SAINT BARNABE	0130920E	E.M.PU ROUGUIERE (LA)	MARSEILLE
IEN MARTIGUES	0130970J	E.E.PU HENRI TRANCHIER	MARTIGUES
IEN MARTIGUES	0131858Z	E.M.PU HENRI TRANCHIER	MARTIGUES
IEN MIRAMAS	0132901H	E.E.PU CARRAIRE (LA)	MIRAMAS
IEN MIRAMAS	0132902J	E.M.PU CARRAIRE (LA)	MIRAMAS

Liste des écoles innovantes du plan Marseille en grand
MOUVEMENT 2025

CIRCONSCRIPTION 2025	RNE ETABLISSEMENT	NOM DE L'ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEN MARSEILLE AYGALADES	0131637J	E.E.PU PARC KALLISTE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE AYGALADES	0131650Y	E.M.PU PARC KALLISTE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE AYGALADES	0131238A	E.E.PU AYGALADES OASIS	MARSEILLE
IEN MARSEILLE AYGALADES	0131268H	E.M.PU AYGALADES OASIS	MARSEILLE
IEN MARSEILLE AYGALADES	0130926L	E.M.PU SAINT ANTOINE PALANQUE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE AYGALADES	0131281X	E.M.PU MAURELETTE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE AYGALADES	0130636W	E.E.PU SAINT JOSEPH SERVIERES	MARSEILLE
IEN MARSEILLE AYGALADES	0130933U	E.M.PU SAINT JOSEPH SERVIERES	MARSEILLE
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0131652A	E.E.PU SAINT JEROME LES LILAS	MARSEILLE
IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	0132274B	E.E.PU MALPASSE LES LAURIERS	MARSEILLE
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0130543V	E.E.PU CAPELETTE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0130856K	E.M.PU CAPELETTE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0130589V	E.E.PU MENPENTI	MARSEILLE
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0130892Z	E.M.PU MENPENTI	MARSEILLE
IEN MARSEILLE CAPELETTE	0130653P	E.E.PU SAINTE MARGUERITE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE CORNICHE	0130857L	E.M.PU CALANQUES DE SORMIOU	MARSEILLE
IEN MARSEILLE CORNICHE	0132574C	E.E.PU SOUDE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE CORNICHE	0130736E	E.E.PU LAPIN BLANC	MARSEILLE
IEN MARSEILLE CORNICHE	0130884R	E.M.PU LE CORBUSIER	MARSEILLE
IEN MARSEILLE CORNICHE	0133049U	E.M.PU LAPIN BLANC	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0131821J	E.E.PU SAINT ANDRE LA CASTELLANE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0131830U	E.M.PU SAINT ANDRE LA CASTELLANE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0130783F	E.E.PU SAINT ANDRE CONDORCET	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0130924J	E.M.PU SAINT ANDRE BOISSEAU	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0130562R	E.E.PU ESTAQUE PLAGES	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0130870A	E.M.PU ESTAQUE RIAUX	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0130670H	E.E.PU VISTE BOUSQUET	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ESTAQUE	0130958W	E.M.PU VISTE BOUSQUET (LA)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0132270X	E.M.PU CHANTEPERDRIX	MARSEILLE
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130801A	E.E.PU SAINT LOUP CASTEL JOLI	MARSEILLE
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130591X	E.E.PU MILLIERE (LA)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0131243F	E.P.PU CHATEAU SAINT CYR	MARSEILLE
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0131642P	E.E.PU CHANTEPERDRIX	MARSEILLE
IEN MARSEILLE HUVEAUNE	0130953R	E.M.A. VALBARELLE (LA)-(APPL)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0134320A	E.E.PU ANTOINE DE RUFFI	MARSEILLE
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0134326G	E.M.PU ANTOINE DE RUFFI	MARSEILLE
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0133039H	E.M.PU VILLETTE FONSCOLOMBE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0130569Y	E.E.PU FRANCOIS MOISSON	MARSEILLE
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0130873D	E.M.PU ARENC BACHAS EXTERIEUR	MARSEILLE
IEN MARSEILLE JOLIETTE	0133633D	E.E.PU ARENC BACHAS EXTERIEUR	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LA ROSE	0130773V	E.E.PU ROSE FRAIS VALLON NORD	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LA ROSE	0132183C	E.E.PU ROSE FRAIS VALLON SUD	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LA ROSE	0132200W	E.M.PU ROSE FRAIS VALLON CENTRE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LA ROSE	0131247K	E.M.PU ROSE FRAIS VALLON NORD	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LA ROSE	0132267U	E.E.PU ROSE LA GARDE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LA ROSE	0131267G	E.M.PU ROSE LA GARDE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LA ROSE	0130617A	E.E.PU ROSE SAUVAGINE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LA ROSE	0132430W	E.M.PU ROSE SAUVAGINE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LA ROSE	0131227N	E.E.PU ROSE VAL PLAN	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LA ROSE	0131648W	E.M.PU ROSE VAL PLAN	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LA ROSE	0130916A	E.M.PU ROSE SAINT THEODORE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LE CANET	0130541T	E.E.PU CANET AMBROSINI	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0131543G	E.E.PU FONT VERT	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0131542F	E.M.PU FONT VERT	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0132627K	E.M.PU EMILE VAYSSIÈRE 3	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LE MERLAN	0132637W	E.E.PU EMILE VAYSSIÈRE 2	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0131251P	E.M.PU PARC DES CHARTREUX	MARSEILLE

IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0131530T	E.E.A. CHARTREUX EUGENE. CAS 2 (APPL)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0131529S	E.E.PU CHARTREUX EUGENE. CAS 1	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0131560A	E.M.PU CHARTREUX EUGENE CAS	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130947J	E.M.PU SAINTE SOPHIE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130813N	E.E.PU SAINTE SOPHIE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE LONGCHAMP	0130858M	E.M.PU CHARTREUX ALBE HBM	MARSEILLE
IEN MARSEILLE MADRAGUE	0131231T	E.M.PU CALADE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130580K	E.P.PU LOUBIERE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130587T	E.P.PU MAZARGUES BEAUCHENE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130554G	E.E.PU COIN JOLI	MARSEILLE
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130905N	E.M.PU PARC SEVIGNE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130621E	E.E.PU ROUET (LE)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130919D	E.M.PU ROUET (LE)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0130769R	E.E.PU ALLEE DES PINS LE CABOT	MARSEILLE
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0131562C	E.M.PU VALMANTE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE MAZARGUES	0131831V	E.M.PU ALLEE DES PINS LE CABOT	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0132185E	E.E.PU BOIS LEMAITRE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0130528D	E.E.PU BLANCARDE (LA)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0130531G	E.E.PU BOISSON	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ST BARNABE	0130849C	E.M.PU BOIS LEMAITRE	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130753Y	E.E.A. ACCOULES (DES)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130683X	E.E.PU ALBERT CHABANON	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130630P	E.E.A. SAINT CHARLES 1 (APPL)	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130548A	E.E.PU CHATEAUBRIAND	MARSEILLE
IEN MARSEILLE ST CHARLES	0130929P	E.M.PU SAINT CHARLES	MARSEILLE

TYPOLOGIE DES CIRCONSCRIPTIONS POUR LE RATTACHEMENT DES TS MOUVEMENT 2025

CIRCONSCRIPTIONS	TYPOLOGIE REP ou REP+
AIX STE VICTOIRE	
AIX TOULOUBRE	
AIX VALLEE DE L'ARC	
ALLAUCH - PLAN DE CUQUES	
ARLES	REP
AUBAGNE	
CHATEAUNEUF	
GARDANNE	
ISTRES	
LA CIOTAT	
MARIGNANE	
MARSEILLE ESTAQUE	REP
MARSEILLE AYGALES	REP+
MARSEILLE BELLE DE MAI	REP+
MARSEILLE CAPELETTE	
MARSEILLE CORNICHE	
MARSEILLE HUVEAUNE	
MARSEILLE JOLIETTE	REP+
MARSEILLE LA ROSE	
MARSEILLE LE CANET	REP+
MARSEILLE LE MERLAN	REP+
MARSEILLE LONGCHAMP	
MARSEILLE MADRAGUE	REP+
MARSEILLE MAZARGUES	
MARSEILLE SAINT BARNABE	
MARSEILLE SAINT CHARLES	REP
MARTIGUES	
MIRAMAS	
PEYROLLES	
SAINT MARTIN	
SAINT REMY	
SALON	
TRETS	
VITROLLES	

BAREME SYNTHETIQUE RS 2025

(publié aux LDG-A mobilité 2024)

Priorité légale	Objet	Valorisation	Observations
Mesure de carte scolaire			
OUI	Mesure de carte scolaire	1000 points	Vœu sur un poste ECMA ou ECEL (sans distinction) dans la même école
		950 points	Vœu sur une école de la même circonscription sur poste ECMA ou ECEL (sans distinction)
		900 points	Vœu sur une école d'une circonscription limitrophe sur poste ECMA ou ECEL (sans distinction)
Les TRS faisant l'objet d'une MCS bénéficieront de 1000 points sur leurs vœux de TRS dans leur circonscription d'origine et 950 points comme TRS des circonscriptions voisines Les directeurs faisant l'objet d'une MCS peuvent postuler indifféremment sur un poste de direction en ELEM/MAT/PRIMAIRE (950 et 900). Ils peuvent également postuler sur un poste d'adjoint dans leur école d'origine (1000 pts).			
Situation personnelle			
OUI	Handicap (bonifications non cumulables)	800 points	Sur les vœux améliorant la situation médicale de l'agent, son conjoint ou l'enfant handicapé (plafond 800 points) en conformité avec les préconisations du médecin de prévention
		10 points	Sur tous les vœux pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi
Situation familiale			
OUI	Rapprochement de conjoint (RC)	3 points	Sur vœux précis ou géographique Commune répondant aux conditions d'octroi de la bonification. Tant que les vœux successifs répondent à ces critères, ils sont bonifiés. Dès qu'un vœu ne répond plus aux critères, alors la bonification n'est plus appliquée sur celui-ci et sur les vœux suivants. S'il n'existe pas d'établissement dans ladite commune, ce principe est étendu à une des communes limitrophes. (les bonifications au titre de situation familiale ne sont pas cumulables entre elles)
OUI	Autorité parentale conjointe (APC)	3 points	Sur vœux précis ou géographique Commune répondant aux conditions d'octroi de la bonification. Tant que les vœux successifs répondent à ces critères, ils sont bonifiés. Dès qu'un vœu ne répond plus aux critères, alors la bonification n'est plus appliquée sur celui-ci et sur les vœux suivants. S'il n'existe pas d'établissement dans ladite commune, ce principe est étendu à une des communes limitrophes. (les bonifications au titre de situation familiale ne sont pas cumulables entre elles)
NON	Situation de parent isolé (PI)	1,99 point	Exercer seul l'autorité parentale exclusive (enfant moins de 18 ans au 01/09/2025)
NON	Enfant	1 point par enfant (max. 4 pts)	Enfant de moins de 18 ans et à naître avant le 31/08/2025. Prise en compte de 4 enfants maximum
Situation professionnelle			
OUI	Ancienneté de fonction d'enseignant	2 points par an	AFE à la date du 01/09/2024
OUI	Ancienneté au titre de la stabilité dans le poste	Entre 2 et 9 points à compter de la 4ème année (plafonné à 7 ans) (voir tableau points de stabilité)	Affectation à titre définitif
OUI	Ancienneté au titre de la stabilité en éducation prioritaire (REP+)	4 points à compter de la 4ème année (plafonné à 7 ans) (voir tableau points de stabilité)	Cumul avec l'ancienneté au titre de la stabilité dans le poste Bonification octroyée sous condition d'être affecté au 31/08/2025 dans des établissements relevant d'un réseau Rep+. La liste des écoles et établissements scolaires relevant d'un réseau Rep+ est fixée par arrêté ministériel publié au BOEN.

OUI	Ancienneté au titre de la stabilité en éducation prioritaire (REP)	2 points à compter de la 4ème année (plafonné à 7 ans) (voir tableau points de stabilité)	Cumul avec l'ancienneté au titre de la stabilité dans le poste Bonification octroyée sous condition d'être affecté au 31/08/2025 dans des établissements relevant d'un réseau Rep. La liste des écoles et établissements scolaires relevant d'un réseau Rep est fixée par arrêté ministériel publié au BOEN.
OUI	Ancienneté au titre de la stabilité dans une école bénéficiant d'un contrat local d'accompagnement (CLA)	2 points à compter de la 4ème année (plafonné à 7 ans) (voir tableau points de stabilité)	Cumul avec l'ancienneté au titre de la stabilité dans le poste Bonification octroyée sous condition d'être affecté au 31/08/2025 dans une école CLA.
OUI	Postes déficitaires : stabilité en ULIS, établissements spécialisés (ITEP, IME,...) ou SEGPA	2 points par an à compter de la 4ème année (plafonné à 7 ans)	Affectation à titre définitif sur un même poste dans une ULIS, établissements spécialisés (ITEP, IME,...) ou SEGPA au 31/08/2025.
OUI	Priorité néo-titulaires CAPPEI	Priorité 1	Priorité néo-titulaires CAPPEI sur poste de stage n-1
NON	Ancienneté en qualité d'adjoint d'application sur vœu de même nature	1 point par an (limite 7 points dans toute la carrière)	Affectation en écoles d'application en qualité de PEMF à titre définitif dans les Bouches-du-Rhône
OUI	Ancienneté en qualité de professeur spécialisé dans l'ASH (RASED, ULIS, SEGPA, EREA) sur vœu ASH	1 point par an (limite de 7 points dans toute la carrière)	Affectation en qualité d'enseignant spécialisé (exercice à titre définitif dans les Bouches-du-Rhône) : 1 point par an dans la limite de 7 points dans toute la carrière Affectation sur des postes ASH (exercice à titre provisoire dans les Bouches-du-Rhône) : 1 point par an dans la limite de 7 points dans toute la carrière Anciennetés cumulables dans la limite de 7 ans
OUI	Ancienneté en qualité de directeur d'école sur vœu de même nature	1 point par an (limite de 7 ans dans toute la carrière)	Affectation sur une direction d'école à titre définitif
NON	Ancienneté en qualité de référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) sur vœu de même nature	1 point par an (limite de 7 points dans toute la carrière)	Affectation en qualité d'ERSEH (exercice à titre définitif dans le département) : 1 point par an dans la limite de 7 points dans toute la carrière
Caractère répété de la demande			
OUI	Caractère répété de la demande	2 points par renouvellement du vœu 1 sans interruption	Le vœu 1 doit être identique. L'absence de participation au mouvement entraîne la perte des points cumulés
Réintégration			
NON	Réintégration	1,99 point	Enseignants des Bouches-du-Rhône reprenant leur activité - en cours d'année scolaire et/ou au plus tard au 1er septembre 2025 - suite à une période d'interruption (interruption ayant pour conséquence la perte de poste à titre définitif dans le département). Bonification attribuée sur l'ensemble des vœux.

**LETTRÉ D'ENGAGEMENT
POUR UN POSTE D'ENSEIGNANT EN « ÉCOLE BILINGUE » OU EN
« CENTRE D'ENSEIGNEMENT CONTINU DE LA LANGUE RÉGIONALE »
MOUVEMENT 2025**

Je soussigné (e) :

NOM : _____

PRENOM : _____

- m'engage à pratiquer l'enseignement du Provençal tel qu'il est défini dans les centres d'enseignement continu de la langue régionale ou dans les écoles "bilingues" des Bouches-du-Rhône.

Fait à : _____ le,

Signature :

A transmettre par courriel à la direction des services départementaux (D.P.E.2) à
ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr » pour **le vendredi 11 avril 2025 délai de rigueur.**

Ce document devra être accompagné de la copie de l'habilitation « occitan ».

**LETTRE D'ENGAGEMENT
POUR UN POSTE DE DIRECTEUR (TRICE) EN « ECOLE BILINGUE » OU EN
« CENTRE D'ENSEIGNEMENT CONTINU DE LA LANGUE REGIONALE »
MOUVEMENT 2025**

Je soussigné (e) :

NOM : _____

PRENOM : _____

- ai pris connaissance du projet d'école concernant l'enseignement de la langue régionale dans les établissements du premier degré des Bouches du Rhône et m'engage à faire fonctionner le projet d'enseignement du Provençal tel qu'il est défini.

Fait à : _____ le,

Signature :

A transmettre par courriel à la direction des services départementaux (D.P.E.2) à
« ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr » pour le **vendredi 11 avril 2025** délai de rigueur.

**LETTRE D'ENGAGEMENT
POUR UN POSTE NON FLECHE D'ENSEIGNANT EN
« CENTRE D'ENSEIGNEMENT CONTINU DE LA LANGUE REGIONALE »
MOUVEMENT 2025**

Je soussigné (e) :

NOM : _____

PRENOM : _____

- m'engage à effectuer les échanges de services correspondant à l'intervention des enseignants spécialistes.
- ai pris connaissance du projet d'école régissant l'enseignement de la langue régionale dans les établissements du premier degré des Bouches du Rhône et m'engage à faire fonctionner le projet d'enseignement du Provençal tel qu'il est défini

Fait à : _____ le,

Signature :

A transmettre par courriel à la direction des services départementaux (D.P.E.2) à
« ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr » pour le **vendredi 11 avril 2025** délai de rigueur.

LISTE DES ECOLES DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE A LA RENTREE SCOLAIRE 2025

RNE	Sigle	Nom de l'école	Commune	Circonscription 2025	Réseau/Plan Marseille en Grand (1)	Bilingue Anglais ou Occitan
0130250B	E.P.PU	PONT DE L'ARC (DU)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0130253E	E.E.PU	SALLIER	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0130254F	E.E.PU	TORSE (LA)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0130255G	E.E.PU	VAL SAINT ANDRE	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0130263R	E.E.PU	JULES FERRY	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0130280J	E.M.PU	BEAUVILLE (LA)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0130287S	E.M.PU	ROI RENE	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0130290V	E.M.PU	VAL SAINT ANDRE	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0130372J	E.P.PU	BEAURECUEIL	BEAURECUEIL	IEN AIX STE VICTOIRE		
0130373K	E.P.PU	ELIANE D'AMORE	BELCODENE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0130461F	E.P.PU	LA BARQUE	FUVEAU	IEN AIX STE VICTOIRE		
0130462G	E.M.PU	14 JUILLET	FUVEAU	IEN AIX STE VICTOIRE		
0130997N	E.E.PU	VIRGILE ARENE	MEYREUIL	IEN AIX STE VICTOIRE		
0130999R	E.E.PU	A. TERTZAGUIAN (ex CENTRE)	MEYREUIL	IEN AIX STE VICTOIRE		
0131001T	E.M.PU	LAURENT CHAZAL	MEYREUIL	IEN AIX STE VICTOIRE		
0131172D	E.P.PU	JEAN VINCENT (THOLONET MIXTE)	LE THOLONET	IEN AIX STE VICTOIRE		
0131203M	E.E.PU	FENOUILLERES	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0131567H	E.E.PU	CUQUES (DE)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0131713S	E.M.PU	CUQUES (DE)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0131908D	E.M.PU	GIONO SCHWEITZER	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE	CLA	
0131909E	E.E.PU	GIONO SCHWEITZER	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE	CLA	
0131910F	E.M.PU	JACQUES PREVERT	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0131911G	E.E.PU	PAUL ARENE	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE	REP	
0132166J	E.P.PU	MARCEL PAGNOL	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0132167K	E.M.A.	ARENE (APPL)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE	REP	
0132169M	E.E.PU	MARESCHALE (LA)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0132246W	E.M.PU	MARESCHALE (LA)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0132265S	E.E.PU	OUVIERE	FUVEAU	IEN AIX STE VICTOIRE		
0132285N	E.E.PU	JACQUES PREVERT	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0132302G	E.M.PU	JULES FERRY	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0132386Y	E.M.PU	FLORALIES (LES)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0132397K	E.E.PU	FLORALIES (LES)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0132508F	E.M.PU	JOSEPH D'ARBAUD	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE	REP	
0132579H	E.E.PU	JOSEPH D'ARBAUD	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE	REP	
0132581K	E.M.PU	TORSE (LA)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0132705V	E.M.PU	JULES PAYOT	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE	REP	
0132710A	E.E.PU	JULES PAYOT	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE	REP	
0132739G	E.M.PU	HENRI WALLON	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE	REP	
0132759D	E.E.PU	HENRI WALLON	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE	REP	
0132897D	E.M.PU	TROIS SAUTETS (LES)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX STE VICTOIRE		
0133100Z	E.M.PU	OUVIERE	FUVEAU	IEN AIX STE VICTOIRE		
0133389N	E.E.PU	ARTHUR RIMBAUD	FUVEAU	IEN AIX STE VICTOIRE		
0134028H	E.P.PU	LA ROQUE MARTINE	FUVEAU	IEN AIX STE VICTOIRE		
0134404S	E.P.PU	ROBERT LAGIER	MEYREUIL	IEN AIX STE VICTOIRE		
0130248Z	E.E.A.	A.DAUDET (APPL)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0130249A	E.P.PU	PLATANES (DES)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0130252D	E.E.PU	JULES ISAAC	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0130262P	E.E.PU	JEAN JAURES	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0130271Z	E.E.A.	SEXTIUS (APPL)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0130275D	E.E.PU	COUTHERON FONTROUSSE	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0130278G	E.M.A.	MATERN. GRASSI	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0130281K	E.M.PU	LAUVES	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0130282L	E.M.PU	MISTRAL CORSY	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0130284N	E.M.PU	CAMPRA	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0130286R	E.M.PU	ALPHONSE DAUDET	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0130288T	E.M.A.	J.ISAAC (APPL)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0130289U	E.M.PU	SEXTIUS	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0130440H	E.P.PU	LEONCE ARTAUD	EGUILLES	IEN AIX TOULOUSE		
0131115S	E.P.PU	SAINT MARC JAUMEGARDE	ST MARC JAUMEGARDE	IEN AIX TOULOUSE		
0131177J	E.P.PU	MORALISTE	VAUVENARGUES	IEN AIX TOULOUSE		
0131180M	E.E.PU	MAURICE PLANTIER	VENELLES	IEN AIX TOULOUSE		
0131181N	E.E.PU	MARCEL PAGNOL	VENELLES	IEN AIX TOULOUSE		
0131199H	E.E.PU	CELONY	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0131201K	E.E.A.	F.MISTRAL(EC.APPLICATION)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0131204N	E.E.PU	GRANETTES (LES)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0131205P	E.E.A.	ALBERIC LAURENT (APPL)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0131527P	E.E.PU	LAUVES	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0132165H	E.M.PU	JEAN MAUREL PUYRICARD	AIX PUYRICARD	IEN AIX TOULOUSE		
0132181A	E.E.PU	J. MAUREL	AIX PUYRICARD	IEN AIX TOULOUSE		
0132376M	E.M.PU	GRANETTES (LES)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0132535K	E.P.PU	DEUX ORMEAUX (LES)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0132578G	E.M.PU	ROCHER DU DRAGON	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0132598D	E.M.PU	CENTRE	VENELLES	IEN AIX TOULOUSE		
0132706W	E.M.PU	CELONY	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0132808G	E.M.PU	CHATEAU DOUBLE	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0132898E	E.E.PU	CHATEAU DOUBLE	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0132988C	E.E.PU	CABASSOLS (DES)	VENELLES	IEN AIX TOULOUSE		
0132991F	E.M.PU	COUTHERON FONTROUSSE	AIX EN PROVENCE	IEN AIX TOULOUSE		
0133095U	E.M.PU	MAIL (DU)	VENELLES	IEN AIX TOULOUSE		
0133325U	E.E.PU	CROS (DU)	EGUILLES	IEN AIX TOULOUSE		
0133356C	E.M.PU	CROS (DU)	EGUILLES	IEN AIX TOULOUSE		
0133653A	E.M.PU	EUGENE BREMOND	AIX PUYRICARD	IEN AIX TOULOUSE		
0133676A	E.E.PU	EUGENE BREMOND	AIX PUYRICARD	IEN AIX TOULOUSE		

RNE	Sigle	Nom de l'école	Commune	Circonscription 2025	Réseau/Plan Marseille en Grand (1)	Bilingue Anglais ou Occitan
0130265T	E.E.PU	MARIE MAURON	AIX LES MILLES	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0130434B	E.E.PU	DANIELLE GERMOND	COUDOUX	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0130451V	E.E.PU	PAUL DOUMER	LA FARE LES OLIVIERI	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0130452W	E.E.PU	LA POMME DE PIN (ex SAINT EXUPERY)	LA FARE LES OLIVIERI	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0131075Y	E.E.PU	MARCEL PAGNOL	ROGNAC	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0131178K	E.E.PU	JEAN GIONO	VELAUX	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0131182P	E.E.PU	LA CREMADE	VENTABREN	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0131206R	E.E.PU	EDOUARD PEISSON	AIX LUYNES	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0131207S	E.E.PU	JOSEPH ROUMANILLE	AIX LES MILLES	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0131255U	E.M.PU	PAUL DOUMER	LA FARE LES OLIVIERI	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0132354N	E.M.PU	EDOUARD PEISSON	AIX LUYNES	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0132514M	E.M.PU	MARCEL PAGNOL	ROGNAC	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0132531F	E.M.PU	EDOUARD PEISSON	VENTABREN	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0132532G	E.M.PU	JEAN GIONO	VELAUX	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0132538N	E.M.PU	SAINT EXUPERY	LA FARE LES OLIVIERI	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0132700P	E.M.PU	HENRI BOSCO	COUDOUX	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0132797V	E.M.PU	JEAN JAURES	VELAUX	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0132802A	E.P.PU	ROMAIN ROLLAND	ROGNAC	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0132805D	E.E.PU	JEAN JAURES	VELAUX	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0132903K	E.M.PU	JARDINS (LES)	ROGNAC	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0132986A	E.P.PU	JEAN GIONO	ROGNAC	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0132992G	E.M.PU	COLLINE DU SERRE	AIX LES MILLES	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0133186T	E.M.PU	GERALD KRAEMER	ROGNAC	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0133254S	E.E.PU	GERALD KRAEMER	ROGNAC	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0133390P	E.E.PU	AUGUSTE BOYER	AIX LES MILLES	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0133391R	E.M.PU	AUGUSTE BOYER	AIX LES MILLES	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0133392S	E.M.PU	PLATEAU DE L'ARBOIS	AIX LES MILLES	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0133951Z	E.P.PU	PIERRE GILLES DE GENNES	AIX LES MILLES	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		ANGLAIS
0134232E	E.P.PU	SIMONE VEIL (ex LA DURANNE)	AIX EN PROVENCE	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0134403R	E.E.PU	JEAN D'ORMESSON	VENTABREN	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0134445L	E.M.PU	JEAN D'ORMESSON	VENTABREN	IEN AIX VALLEE DE L'ARC		
0130291W	E.P.PU	VAL FLEURI	ALLAUCH	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0130292X	E.E.PU	CENTRE	ALLAUCH	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0130293Y	E.E.PU	LOGIS NEUF	ALLAUCH	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0130294Z	E.E.PU	PIE D'AUTRY	ALLAUCH	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0130295A	E.E.PU	POUNCHE (LA)	ALLAUCH	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0130515P	E.P.PU	ACCATAS LA VALENTINE	MARSEILLE 11	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0130539R	E.E.PU	CAMOINS (LES)	MARSEILLE 11	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0130549B	E.E.PU	CHATEAU GOMBERT	MARSEILLE 13	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0130560N	E.P.PU	EOURES	MARSEILLE 11	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0130660X	E.E.PU	TROIS LUCS (LES)	MARSEILLE 12	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0130663A	E.E.PU	VALENTINE	MARSEILLE 11	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0130831H	E.P.PU	TREILLE (LA)	MARSEILLE 11	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0130859N	E.M.PU	CHATEAU GOMBERT	MARSEILLE 13	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0130954S	E.M.PU	JOUVENE VALENTINE (LA)	MARSEILLE 11	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0131049V	E.E.PU	ANDRE MALRAUX 1	PLAN DE CUQUES	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0131050W	E.E.PU	ROBERT DEBRE	PLAN DE CUQUES	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0131051X	E.E.PU	ANDRE MALRAUX 2	PLAN DE CUQUES	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0131053Z	E.M.PU	ESCARBOUCLE (L')	PLAN DE CUQUES	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0132163F	E.M.PU	PIE D'AUTRY	ALLAUCH	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0132289T	E.M.PU	CAMOINS (LES)	MARSEILLE 11	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0132504B	E.M.PU	TROIS LUCS (LES)	MARSEILLE 12	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0132582L	E.M.PU	LOGIS NEUF	ALLAUCH	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0132603J	E.E.PU	PARADE	MARSEILLE 13	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0132625H	E.M.PU	PARADE	MARSEILLE 13	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0132642B	E.M.PU	VICTOR HUGO	PLAN DE CUQUES	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0132750U	E.M.PU	POUNCHE (LA)	ALLAUCH	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0133019L	E.M.PU	LI PICHOUNET	PLAN DE CUQUES	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0133111L	E.M.PU	BUZINE	MARSEILLE 11	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0133187U	E.M.PU	CENTRE	ALLAUCH	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0133221F	E.M.PU	FARANDOLE (LA)	ALLAUCH	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0133820G	E.M.PU	CHÂTEAU GOMBERT ATHENA (ex ZAC DE ...)	MARSEILLE 13	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0133821H	E.E.PU	CHÂTEAU GOMBERT ATHENA (ex ZAC DE ...)	MARSEILLE 13	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0134133X	E.P.PU	LES GONAGUES	ALLAUCH	IEN ALLAUCH PLAN DE CUQUES CHATEAU		
0130303J	E.E.PU	ALYSCAMPS	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE	REP+	
0130304K	E.E.PU	EMILE LOUBET	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE		
0130306M	E.P.PU	MARINETTE CARLETTI	ARLES MAS THIBERT	IEN ARLES CAMARGUE	REP	
0130307N	E.E.PU	MONPLAISIR	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE		
0130308P	E.P.PU	YVES MONTAND	MOULES	IEN ARLES CAMARGUE		
0130309R	E.E.PU	MOULEYRES	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE	REP	
0130310S	E.E.PU	CYPRIEN PILLIOL	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE		
0130311T	E.E.PU	ALPHONSE DAUDET	ARLES RAPHELE LES ARLES	IEN ARLES CAMARGUE		
0130313V	E.E.PU	SALIN DE GIRAUD	SALIN DE GIRAUD	IEN ARLES CAMARGUE	REP	
0130314W	E.P.PU	SAMBUC	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE		
0130315X	E.E.PU	ANDRE BENOIT	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE		
0130317Z	E.E.PU	AMEDEE PICHOT	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE		
0130319B	E.E.PU	MARIE CURIE	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE	REP+	
0130321D	E.E.PU	MARIE MAURON	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE	REP	
0130323F	E.E.PU	JULES VALLIES	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE	REP	
0130329M	E.P.PU	ALBARON	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE		
0130332R	E.P.PU	GAGERON	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE		
0130333S	E.P.PU	GIMEAUX	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE		
0130337W	E.M.PU	ALYSCAMPS	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE	REP+	
0130338X	E.M.PU	CLOITRE (DU)	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE		
0130339Y	E.M.PU	JEANNE GERAUD	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE		
0130340Z	E.M.PU	PAULINE KERGOMARD	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE	REP	
0130341A	E.M.PU	JEAN BUON	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE	REP+	
0130342B	E.M.PU	LI FARFANTELLA	SALIN DE GIRAUD	IEN ARLES CAMARGUE	REP	
0130343C	E.M.PU	ANAIS GIBERT	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE		
0130453X	E.E.PU	YVAN AUDOUARD	FONTVIEILLE	IEN ARLES CAMARGUE		
0130455Z	E.M.PU	RAYMONDE AVON	FONTVIEILLE	IEN ARLES CAMARGUE		

RNE	Sigle	Nom de l'école	Commune	Circonscription 2025	Réseau/Plan Marseille en Grand (1)	Bilingue Anglais ou Occitan
0131133L	E.E.PU	ROGER DELAGNES	SAINTES MARIES DE LA MER	IEN ARLES CAMARGUE		
0131213Y	E.E.PU	ALBERT CAMUS	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE	REP	
0131215A	E.M.PU	MONTMAJOUR	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE	REP	
0131559Z	E.M.PU	LOUISE MICHEL	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE	REP	
0131912H	E.M.PU	PETIT PRINCE (LE)	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE	REP	
0132385X	E.M.PU	ALPHONSE DAUDET	ARLES RAPHELE LES ARLES	IEN ARLES CAMARGUE		
0132436C	E.P.PU	LOUIS PERGAUD	ARLES RAPHELE LES ARLES	IEN ARLES CAMARGUE		
0132448R	E.M.PU	BARTAVELLES (LES)	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE	REP+	
0132474U	E.E.PU	PAUL LANGEVIN	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE	REP+	
0132536L	E.E.PU	HENRI WALLON	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE	REP+	
0132553E	E.M.PU	CANTARELLES (LES)	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE	REP+	
0132683W	E.M.PU	ROGER DELAGNES	SAINTES MARIES DE LA MER	IEN ARLES CAMARGUE		
0132704U	E.M.PU	MAGNANARELLES (LES)	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE		
0132751V	E.M.PU	VICTORIA LYLES	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE	REP	
0132807F	E.E.PU	LOUIS ARAGON	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE		
0133177H	E.M.PU	LA CLAIRE FONTAINE	ARLES	IEN ARLES CAMARGUE		
0130344D	E.E.PU	ANTIDE BOYER	AUBAGNE	IEN AUBAGNE		
0130345E	E.E.PU	BEAUDINARD	AUBAGNE	IEN AUBAGNE		
0130346F	E.E.PU	CAMP MAJOR	AUBAGNE	IEN AUBAGNE		
0130349J	E.P.PU	JEAN MERMOZ 1	AUBAGNE	IEN AUBAGNE		
0130350K	E.E.PU	PERUSSONNE	AUBAGNE	IEN AUBAGNE		
0130351L	E.E.PU	PIN VERT	AUBAGNE	IEN AUBAGNE		
0130355R	E.E.PU	CHAULAN	AUBAGNE	IEN AUBAGNE		
0130356S	E.E.PU	JEAN MERMOZ 2	AUBAGNE	IEN AUBAGNE		
0130359V	E.M.PU	ANTIDE BOYER	AUBAGNE	IEN AUBAGNE		
0130360W	E.M.PU	GAIMARD	AUBAGNE	IEN AUBAGNE		
0130361X	E.M.PU	PIN VERT	AUBAGNE	IEN AUBAGNE		
0130387A	E.E.PU	PAUL ELUARD	LA BOUILLADISSE	IEN AUBAGNE		
0131092S	E.E.PU	JOSEPH MARTINAT	ROQUEVAIRE	IEN AUBAGNE		
0131095V	E.P.PU	PONT DE L'ETOILE	ROQUEVAIRE	IEN AUBAGNE		
0131096W	E.P.PU	LASCOURS	ROQUEVAIRE	IEN AUBAGNE		
0131097X	E.M.PU	QUINSOUNAIO (LA)	ROQUEVAIRE	IEN AUBAGNE		
0131554U	E.M.PU	TOURTELLE (LA)	AUBAGNE	IEN AUBAGNE	REP	
0131660J	E.E.PU	TOURTELLE (LA)	AUBAGNE	IEN AUBAGNE	REP	
0131826P	E.P.PU	PASSONS (LES)	AUBAGNE	IEN AUBAGNE		
0132295Z	E.M.PU	VALRIANT	AUBAGNE	IEN AUBAGNE		
0132388A	E.E.PU	NELSON MANDELA	AUBAGNE	IEN AUBAGNE	REP	
0132394G	E.M.PU	ISIDORE GAUTIER	LA BOUILLADISSE	IEN AUBAGNE		
0132449S	E.M.PU	NELSON MANDELA (ex les ROMARINS)	AUBAGNE	IEN AUBAGNE	REP	
0132584N	E.M.PU	MARIE MAURON	AUBAGNE	IEN AUBAGNE		
0132740H	E.M.PU	BERNARD PALISSY	AUBAGNE	IEN AUBAGNE		
0132899F	E.M.PU	GARENNE (LA)	AUBAGNE	IEN AUBAGNE	REP	
0133178J	E.M.PU	VICTOR HUGO	AUBAGNE	IEN AUBAGNE		
0133179K	E.E.PU	VICTOR HUGO	AUBAGNE	IEN AUBAGNE		
0133180L	E.M.PU	PAUL ELUARD	AUBAGNE	IEN AUBAGNE	REP	
0133181M	E.E.PU	PAUL ELUARD	AUBAGNE	IEN AUBAGNE	REP	
0133818E	E.P.PU	LES HAMEAUX	LA BOUILLADISSE	IEN AUBAGNE		
0133894M	E.M.PU	LOUISE MICHEL	AUBAGNE	IEN AUBAGNE		
0130399N	E.E.PU	SIMONE THOULOUBE	CARRY LE ROUET	IEN CHATEAUNEUF		
0130409Z	E.E.PU	JEAN JAURES	CHATEAUNEUF LES MARTIGUE	IEN CHATEAUNEUF		
0130410A	E.E.PU	RENE PERRIN	CHATEAUNEUF LES MART LA MEDE	IEN CHATEAUNEUF		
0130411B	E.P.PU	ROGER SALENGRO	CHATEAUNEUF LES MARTIGUE	IEN CHATEAUNEUF		
0130413D	E.M.PU	PIERRE BROSSOLLETTE	CHATEAUNEUF LES MARTIGUE	IEN CHATEAUNEUF		
0130442K	E.E.PU	FREDERIC MISTRAL	ENSUES LA REDONNE	IEN CHATEAUNEUF		
0130969H	E.E.PU	AUPECLE	MARTIGUES	IEN CHATEAUNEUF		
0130971K	E.E.PU	TOURREL	MARTIGUES	IEN CHATEAUNEUF		
0130976R	E.P.PU	SAINT PIERRE	MARTIGUES	IEN CHATEAUNEUF		
0130985A	E.P.PU	CARRO	MARTIGUES CARRO	IEN CHATEAUNEUF		
0130986B	E.E.PU	COURONNE (LA)	MARTIGUES LA COURONNE CARRO	IEN CHATEAUNEUF		
0130987C	E.P.PU	SAINT JULIEN	MARTIGUES	IEN CHATEAUNEUF		
0130990F	E.M.PU	MADELEINE CHAUVE	MARTIGUES	IEN CHATEAUNEUF		
0131553T	E.M.PU	FONT SARADE	MARTIGUES	IEN CHATEAUNEUF		
0132452V	E.M.PU	SIMONE THOULOUBE	CARRY LE ROUET	IEN CHATEAUNEUF		
0132453W	E.M.PU	MARIE MAURON	CHATEAUNEUF LES MART LA MEDE	IEN CHATEAUNEUF		
0132537M	E.M.PU	MARIE ET PIERRE CURIE	CHATEAUNEUF LES MARTIGUE	IEN CHATEAUNEUF		
0132545W	E.M.PU	COURONNE (LA)	MARTIGUES	IEN CHATEAUNEUF		
0132640Z	E.M.PU	JULES FERRY	SAUSSET LES PINS	IEN CHATEAUNEUF		
0133058D	E.E.PU	D. DOUILLET	GIGNAC LA NERTHE	IEN CHATEAUNEUF		
0133099Y	E.E.PU	VICTOR HUGO	SAUSSET LES PINS	IEN CHATEAUNEUF		
0133102B	E.M.PU	DAVID DOUILLET	GIGNAC LA NERTHE	IEN CHATEAUNEUF		
0133185S	E.P.PU	MENAGE NEUF /MARCEL PAGNOL	GIGNAC LA NERTHE	IEN CHATEAUNEUF		
0133206P	E.M.PU	ARC EN CIEL (ex ENSUES LA REDONNE)	ENSUES LA REDONNE	IEN CHATEAUNEUF		
0134042Y	E.M.PU	MIREILLE FERAUD FOESSER	CHATEAUNEUF LES MARTIGUE	IEN CHATEAUNEUF		
0134043Z	E.E.PU	MIREILLE FERAUD FOESSER	CHATEAUNEUF LES MARTIGUE	IEN CHATEAUNEUF		
0134267T	E.M.PU	MARIE MAURON	GIGNAC LA NERTHE	IEN CHATEAUNEUF		
0134269V	E.M.PU	NELSON MANDELA	GIGNAC LA NERTHE	IEN CHATEAUNEUF		
0134270W	E.E.PU	MARIE MAURON	GIGNAC LA NERTHE	IEN CHATEAUNEUF		
0134271X	E.E.PU	NELSON MANDELA	GIGNAC LA NERTHE	IEN CHATEAUNEUF		
0134487G	E.M.PU	MICHEL SERVES	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	IEN CHATEAUNEUF		
0130382V	E.E.PU	CENTRE	BOUC BEL AIR	IEN GARDANNE		
0130383W	E.E.PU	VIRGINIE DEDIEU	BOUC BEL AIR	IEN GARDANNE		ANGLAIS
0130392F	E.E.PU	AUGUSTE BENOIT	CABRIES	IEN GARDANNE		ANGLAIS
0130394H	E.E.PU	LA TREBILLANE RENE CASSIN	CABRIES	IEN GARDANNE		
0130463H	E.E.PU	PAUL CEZANNE	GARDANNE BIVER	IEN GARDANNE		
0130464J	E.E.PU	JACQUES PREVERT	GARDANNE	IEN GARDANNE	REP	
0130465K	E.E.PU	FREDERIC MISTRAL	GARDANNE BIVER	IEN GARDANNE		
0130466L	E.E.PU	ALBERT BAYET	GARDANNE	IEN GARDANNE	REP	
0130467M	E.M.PU	TERRILS BLEUS	GARDANNE	IEN GARDANNE		
0130468N	E.M.PU	BEAU SOLEIL	GARDANNE	IEN GARDANNE	REP	
0131003V	E.E.PU	MOULIERES (LES)	MIMET	IEN GARDANNE		
0131005X	E.E.PU	MIMET VILLAGE	MIMET	IEN GARDANNE		

RNE	Sigle	Nom de l'école	Commune	Circonscription 2025	Réseau/Plan Marseille en Grand (1)	Bilingue Anglais ou Occitan
0131162T	E.E.PU	TRANCHIER GUIDICELLI	SEPTEMES LES VALLONS	IEN GARDANNE		
0131163U	E.P.PU	JULES FERRY	SEPTEMES LES VALLONS	IEN GARDANNE		
0131166X	E.E.PU	MARIUS ROUSSEL	SIMIANE COLLONGUE	IEN GARDANNE		
0131663M	E.M.PU	JACQUES PREVERT	SEPTEMES LES VALLONS	IEN GARDANNE		
0131827R	E.E.PU	LUCIE AUBRAC	GARDANNE	IEN GARDANNE		
0131838C	E.M.PU	FONTVENELLE	GARDANNE	IEN GARDANNE		
0131998B	E.E.PU	SALLE (LA)	BOUC BEL AIR	IEN GARDANNE		
0131999C	E.M.PU	LANGEVIN WALLON	SEPTEMES LES VALLONS	IEN GARDANNE	REP	
0132000D	E.E.PU	FRANCOIS CESARI	SEPTEMES LES VALLONS	IEN GARDANNE		
0132164G	E.E.PU	LANGEVIN WALLON	SEPTEMES LES VALLONS	IEN GARDANNE	REP	
0132307M	E.M.PU	FRANCOIS CESARI	SEPTEMES LES VALLONS	IEN GARDANNE		
0132308N	E.M.PU	CENTRE LES PINS	BOUC BEL AIR	IEN GARDANNE		
0132379R	E.M.PU	EDOUARD LABELLE	SIMIANE COLLONGUE	IEN GARDANNE		
0132399M	E.P.PU	JEAN CRESPI	SEPTEMES LES VALLONS	IEN GARDANNE		
0132450T	E.M.PU	LA TREBILLANE RENE CASSIN	CABRIES	IEN GARDANNE		
0132510H	E.M.PU	PETIT LAC	CABRIES	IEN GARDANNE		
0132511J	E.E.PU	PETIT LAC (ex ZAC DU ...)	CABRIES	IEN GARDANNE		
0132555G	E.M.PU	SALLE (LA)	BOUC BEL AIR	IEN GARDANNE		
0132698M	E.M.PU	AIRES (LES)	GARDANNE	IEN GARDANNE		
0132719K	E.M.PU	BERGERIE (LA)	BOUC BEL AIR	IEN GARDANNE		
0132729W	E.M.PU	TOUR (LA)	MIMET	IEN GARDANNE		
0132795T	E.M.PU	CENTRE	CABRIES	IEN GARDANNE		
0132900G	E.E.PU	GEORGES BRASSENS	GARDANNE	IEN GARDANNE		
0133002T	E.M.PU	ELSA TRIOLET	GARDANNE	IEN GARDANNE	REP	
0133034C	E.M.PU	VIRGINIE DEDIEU	BOUC BEL AIR	IEN GARDANNE		OCCITAN
0133040J	E.E.PU	BERGERIE (LA)	BOUC BEL AIR	IEN GARDANNE		
0133101A	E.M.PU	VELINE	GARDANNE	IEN GARDANNE	REP	
0133103C	E.E.PU	CHATEAU PITY	GARDANNE	IEN GARDANNE	REP	
0130456A	E.E.PU	JEAN GIONO	FOS SUR MER	IEN ISTRES		
0130458C	E.M.PU	MARIE MAURON	FOS SUR MER	IEN ISTRES		
0130482D	E.P.PU	GOUIN 1	ISTRES	IEN ISTRES		
0130486H	E.E.PU	JULES FERRY	ISTRES	IEN ISTRES	REP	
0130488K	E.M.PU	REINE MARIE CASIMIR GOUIN	ISTRES	IEN ISTRES		
0130489L	E.M.PU	JULES FERRY	ISTRES	IEN ISTRES	REP	
0131119W	E.E.PU	EDOUARD VAILLANT	ST MITRE LES REMPARTS	IEN ISTRES		
0131120X	E.E.PU	JEAN ROSTAND	ST MITRE LES REMPARTS	IEN ISTRES		
0131556W	E.M.PU	RAOUL ORTOLLAN	ISTRES	IEN ISTRES		
0131593L	E.E.PU	RAOUL ORTOLLAN	ISTRES	IEN ISTRES		
0131914K	E.E.PU	MICHEL GERACHIOS	FOS SUR MER	IEN ISTRES		
0132255F	E.M.PU	JEAN ROSTAND	ST MITRE LES REMPARTS	IEN ISTRES		
0132332P	E.E.PU	JOSEPH D'ARBAUD	FOS SUR MER	IEN ISTRES		
0132387Z	E.M.PU	JONQUIERE	FOS SUR MER	IEN ISTRES		
0132437D	E.P.PU	RENE CALAMAND	ISTRES	IEN ISTRES		
0132480A	E.M.PU	MICHEL GERACHIOS	FOS SUR MER	IEN ISTRES		
0132512K	E.M.PU	ELISE ET JEAN MILLE	ISTRES	IEN ISTRES		
0132513L	E.E.PU	ELISE ET JEAN MILLE	ISTRES	IEN ISTRES		
0132539P	E.M.PU	CLOS DE LA ROCHE	ISTRES	IEN ISTRES		
0132589U	E.M.PU	CAMILLE PIERRON	ISTRES	IEN ISTRES	REP	
0132590V	E.E.PU	CAMILLE PIERRON	ISTRES	IEN ISTRES	REP	
0132630N	E.M.PU	EDOUARD VAILLANT	ST MITRE LES REMPARTS	IEN ISTRES		
0132684X	E.M.PU	PIERRE ARMANET	ISTRES	IEN ISTRES		
0132711B	E.E.PU	CLOS DE LA ROCHE	ISTRES	IEN ISTRES		
0132718J	E.M.PU	LA BUISSONNIERE	ISTRES ENTRESSEN	IEN ISTRES		
0132762G	E.E.PU	PIERRE ARMANET	ISTRES	IEN ISTRES		
0132766L	E.E.PU	CLE DES CHAMPS (LA)	ISTRES ENTRESSEN	IEN ISTRES		
0132806E	E.P.PU	JEAN MOULIN	ISTRES	IEN ISTRES		
0132989D	E.E.PU	GILBERT DEL CORSO (LEONCE HERAIL)	FOS SUR MER	IEN ISTRES		
0133020M	E.M.PU	GILBERT DEL CORSO (ex LEONCE HERAIL)	FOS SUR MER	IEN ISTRES		
0133052X	E.E.PU	PIERRE MENDES FRANCE	ISTRES	IEN ISTRES		
0133053Y	E.M.PU	PIERRE MENDES FRANCE	ISTRES	IEN ISTRES		
0133182N	E.M.PU	MAZET (LE)	FOS SUR MER	IEN ISTRES		
0133183P	E.E.PU	MAZET (LE)	FOS SUR MER	IEN ISTRES		
0133215Z	E.E.PU	JACQUELINE AURIOL	ISTRES	IEN ISTRES		
0133219D	E.M.PU	JACQUELINE AURIOL	ISTRES	IEN ISTRES		
0134274A	E.P.PU	MAURICE GOUIN	ISTRES	IEN ISTRES		
0130401R	E.E.PU	LERICHE MISTRAL	CASSIS	IEN LA CIOTAT		ANGLAIS
0130402S	E.M.PU	CAP CANAILLE	CASSIS	IEN LA CIOTAT		
0130403T	E.E.PU	ALBERT BLANC	CEYRESTE	IEN LA CIOTAT		
0130419K	E.E.PU	ABEILLE	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0130420L	E.E.PU	GARDE (LA)	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0130421M	E.E.PU	MALTEMPS	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0130423P	E.P.PU	SAINT JEAN	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0130427U	E.E.PU	LOUIS MARIN	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0130429W	E.M.PU	ABEILLE	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0130430X	E.M.PU	LOUIS POURCELLY	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0130431Y	E.M.PU	AFFERAGE (L')	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0130432Z	E.M.PU	CENTRE VILLE	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0130469P	E.E.PU	VESSIOT	GEMENOS	IEN LA CIOTAT		
0131086K	E.E.PU	PAUL ELUARD	ROQUEFORT LA BEDOULE	IEN LA CIOTAT		
0131089N	E.E.PU	FREDERIC MISTRAL	CARNOUX EN PROVENCE	IEN LA CIOTAT		
0131091R	E.M.PU	JOLIOT CURIE	ROQUEFORT LA BEDOULE	IEN LA CIOTAT		
0131217C	E.E.PU	SALIS (LA)	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0131258X	E.M.PU	VESSIOT (ex GEMENOS)	GEMENOS	IEN LA CIOTAT		
0131853U	E.M.PU	FREDERIC MISTRAL	CARNOUX EN PROVENCE	IEN LA CIOTAT		
0131854V	E.E.PU	ROGER LE GUEREC	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0131913J	E.M.PU	ROGER LE GUEREC	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0132160C	E.M.PU	JEAN ZAY	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0132161D	E.E.PU	PAUL BERT	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0132248Y	E.M.PU	LOUIS PECOUT	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0132261M	E.E.PU	LOUIS PECOUT	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0132266T	E.E.PU	SIMONE VEIL	CUGES LES PINS	IEN LA CIOTAT		

RNE	Sigle	Nom de l'école	Commune	Circonscription 2025	Réseau/Plan Marseille en Grand (1)	Bilingue Anglais ou Occitan
0132381T	E.M.PU	MUSCATELLE (LA)	CEYRESTE	IEN LA CIOTAT		
0132473T	E.M.PU	MARGUERITE VARESIO	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0132699N	E.M.PU	CUGES LES PINS	CUGES LES PINS	IEN LA CIOTAT		
0132701R	E.M.PU	JACQUES PREVERT	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0132761F	E.E.PU	LOUIS VIGNOL	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0132763H	E.E.PU	MARIA FABRY (ex SEVERIERS)	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0132794S	E.M.PU	SALIS (LA)	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0133022P	E.P.PU	CULASSE (LA)	GEMENOS	IEN LA CIOTAT		
0134058R	E.M.PU	MARIA FABRY	LA CIOTAT	IEN LA CIOTAT		
0134229B	E.P.PU	JEAN D'ORMESSON	CEYRESTE	IEN LA CIOTAT		
0130509H	E.E.PU	GUYNEMER	MARIGNANE	IEN MARIGNANE		
0131034D	E.P.PU	CLAUDIE HAIGNERE (ex GAVOTTE)	LES PENNES MIRABEAU	IEN MARIGNANE		
0131036F	E.E.PU	CADENAUX (LES) Alfred BENDER	LES PENNES MIRABEAU	IEN MARIGNANE		
0131129G	E.E.PU	HONORE CARBONEL	ST VICTORET	IEN MARIGNANE		
0131131J	E.M.PU	PAS DES LANCIERS	ST VICTORET	IEN MARIGNANE		
0131132K	E.M.PU	HONORE CARBONEL	ST VICTORET	IEN MARIGNANE		
0131219E	E.E.PU	ALBERT CAMUS	MARIGNANE	IEN MARIGNANE	REP	
0131220F	E.E.PU	JEAN MOULIN	MARIGNANE	IEN MARIGNANE	REP	
0131233V	E.M.PU	ALBERT CAMUS	MARIGNANE	IEN MARIGNANE	REP	
0131275R	E.M.PU	GUYNEMER	MARIGNANE	IEN MARIGNANE		
0131594M	E.M.PU	MARIE CURIE	MARIGNANE	IEN MARIGNANE		
0131631C	E.P.PU	CHAVE BOUCHER	MARIGNANE	IEN MARIGNANE		
0131855W	E.E.PU	MARIE CURIE	MARIGNANE	IEN MARIGNANE		
0132253D	E.M.PU	AMANDIERS (LES) Henri Robert FOUCARD	LES PENNES MIRABEAU	IEN MARIGNANE		
0132256G	E.M.PU	CADENAUX (LES)	LES PENNES MIRABEAU	IEN MARIGNANE		
0132259K	E.E.PU	AMANDIERS (LES)	LES PENNES MIRABEAU	IEN MARIGNANE		
0132262N	E.E.PU	FRANCOIS BESSOU	LE ROVE	IEN MARIGNANE		
0132439F	E.E.PU	VOILERIE (LA)	LES PENNES MIRABEAU	IEN MARIGNANE		
0132462F	E.M.PU	JACQUES DUCLOS	LE ROVE	IEN MARIGNANE		
0132478Y	E.M.PU	VOILERIE (LA)	LES PENNES MIRABEAU	IEN MARIGNANE		
0132481B	E.M.PU	HENRI FABRE LES FONTINELLES	MARIGNANE	IEN MARIGNANE		
0132482C	E.E.PU	HENRI FABRE LES FONTINELLES	MARIGNANE	IEN MARIGNANE		
0132626J	E.M.PU	CARESTIER (LE)	MARIGNANE	IEN MARIGNANE		
0132712C	E.E.PU	CARESTIER (LE)	MARIGNANE	IEN MARIGNANE		
0133047S	E.M.PU	BOUROUTTES (LES)	LES PENNES MIRABEAU	IEN MARIGNANE		
0133048T	E.E.PU	BOUROUTTES (LES)	LES PENNES MIRABEAU	IEN MARIGNANE		
0133322R	E.M.PU	MARIE MADELEINE FOURCADE	MARIGNANE	IEN MARIGNANE		
0133324T	E.M.PU	JEAN COCTEAU	ST VICTORET	IEN MARIGNANE		
0133326V	E.E.PU	MARIE MADELEINE FOURCADE	MARIGNANE	IEN MARIGNANE		
0133333C	E.E.PU	JEAN COCTEAU	ST VICTORET	IEN MARIGNANE		
0133428F	E.E.PU	MARCEL PAGNOL	MARIGNANE	IEN MARIGNANE		
0133431J	E.M.PU	MARCEL PAGNOL	MARIGNANE	IEN MARIGNANE		
0134533G	E.M.PU	LES NOUVELLES RAUMETTES	MARIGNANE	IEN MARIGNANE	REP	
0130533J	E.P.PU	BORELS (LES)	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES		
0130626K	E.E.PU	SAINT ANTOINE PALANQUE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES	REP+	
0130636W	E.E.PU	SAINT JOSEPH SERVIERES	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES	MG REP+	
0130654R	E.E.PU	SAINTE MARTHE	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE AYGALADES	REP+	
0130666D	E.E.PU	VALLON DES TUVES	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES	REP+	
0130926L	E.M.PU	SAINT ANTOINE PALANQUE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES	MG REP+	
0130932T	E.M.PU	SIMIANE	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE AYGALADES	REP+	
0130933U	E.M.PU	SAINT JOSEPH SERVIERES	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES	MG REP+	
0131224K	E.E.PU	MAURELETTE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES	MG REP+	
0131238A	E.E.PU	AYGALADES OASIS 1	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES	MG REP+	
0131245H	E.M.PU	CASTELLAS LES LIONS	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES	REP+	
0131268H	E.M.PU	AYGALADES OASIS	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES	MG REP+	
0131270K	E.M.PU	SAINTE MARTHE	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE AYGALADES	REP+	
0131281X	E.M.PU	MAURELETTE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES	MG REP+	
0131285B	E.E.PU	CASTELLAS LES LIONS	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES	REP+	
0131637J	E.E.PU	PARC KALLISTE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES	MG REP+	
0131650Y	E.M.PU	PARC KALLISTE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES	MG REP+	
0131655D	E.M.PU	AYGALADES NOUVELLES	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES	REP+	
0132148P	E.M.PU	GRANIERE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES	REP+	
0132189J	E.M.PU	SAINT JOSEPH LES MICOCOULIERS	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE AYGALADES	REP+	
0132192M	E.E.PU	SAINT JOSEPH LES MICOCOULIERS	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE AYGALADES	REP+	
0132421L	E.M.PU	SAVINE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES	REP+	
0132432Y	E.M.PU	VALLON DES TUVES	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES	REP+	
0132483D	E.E.PU	SAVINE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES	REP+	
0132498V	E.M.PU	SOLIDARITE 2	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES	REP+	
0132610S	E.E.PU	SOLIDARITE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES	REP+	
0132611T	E.M.PU	SOLIDARITE 1	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE AYGALADES	REP+	
0130527C	E.E.PU	BERNARD CADENAT	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	REP+	
0130595B	E.P.PU	NATIONAL	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	REP+	
0130640A	E.E.PU	SAINT JUST COROT	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	REP+	
0130844X	E.M.PU	BELLE DE MAI	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	REP+	
0130845Y	E.M.PU	REVOLUTION	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	REP+	
0130914Y	E.P.PU	POMMIER	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	REP+	
0131208T	E.E.PU	BOUGE	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	REP+	
0131563D	E.M.PU	SAINT JUST COROT	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	REP+	
0131640M	E.E.PU	REVOLUTION (JET D'EAU)	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	REP+	
0131644S	E.M.PU	BOUGE	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	REP+	ANGLAIS
0131647V	E.M.PU	SAINT JEROME LES LILAS	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	REP+	
0131652A	E.E.PU	SAINT JEROME LES LILAS	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	MG REP+	
0131856X	E.E.PU	MALPASSE LES OLIVIERIERS	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	REP+	
0132274B	E.E.PU	MALPASSE LES LAURIERS	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	MG REP+	
0132287R	E.M.PU	MALPASSE LES OLIVIERIERS	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	REP+	
0132757B	E.M.PU	MALPASSE LES LAURIERS	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	REP+	
0133920R	E.M.PU	BERNARD CADENAT (ex JOBIN CADENAT)	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	REP+	
0134240N	E.E.PU	REVOLUTION ANNEXE (ex VAILLANT)	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE BELLE DE MAI	REP+	
0130543V	E.E.PU	CAPELETTE (ex CAPELETTE LAUGIER)	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE CAPELETTE	MG REP	
0130550C	E.E.PU	CHAVE	MARSEILLE 05	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0130568X	E.E.PU	FRAISSINET	MARSEILLE 05	IEN MARSEILLE CAPELETTE		

RNE	Sigle	Nom de l'école	Commune	Circonscription 2025	Réseau/Plan Marseille en Grand (1)	Bilingue Anglais ou Occitan
0130589V	E.E.PU	MENPENTI	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE CAPELETTE	MG	
0130600G	E.E.PU	PARC DROMEL	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0130603K	E.E.PU	PAULINE (LA)	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0130648J	E.E.PU	SAINT PIERRE	MARSEILLE 05	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0130652N	E.E.PU	SAINTE CECILE	MARSEILLE 05	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0130653P	E.E.PU	SAINTE MARGUERITE	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0130658V	E.E.PU	TIMONE (LA)	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0130693H	E.E.PU	CABOT	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0130700R	E.E.PU	CAPELETTE MIREILLE LAUZE	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0130838R	E.M.PU	BAILLE	MARSEILLE 05	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0130856K	E.M.PU	CAPELETTE	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE CAPELETTE	MG REP	
0130860P	E.M.PU	CHAVE	MARSEILLE 05	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0130876G	E.M.PU	FRAISSINET	MARSEILLE 05	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0130892Z	E.M.PU	MENPENTI	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE CAPELETTE	MG	
0130904M	E.M.PU	PARC DROMEL	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0130908S	E.M.PU	PAULINE (LA)	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0130942D	E.M.PU	SAINT PIERRE	MARSEILLE 05	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0130946H	E.M.PU	SAINTE MARGUERITE	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0131279V	E.M.PU	CAPELETTE MIREILLE LAUZE	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0132352L	E.P.PU	SAINT TRONC CASTEL ROC	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0132431X	E.M.PU	TIMONE (LA)	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0133018K	E.M.PU	PARC BERGER	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0133896P	E.P.PU	CAPELETTE CAP EST	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE CAPELETTE		ANGLAIS
0134097H	E.P.PU	CAPELETTE CURTEL	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE CAPELETTE	REP	ANGLAIS
0134443J	E.M.PU	TRAVERSE REGNY	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0134444K	E.E.PU	TRAVERSE REGNY	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE CAPELETTE		
0130523Y	E.E.PU	BAUME (LA)	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE CORNICHE	CLA	
0130532H	E.E.PU	BONNEVEINE 1	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130545X	E.E.PU	CALANQUES DE SORMIOU	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE CORNICHE	CLA	
0130563S	E.E.PU	ETIENNE MILAN	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130571A	E.E.PU	GRAND SAINT GINIEZ	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130572B	E.E.PU	GROTTE ROLLAND	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130576F	E.E.PU	JEAN MERMOZ	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130577G	E.E.PU	LAPIN BLANC DES NEIGES	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130606N	E.E.PU	POINTE ROUGE	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130651M	E.E.PU	SAINTE ANNE	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130665C	E.E.PU	AMEDEE AUTRAN (ex VALLON DE L'ORIOLE)	MARSEILLE 07	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130688C	E.P.PU	BOMPARD	MARSEILLE 07	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130736E	E.E.PU	LAPIN BLANC	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130739H	E.E.PU	MADRAGUE MONTREDON	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130841U	E.M.PU	BAUME (LA)	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE CORNICHE	CLA	
0130851E	E.M.PU	BONNEVEINE	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130857L	E.M.PU	CALANQUES DE SORMIOU	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE CORNICHE	MG CLA	
0130871B	E.M.PU	ETIENNE MILAN	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130879K	E.M.PU	GRAND SAINT GINIEZ	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130883P	E.M.PU	JEAN MERMOZ	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130884R	E.M.PU	LE CORBUSIER	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130887U	E.M.PU	MADRAGUE MONTREDON	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130895C	E.M.PU	MONTREDON	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130898F	E.M.PU	LAPIN BLANC DES NEIGES	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130911V	E.M.PU	POINTE ROUGE (LA)	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130945G	E.M.PU	SAINTE ANNE	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0131209U	E.P.PU	ROY D'ESPAGNE	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0131272M	E.E.PU	FLOTTE	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0131534X	E.M.PU	CITE AZOULAY	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0131535Y	E.E.PU	CITE AZOULAY	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0131643R	E.M.PU	FLOTTE	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0132286P	E.E.PU	GRANADOS ROY D'ESPAGNE	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE CORNICHE		ANGLAIS
0132301F	E.M.PU	AMEDEE AUTRAN	MARSEILLE 07	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0132484E	E.M.PU	ROY D'ESPAGNE GRANADOS	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE CORNICHE		ANGLAIS
0132574C	E.E.PU	SOUDE (ex ZAC DE MAZARGUES LA SOUDE)	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE CORNICHE	MG CLA	
0132575D	E.M.PU	LA SOUDE	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE CORNICHE	CLA	
0132755Z	E.M.PU	BONNEVEINE ZENATTI (ex ZAC DE ...)	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0132758C	E.E.PU	BONNEVEINE ZENATTI (ex ZAC DE ...)	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0132801Z	E.M.PU	SAINTE CATHERINE	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0133049U	E.M.PU	LAPIN BLANC	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0133124A	E.E.PU	BONNEVEINE 2	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0133188V	E.E.PU	PRADO PLAGE	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0133246H	E.M.PU	PRADO PLAGE	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE CORNICHE		
0130522X	E.E.PU	BASTIDES (LES)	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE ESTAQUE		
0130561P	E.E.PU	ESTAQUE GARE	MARSEILLE 16	IEN MARSEILLE ESTAQUE	REP	
0130562R	E.E.PU	ESTAQUE PLAGE	MARSEILLE 16	IEN MARSEILLE ESTAQUE	MG REP	
0130632S	E.E.PU	SAINT HENRI RABELAIS 1	MARSEILLE 16	IEN MARSEILLE ESTAQUE	REP	
0130669G	E.E.PU	VERDURON HAUT	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE ESTAQUE		
0130670H	E.E.PU	VISTE BOUSQUET	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE ESTAQUE	MG REP+	
0130783F	E.E.PU	SAINT ANDRE CONDORCET	MARSEILLE 16	IEN MARSEILLE ESTAQUE	MG REP+	
0130790N	E.E.PU	SAINT HENRI RAPHEL 1	MARSEILLE 16	IEN MARSEILLE ESTAQUE	REP	
0130869Z	E.M.PU	ESTAQUE PLAGE	MARSEILLE 16	IEN MARSEILLE ESTAQUE	REP	
0130870A	E.M.PU	ESTAQUE RIAUX	MARSEILLE 16	IEN MARSEILLE ESTAQUE	MG REP	
0130900H	E.M.PU	N.D LIMITE CHATEAU BURZIO (ex N.D LIMITE CHATEAU FABRETTE)	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE ESTAQUE		
0130924J	E.M.PU	SAINT ANDRE BOISSEAU	MARSEILLE 16	IEN MARSEILLE ESTAQUE	MG REP+	
0130925K	E.M.PU	SAINT ANTOINE CENTRE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE ESTAQUE		
0130931S	E.M.PU	SAINT HENRI RAPHEL 1	MARSEILLE 16	IEN MARSEILLE ESTAQUE	REP	
0130956U	E.M.PU	VERDURON HAUT	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE ESTAQUE		
0130958W	E.M.PU	VISTE BOUSQUET (LA)	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE ESTAQUE	REP+	
0131277T	E.M.PU	N.D LIMITE JEAN PERRIN	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE ESTAQUE	REP+	
0131636H	E.E.PU	N.D LIMITE FABRETTE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE ESTAQUE		
0131638K	E.E.PU	N.D LIMITE HLM PERRIN	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE ESTAQUE	REP+	
0131821J	E.E.PU	SAINT ANDRE LA CASTELLANE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE ESTAQUE	MG REP+	
0131830U	E.M.PU	SAINT ANDRE LA CASTELLANE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE ESTAQUE	MG REP+	
0132155X	E.E.PU	PLAN D'AOU	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE ESTAQUE	REP+	

RNE	Sigle	Nom de l'école	Commune	Circonscription 2025	Réseau/Plan Marseille en Grand (1)	Bilingue Anglais ou Occitan
0132176V	E.E.PU	SAINT ANDRE BARNIER	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE ESTAQUE	REP+	
0132177W	E.M.PU	PLAN D'AOU	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE ESTAQUE	REP+	
0132191L	E.M.PU	SAINT ANDRE BARNIER	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE ESTAQUE	REP+	
0132275C	E.E.PU	BRICARDE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE ESTAQUE	REP+	
0132328K	E.M.PU	BRICARDE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE ESTAQUE	REP+	
0132529D	E.M.PU	ESTAQUE GARE	MARSEILLE 16	IEN MARSEILLE ESTAQUE	REP	
0132995K	E.M.PU	SAINT HENRI RABELAIS 2	MARSEILLE 16	IEN MARSEILLE ESTAQUE	REP	
0130521W	E.E.PU	BARASSE (LA)	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE HUVEAUNE		
0130551D	E.E.PU	CITE MICHELIS 1	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE HUVEAUNE		
0130591X	E.E.PU	MILLIERE (LA)	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE HUVEAUNE	MG CLA	
0130601H	E.P.PU	PARETTE MAZENODE	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE HUVEAUNE	REP	
0130609S	E.E.PU	PONT DE VIVAUX SACCOMAN	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE HUVEAUNE	REP	
0130644E	E.E.PU	SAINT LOUP GABRIEL FAURE	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE HUVEAUNE		
0130645F	E.E.PU	SAINT MARCEL	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE HUVEAUNE	REP	
0130655S	E.P.PU	SAUVAGERE (LA)	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE HUVEAUNE	REP	
0130661Y	E.E.PU	TROIS PONTS (LES)	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE HUVEAUNE	REP	
0130706X	E.E.PU	CITE MICHELIS 2	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE HUVEAUNE		
0130766M	E.E.PU	POMME HECKEL	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE HUVEAUNE	REP	
0130801A	E.E.PU	SAINT LOUP CASTEL JOLI	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE HUVEAUNE	MG CLA	
0130821X	E.E.PU	VALBARELLE (LA)	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE HUVEAUNE	REP	
0130839S	E.M.PU	BARASSE (LA)	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE HUVEAUNE		
0130863T	E.M.PU	CITE MICHELIS	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE HUVEAUNE		
0130912W	E.M.PU	POMME HECKEL	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE HUVEAUNE	REP	
0130915Z	E.M.PU	PONT DE VIVAUX SACCOMAN	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE HUVEAUNE	REP	
0130939A	E.M.PU	SAINT LOUP CASTEL JOLI	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE HUVEAUNE	CLA	
0130941C	E.M.PU	SAINT MARCEL	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE HUVEAUNE	REP	
0130953R	E.M.A.	VALBARELLE (LA) (APPL)	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE HUVEAUNE	REP	
0131029Y	E.E.PU	PIERRE BROSSOLETTE	LA PENNE SUR HUVEAUNE	IEN MARSEILLE HUVEAUNE		
0131234W	E.E.PU	BEAUSOLEIL	LA PENNE SUR HUVEAUNE	IEN MARSEILLE HUVEAUNE		
0131236Y	E.M.PU	BEAUSOLEIL	LA PENNE SUR HUVEAUNE	IEN MARSEILLE HUVEAUNE		
0131243F	E.P.PU	CHATEAU SAINT CYR	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE HUVEAUNE	MG	
0131252R	E.M.PU	SAINT THYS	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE HUVEAUNE		
0131642P	E.E.PU	CHANTEPERDRIX (ex SAINT LOUP CHANTEPERDRIX)	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE HUVEAUNE	MG REP	
0131857Y	E.M.PU	TROIS PONTS (LES)	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE HUVEAUNE	REP	
0132156Y	E.M.PU	CHATEAU SAINT JACQUES	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE HUVEAUNE		
0132175U	E.E.PU	SAINT LOUP CENTRE	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE HUVEAUNE		
0132270X	E.M.PU	CHANTEPERDRIX (ex ST LOUP CHANTEPERDRIX)	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE HUVEAUNE	MG REP	ANGLAIS
0132271Y	E.M.PU	SAINT LOUP CENTRE	MARSEILLE 10	IEN MARSEILLE HUVEAUNE		
0132585P	E.E.PU	JACQUES PREVERT	LA PENNE SUR HUVEAUNE	IEN MARSEILLE HUVEAUNE		
0132586R	E.M.PU	JACQUES PREVERT	LA PENNE SUR HUVEAUNE	IEN MARSEILLE HUVEAUNE		
0132605L	E.E.PU	NEREIDES (LES)	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE HUVEAUNE	REP	
0132606M	E.M.PU	NEREIDES (LES)	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE HUVEAUNE	REP	
0132629M	E.M.PU	MILLIERE	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE HUVEAUNE	CLA	
0133105E	E.M.PU	PIERRE BROSSELETTE	LA PENNE SUR HUVEAUNE	IEN MARSEILLE HUVEAUNE		
0130566V	E.P.PU	FELIX PYAT	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE JOLIETTE	REP+	
0130569Y	E.E.PU	FRANCOIS MOISSON	MARSEILLE 02	IEN MARSEILLE JOLIETTE	MG REP+	
0130574D	E.E.PU	HOZIER	MARSEILLE 02	IEN MARSEILLE JOLIETTE	REP+	
0130735D	E.E.PU	KLEBER	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE JOLIETTE	REP+	
0130827D	E.E.PU	VINCENT LEBLANC	MARSEILLE 02	IEN MARSEILLE JOLIETTE	REP+	
0130867X	E.M.PU	DAMES (DES)	MARSEILLE 02	IEN MARSEILLE JOLIETTE	REP+	
0130873D	E.M.PU	ARENC BACHAS EXTERIEUR	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE JOLIETTE	MG REP+	
0130880L	E.M.PU	HOTEL DES POSTES	MARSEILLE 01	IEN MARSEILLE JOLIETTE	REP+	
0130881M	E.M.PU	KLEBER	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE JOLIETTE	REP+	
0130923H	E.M.PU	PEYSSONNEL	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE JOLIETTE	REP+	
0130957V	E.M.PU	VINCENT LEBLANC	MARSEILLE 02	IEN MARSEILLE JOLIETTE	REP+	
0131537A	E.E.PU	PEYSSONNEL 1	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE JOLIETTE	REP+	
0131538B	E.E.PU	PEYSSONNEL 2	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE JOLIETTE	REP+	
0133039H	E.M.PU	VILLETTE FONSCOLMBE	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE JOLIETTE	MG REP+	ANGLAIS
0133093S	E.M.PU	BUTTE DES CARMES	MARSEILLE 02	IEN MARSEILLE JOLIETTE	REP+	
0133355B	E.M.PU	MONTOLIEU	MARSEILLE 02	IEN MARSEILLE JOLIETTE	REP+	
0133633D	E.E.PU	ARENC BACHAS EXTERIEUR	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE JOLIETTE	MG REP+	
0133819F	E.M.PU	DESIREE CLARY	MARSEILLE 02	IEN MARSEILLE JOLIETTE	REP+	
0133898S	E.M.PU	FRANCOIS MOISSON REPUBLIQUE	MARSEILLE 02	IEN MARSEILLE JOLIETTE	REP+	
0133998A	E.E.PU	CHEVALIER PAUL	MARSEILLE 02	IEN MARSEILLE JOLIETTE	REP+	
0134320A	E.E.PU	ANTOINE DE RUFFI	MARSEILLE 02	IEN MARSEILLE JOLIETTE	MG REP+	ANGLAIS
0134326G	E.M.PU	ANTOINE DE RUFFI	MARSEILLE 02	IEN MARSEILLE JOLIETTE	MG REP+	ANGLAIS ANGLAIS-ARABE-CHINOIS ALLEMAND-ESPAGNOL
0134530D	E.E.PU	JACQUES CHIRAC (cité internationale)	MARSEILLE 02	IEN MARSEILLE JOLIETTE		
0130556J	E.P.PU	CROIX ROUGE VILLAGE	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE		
0130584P	E.E.PU	MARTEGAUX (LES)	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE		
0130585R	E.E.PU	MAURELLE BOMBARDIERE	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE LA ROSE	REP+	
0130598E	E.E.PU	OLIVES (LES)	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE		
0130613W	E.E.PU	ROSE CASTORS	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE		
0130616Z	E.P.PU	ROSE PLACE	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE	REP+	
0130617A	E.E.PU	ROSE SAUVAGINE	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE	MG	ANGLAIS
0130618B	E.E.PU	ROSE SAINT THEODORE (LA)	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE	REP	
0130647H	E.E.PU	SAINT MITRE	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE		
0130745P	E.M.PU	MAURELLE SEMINAIRE	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE	REP+	
0130773V	E.E.PU	ROSE FRAIS VALLON NORD	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE	MG REP+	
0130902K	E.M.PU	OLIVES (LES)	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE		
0130916A	E.M.PU	ROSE ST THEODORE	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE	REP	
0131227N	E.E.PU	ROSE VAL PLAN	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE	MG REP+	
0131246J	E.M.PU	ROSE CASTORS	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE		
0131247K	E.M.PU	ROSE FRAIS VALLON NORD	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE	MG REP+	
0131248L	E.M.PU	ROSE FRAIS VALLON SUD	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE	REP+	
0131267G	E.M.PU	ROSE LA GARDE	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE	MG REP+	
0131648W	E.M.PU	ROSE VAL PLAN	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE	REP+	
0131832W	E.M.PU	SAINT JEROME SUSINI	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE		
0132183C	E.E.PU	ROSE FRAIS VALLON SUD	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE	MG REP+	
0132200W	E.M.PU	ROSE FRAIS VALLON CENTRE	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE	MG REP+	
0132267U	E.E.PU	ROSE LA GARDE	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE	MG REP+	

RNE	Sigle	Nom de l'école	Commune	Circonscription 2025	Réseau/Plan Marseille en Grand (1)	Bilingue Anglais ou Occitan
0132335T	E.M.PU	BALUSTRES (LES)	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE		
0132351K	E.M.PU	PRAIRIES (LES)	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE		
0132356R	E.M.PU	FONDAÇLE	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE		
0132377N	E.M.PU	CROIX ROUGE CAMPAGNE	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE	REP	
0132430W	E.M.PU	ROSE SAUVAGINE	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE	MG	ANGLAIS
0132527B	E.M.PU	MAURELLE JONQUILLES	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE	REP+	
0132530E	E.E.PU	CROIX ROUGE CAMPAGNE	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE	REP	
0132601G	E.E.PU	BATARELLE (LA)	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE		
0132602H	E.M.PU	BATARELLE (LA)	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE		
0133323S	E.M.PU	MARTEGAUX (LES)	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LA ROSE		
0130541T	E.E.PU	CANET AMBROSINI	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE CANET	MG REP+	ANGLAIS
0130542U	E.E.PU	CANET LAROUSSE	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE CANET	REP+	
0130553F	E.E.PU	CLAIR SOLEIL	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE CANET	REP+	
0130559M	E.E.A.	E.VAILLANT(APPL)	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE LE CANET	REP+	
0130631R	E.E.PU	SAINT GABRIEL	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE CANET	CLA	
0130854H	E.M.PU	CANET AMBROSINI	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE CANET	REP+	ANGLAIS
0130855J	E.M.PU	CANET LAROUSSE	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE CANET	REP+	
0130864U	E.M.PU	CLAIR SOLEIL	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE CANET	REP+	
0130868Y	E.M.A.	E.VAILLANT(APPL)	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE LE CANET	REP+	
0130930R	E.M.PU	SAINT GABRIEL	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE CANET	CLA	
0130949L	E.M.PU	SINONCELLI	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE CANET	REP+	
0131229R	E.E.PU	SINONCELLI	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE CANET	REP+	
0132179Y	E.E.PU	CANET JEAN JAURES	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE CANET	REP+	
0132290U	E.M.PU	CANET JEAN JAURES	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE CANET	REP+	
0130534K	E.E.PU	BUSSERINE (LA)	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE MERLAN	REP+	
0130590W	E.E.PU	MERLAN CERISAIE	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE MERLAN	REP+	
0130629N	E.E.PU	SAINT BARTHELEMY SNCF	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE MERLAN	REP+	
0130634U	E.E.PU	SAINT JEROME VILLAGE 1	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LE MERLAN		
0130751W	E.E.PU	MERLAN (ex MERLAN VILLAGE)	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE MERLAN		
0130792R	E.E.PU	SAINT JEROME VILLAGE 2	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LE MERLAN		
0130852F	E.M.PU	BUSSERINE (LA)	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE MERLAN	REP+	
0130893A	E.M.PU	MERLAN (ex MERLAN VILLAGE)	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE MERLAN		
0130928N	E.M.PU	SAINT BARTHELEMY SNCF	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE MERLAN	REP+	
0131250N	E.M.PU	SAINT JEROME VILLAGE	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LE MERLAN		
0131280W	E.M.PU	MERLAN CERISAIE	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE MERLAN	REP+	
0131542F	E.M.PU	FONT VERT	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE MERLAN	MG REP+	
0131543G	E.E.PU	FONT VERT	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE MERLAN	MG REP+	
0131641N	E.E.PU	EMILE VAYSSIERE 1	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE MERLAN	REP+	
0132198U	E.M.PU	SAINT JEROME PLACE	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LE MERLAN		
0132429V	E.E.PU	SAINT BARTHELEMY FLAMANTS	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE MERLAN	REP+	
0132434A	E.M.PU	SAINT BARTHELEMY FLAMANTS	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE MERLAN	REP+	
0132476W	E.M.PU	EMILE VAYSSIERE 2	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE MERLAN	REP+	
0132627K	E.M.PU	EMILE VAYSSIERE 3	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE MERLAN	MG REP+	
0132637W	E.E.PU	EMILE VAYSSIERE 2	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE MERLAN	MG REP+	
0134168K	E.P.PU	SAINTE MARTHE AUDISIO	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE LE MERLAN		
0130514N	E.E.PU	ABBE DE L'EPEE	MARSEILLE 05	IEN MARSEILLE LONGCHAMP		
0130557K	E.E.PU	DAHDAH (ex GILLES VIGNEAULT)	MARSEILLE 04	IEN MARSEILLE LONGCHAMP	REP+	
0130578H	E.E.PU	LEVERRIER	MARSEILLE 04	IEN MARSEILLE LONGCHAMP		
0130583N	E.E.PU	MALPASSE	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LONGCHAMP	CLA	
0130604L	E.E.PU	PETIT BOSQUET	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE LONGCHAMP		
0130638Y	E.E.PU	SAINT JUST CENTRE 1	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LONGCHAMP	REP+	
0130659W	E.E.PU	FRANKLIN ROOSEVELT	MARSEILLE 05	IEN MARSEILLE LONGCHAMP		
0130672K	E.E.PU	ABELLES (DES)	MARSEILLE 01	IEN MARSEILLE LONGCHAMP		
0130702T	E.E.PU	CHARTREUX	MARSEILLE 04	IEN MARSEILLE LONGCHAMP		
0130796V	E.E.PU	SAINT JUST CENTRE 2	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LONGCHAMP	REP+	
0130806F	E.E.PU	SAINT SAVOURNIN	MARSEILLE 01	IEN MARSEILLE LONGCHAMP		
0130813N	E.E.PU	SAINTE SOPHIE	MARSEILLE 04	IEN MARSEILLE LONGCHAMP	MG CLA	
0130833K	E.M.PU	ABBE DE L'EPEE	MARSEILLE 05	IEN MARSEILLE LONGCHAMP		
0130834L	E.M.A.	CONSOLAT ABELLES (APPL)	MARSEILLE 01	IEN MARSEILLE LONGCHAMP		
0130840T	E.M.PU	CHUTES LAVIE HLM MEDITERRANEE	MARSEILLE 04	IEN MARSEILLE LONGCHAMP	REP+	
0130858M	E.M.PU	CHARTREUX ALBE HBM	MARSEILLE 04	IEN MARSEILLE LONGCHAMP	MG	
0130885S	E.M.PU	LONGCHAMP	MARSEILLE 04	IEN MARSEILLE LONGCHAMP		
0130909T	E.M.PU	PETIT BOSQUET	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE LONGCHAMP		
0130935W	E.M.PU	SAINT JUST CENTRE	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LONGCHAMP	REP+	
0130944F	E.M.PU	SAINT VINCENT DE PAUL	MARSEILLE 04	IEN MARSEILLE LONGCHAMP		
0130947J	E.M.PU	SAINTE SOPHIE	MARSEILLE 04	IEN MARSEILLE LONGCHAMP	MG CLA	
0131251P	E.M.PU	PARC DES CHARTREUX	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LONGCHAMP	MG REP+	
0131529S	E.E.PU	CHARTREUX EUG. CAS 1	MARSEILLE 04	IEN MARSEILLE LONGCHAMP	MG CLA	
0131530T	E.E.A.	CHARTREUX EUG. CAS 2 (APPL)	MARSEILLE 04	IEN MARSEILLE LONGCHAMP	MG CLA	
0131560A	E.M.PU	CHARTREUX EUGENE CAS (ex IVALDI)	MARSEILLE 04	IEN MARSEILLE LONGCHAMP	MG CLA	
0132638X	E.E.PU	COURS JULIEN	MARSEILLE 06	IEN MARSEILLE LONGCHAMP		
0132906N	E.M.PU	MALPASSE LES FLORALIES	MARSEILLE 13	IEN MARSEILLE LONGCHAMP	CLA	
0134059S	E.M.PU	ST SAVOURNIN (ex ST SAVOURNIN BARTHELEMY)	MARSEILLE 01	IEN MARSEILLE LONGCHAMP		
0134096G	E.P.PU	MICHELET FOCH	MARSEILLE 04	IEN MARSEILLE LONGCHAMP		
0134273Z	E.P.PU	CHANTERELLE	MARSEILLE 01	IEN MARSEILLE LONGCHAMP		
0130518T	E.E.PU	PARC BELLEVUE	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	
0130536M	E.E.PU	CABUCELLE (LA)	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	
0130538P	E.E.PU	CALADE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	
0130597D	E.E.PU	ODDO	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	ANGLAIS
0130641B	E.E.PU	SAINT LOUIS CONSOLAT	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	
0130642C	E.E.PU	SAINT LOUIS GARE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	
0130643D	E.E.PU	SAINT LOUIS CAMPAGNE LEVEQUE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	
0130698N	E.E.PU	CANET BARBES	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	
0130836N	E.M.PU	PARC BELLEVUE	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	
0130847A	E.M.PU	BERNABO	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	
0130853G	E.M.PU	CABUCELLE (LA)	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	
0130901J	E.M.PU	ODDO	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	
0130937Y	E.M.PU	SAINT LOUIS GARE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	
0130938Z	E.M.PU	SAINT LOUIS LEVEQUE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	
0131231T	E.M.PU	CALADE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE MADRAGUE	MG REP+	
0131271L	E.E.PU	VISITATION (LA)	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	

RNE	Sigle	Nom de l'école	Commune	Circonscription 2025	Réseau/Plan Marseille en Grand (1)	Bilingue Anglais ou Occitan
0131539C	E.M.PU	SAINT LOUIS LE ROVE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	
0131540D	E.E.PU	SAINT LOUIS LE ROVE	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	
0131653B	E.M.PU	VISITATION (LA)	MARSEILLE 14	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	
0132272Z	E.M.PU	CITE SAINT LOUIS	MARSEILLE 16	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	
0132344C	E.M.PU	SAINT LOUIS CONSOLAT	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	
0134225X	E.P.PU	ALLAR	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	
0134231D	E.E.PU	MADRAGUE VILLE ODDO	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	
0134545V	E.P.PU	LES FABRIQUES	MARSEILLE 15	IEN MARSEILLE MADRAGUE	REP+	
0130554G	E.E.PU	COIN JOLI	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE MAZARGUES	MG CLA	ANGLAIS
0130558L	E.E.PU	JEAN FIOLE	MARSEILLE 06	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0130565U	E.E.PU	EYDOUX	MARSEILLE 06	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0130570Z	E.E.PU	OLIVIER GILLIBERT	MARSEILLE 05	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0130579J	E.E.PU	LODI	MARSEILLE 06	IEN MARSEILLE MAZARGUES		ANGLAIS
0130580K	E.P.PU	LOUBIERE	MARSEILLE 05	IEN MARSEILLE MAZARGUES	MG	
0130587T	E.P.PU	MAZARGUES BEAUCHENE	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE MAZARGUES	MG CLA	
0130611U	E.E.PU	VALMANTE	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0130621E	E.E.PU	ROUET (LE)	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE MAZARGUES	MG	
0130623G	E.P.PU	ROUVIERE (LA)	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0130656T	E.E.PU	SQUARE MICHELET	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0130691F	E.E.PU	BRETEUIL	MARSEILLE 06	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0130725T	E.E.PU	FRIEDLAND	MARSEILLE 06	IEN MARSEILLE MAZARGUES		ANGLAIS
0130729X	E.E.PU	GUADELOUPE (LA)	MARSEILLE 06	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0130747S	E.E.PU	MAZARGUES	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0130769R	E.E.PU	ALLEE DES PINS LE CABOT	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE MAZARGUES	MG	
0130832J	E.P.PU	VALMONT REDON	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0130835M	E.M.PU	ALEXANDRE COPELLO	MARSEILLE 05	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0130877H	E.M.PU	DELPHES	MARSEILLE 06	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0130882N	E.M.PU	FIOLE - BRETEUIL	MARSEILLE 06	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0130891Y	E.M.PU	MAZARGUES	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0130905N	E.M.PU	PARC SEVIGNE (ex COIN JOLI SEVIGNE)	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE MAZARGUES	MG CLA	ANGLAIS
0130919D	E.M.PU	ROUET (LE)	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE MAZARGUES	MG	
0130950M	E.M.PU	SQUARE MICHELET	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0130955T	E.M.PU	VAUBAN	MARSEILLE 06	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0131531U	E.M.PU	CHATEAU SEC	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0131532V	E.E.PU	CHATEAU SEC	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0131547L	E.M.PU	RAYMOND TEISSEIRE	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0131552S	E.E.PU	RAYMOND TEISSEIRE	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0131562C	E.M.PU	VALMANTE	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE MAZARGUES	MG	
0131692U	E.P.PU	MAZARGUES VACCARO	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0131831V	E.M.PU	ALLEE DES PINS LE CABOT	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE MAZARGUES	MG	
0131924W	E.M.PU	MAZARGUES GRANDE BASTIDE	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0132604K	E.M.PU	EYDOUX	MARSEILLE 06	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0132800Y	E.M.PU	LUMINY	MARSEILLE 09	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0133656D	E.M.PU	FIOLE - FALQUE	MARSEILLE 06	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0134167J	E.P.PU	ROUET CHARLES ALLE	MARSEILLE 08	IEN MARSEILLE MAZARGUES		
0130524Z	E.E.PU	BEAUMONT BOMBARDIERE	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0130528D	E.E.PU	BLANCARDE (LA)	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE	MG	
0130531G	E.E.PU	BOISSON	MARSEILLE 04	IEN MARSEILLE ST BARNABE	MG	
0130537N	E.E.PU	CAILLOLS	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0130567W	E.E.PU	FEULLERAIE (LA)	MARSEILLE 04	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0130608R	E.E.PU	GRANDE BASTIDE CAZAULX	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0130620D	E.E.PU	ROSIERE FIGONE (ex FIGONE (LA))	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0130622F	E.E.PU	ROUGUIERE (LA)	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE ST BARNABE	CLA	ANGLAIS
0130627L	E.E.PU	SAINT BARNABE	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0130633T	E.E.PU	FOURRAGERE (LA)	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0130637X	E.E.PU	SAINT JULIEN 1	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0130687B	E.E.PU	BOIS LUZY	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0130705W	E.E.PU	BOTINELLY	MARSEILLE 04	IEN MARSEILLE ST BARNABE		ANGLAIS
0130795U	E.E.PU	SAINT JULIEN 2	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0130842V	E.M.PU	BEAUMONT BOMBARDIERE	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0130848B	E.M.PU	BLANCARDE (LA)	MARSEILLE 04	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0130849C	E.M.PU	BOIS LEMAITRE	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE	MG	
0130850D	E.M.PU	BOIS LUZY	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0130861R	E.M.PU	BOTINELLY	MARSEILLE 04	IEN MARSEILLE ST BARNABE		ANGLAIS
0130875F	E.M.PU	FEULLERAIE (LA)	MARSEILLE 04	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0130913X	E.M.PU	GRANDE BASTIDE CAZAULX	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0130917B	E.M.PU	ROSIERE FIGONE (ex ROSIERE (LA))	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0130920E	E.M.PU	ROUGUIERE (LA)	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE ST BARNABE	CLA	
0130927M	E.M.PU	SAINT BARNABE	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0130934V	E.M.PU	SAINT JULIEN	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0131595N	E.E.PU	GROGNARDE (LA)	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0131620R	E.M.PU	GROGNARDE (LA)	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0131654C	E.M.PU	CAILLOLS (LES)	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0131928A	E.M.PU	LIERRES (LES)	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0132173S	E.M.PU	MONTOLIVET	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0132184D	E.E.PU	MONTOLIVET	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0132185E	E.E.PU	BOIS LEMAITRE	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE	MG	
0132199V	E.M.PU	AIR BEL	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE ST BARNABE	REP	
0132350J	E.M.PU	FOURRAGERE (LA)	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0132389B	E.M.PU	POMME SAINTE MADELEINE	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0132428U	E.E.PU	AIR BEL	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE ST BARNABE	REP	
0132485F	E.E.PU	POMME SAINTE MADELEINE	MARSEILLE 11	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0132747R	E.M.PU	BASTIDE SAINT JEAN	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0132905M	E.M.PU	HAITI	MARSEILLE 12	IEN MARSEILLE ST BARNABE		
0130540S	E.E.PU	CANDOLLE	MARSEILLE 07	IEN MARSEILLE ST CHARLES		
0130548A	E.E.PU	CHATEAUBRIAND	MARSEILLE 07	IEN MARSEILLE ST CHARLES	MG	
0130555H	E.E.PU	CONVALESCENTS	MARSEILLE 01	IEN MARSEILLE ST CHARLES	REP+	
0130599F	E.P.PU	PAIX	MARSEILLE 06	IEN MARSEILLE ST CHARLES	REP	
0130605M	E.E.PU	PHARO CATALANS	MARSEILLE 07	IEN MARSEILLE ST CHARLES		
0130619C	E.E.PU	ROSERAE (LA)	MARSEILLE 07	IEN MARSEILLE ST CHARLES		
0130630P	E.E.A.	SAINT CHARLES 1 (APPL)	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE ST CHARLES	MG REP+	

RNE	Sigle	Nom de l'école	Commune	Circonscription 2025	Réseau/Plan Marseille en Grand (1)	Bilingue Anglais ou Occitan
0130683X	E.E.PU	ALBERT CHABANON	MARSEILLE 06	IEN MARSEILLE ST CHARLES	MG REP	
0130710B	E.E.A.	CORDERIE (APPL)	MARSEILLE 07	IEN MARSEILLE ST CHARLES		
0130741K	E.E.PU	MAJOR (ex MAJOR CATHEDRALE)	MARSEILLE 02	IEN MARSEILLE ST CHARLES	REP+	
0130743M	E.P.PU	MARIUS THOMAS	MARSEILLE 07	IEN MARSEILLE ST CHARLES		
0130753Y	E.E.A.	ACCOULES (APPL) (ex MONTEE DES ACCOULES(APPL))	MARSEILLE 02	IEN MARSEILLE ST CHARLES	MG	
0130788L	E.E.PU	SAINT CHARLES 2	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE ST CHARLES	REP+	
0130846Z	E.M.PU	BERGERS (DES)	MARSEILLE 06	IEN MARSEILLE ST CHARLES	REP	
0130872C	E.M.PU	EVECHE	MARSEILLE 02	IEN MARSEILLE ST CHARLES	REP+	
0130890X	E.M.PU	PARMENTIER	MARSEILLE 01	IEN MARSEILLE ST CHARLES	REP+	
0130896D	E.M.PU	MOULINS	MARSEILLE 02	IEN MARSEILLE ST CHARLES	REP+	
0130899G	E.M.PU	NEUVE SAINTE CATHERINE	MARSEILLE 07	IEN MARSEILLE ST CHARLES		
0130907R	E.M.PU	PAUL CODACCIONI	MARSEILLE 07	IEN MARSEILLE ST CHARLES		
0130918C	E.P.PU	ROUCAS BLANC	MARSEILLE 07	IEN MARSEILLE ST CHARLES		
0130929P	E.M.PU	SAINT CHARLES	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE ST CHARLES	MG REP+	
0130951N	E.M.PU	STRASBOURG	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE ST CHARLES	REP+	
0131249M	E.M.PU	ROSERAIE (LA)	MARSEILLE 07	IEN MARSEILLE ST CHARLES		
0133655C	E.E.PU	KORSEC	MARSEILLE 01	IEN MARSEILLE ST CHARLES	REP+	
0134095F	E.P.PU	AHMED LITIM (ex BUGEAUD)	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE ST CHARLES	REP+	
0134531E	E.E.PU	MARCEAU	MARSEILLE 03	IEN MARSEILLE ST CHARLES	REP+	
0134532F	E.M.PU	MARCEAU	MARSEILLE 04	IEN MARSEILLE ST CHARLES	REP+	
0130970J	E.E.PU	HENRI TRANCHIER	MARTIGUES CROIX STE	IEN MARTIGUES	CLA	
0130972L	E.E.PU	JEAN JAURES	MARTIGUES	IEN MARTIGUES		
0130974N	E.P.PU	ALAIN LOPEZ (ex LAVERA)	MARTIGUES LAVERA	IEN MARTIGUES		
0130975P	E.P.PU	HENRI DALMOFI	MARTIGUES	IEN MARTIGUES		OCCITAN
0130988D	E.M.PU	FERRIERES	MARTIGUES	IEN MARTIGUES		
0131056C	E.P.PU	LES ARCADES LOUIS AZEMARD	PORT DE BOUC	IEN MARTIGUES	REP	
0131057D	E.E.PU	ROMAIN ROLLAND	PORT DE BOUC	IEN MARTIGUES	REP	
0131058E	E.E.PU	JEAN JAURES	PORT DE BOUC	IEN MARTIGUES	REP+	
0131066N	E.M.PU	JOSETTE REIBAUT	PORT DE BOUC	IEN MARTIGUES	REP+	
0131067P	E.M.PU	MARGUERITE BLOUVAT	PORT DE BOUC	IEN MARTIGUES	REP+	
0131634F	E.E.PU	ANATOLE FRANCE	PORT DE BOUC	IEN MARTIGUES	REP+	
0131858Z	E.M.PU	HENRI TRANCHIER	MARTIGUES	IEN MARTIGUES	CLA	
0132250A	E.M.PU	PAUL DI LORTO	MARTIGUES	IEN MARTIGUES	REP	ANGLAIS
0132257H	E.E.PU	PAUL DI LORTO	MARTIGUES	IEN MARTIGUES	REP	ANGLAIS
0132291V	E.E.PU	VICTOR HUGO	PORT DE BOUC	IEN MARTIGUES	REP+	
0132297B	E.M.PU	VICTOR HUGO	PORT DE BOUC	IEN MARTIGUES	REP+	
0132333R	E.M.PU	CANTO PERDRIX 1	MARTIGUES	IEN MARTIGUES		
0132358T	E.E.PU	CANTO PERDRIX 1	MARTIGUES	IEN MARTIGUES		
0132359U	E.E.PU	CANTO PERDRIX 2	MARTIGUES	IEN MARTIGUES		
0132398L	E.M.PU	LOUISE MICHEL	PORT DE BOUC	IEN MARTIGUES	REP	
0132438E	E.E.PU	LUCIEN TOULMOND	MARTIGUES	IEN MARTIGUES		
0132441H	E.P.PU	MARCEL PAGNOL	PORT DE BOUC	IEN MARTIGUES	REP	
0132457A	E.M.PU	LUCIEN TOULMOND	MARTIGUES	IEN MARTIGUES		
0132543U	E.M.PU	ROBERT DAUGEY	MARTIGUES	IEN MARTIGUES		
0132559L	E.E.PU	ROBERT DAUGEY	MARTIGUES	IEN MARTIGUES		
0132691E	E.M.PU	LUCIA TICHADOU	PORT DE BOUC	IEN MARTIGUES	REP	
0132697L	E.M.PU	ROBERT DESNOS	MARTIGUES	IEN MARTIGUES	REP	
0132764J	E.E.PU	ROBERT DESNOS	MARTIGUES	IEN MARTIGUES	REP	
0133042L	E.E.PU	LOUISE MICHEL	MARTIGUES	IEN MARTIGUES		
0133055A	E.M.PU	LOUISE MICHEL	MARTIGUES	IEN MARTIGUES		
0130374L	E.P.PU	EMILE ZOLA	BERRE L ETANG	IEN MIRAMAS	REP	
0130376N	E.E.PU	FREDERIC MISTRAL	BERRE L ETANG	IEN MIRAMAS	REP	
0130379S	E.M.PU	IRENE JOLIOT CURIE	BERRE L ETANG	IEN MIRAMAS	REP	
0130380T	E.M.PU	PAUL LANGEVIN	BERRE L ETANG	IEN MIRAMAS	REP	
0130433A	E.P.PU	IGOR MITORAJ	CORNILLON CONFoux	IEN MIRAMAS		
0131006Y	E.E.PU	JULES FERRY	MIRAMAS	IEN MIRAMAS		
0131008A	E.P.PU	JEAN MOULIN	MIRAMAS	IEN MIRAMAS		
0131010C	E.E.PU	JEAN MACE	MIRAMAS	IEN MIRAMAS		
0131012E	E.P.PU	MIRAMAS VILLAGE	MIRAMAS	IEN MIRAMAS		
0131013F	E.M.PU	JOURDAN	MIRAMAS	IEN MIRAMAS		
0131108J	E.E.PU	IRENE JOLIOT CURIE	ST CHAMAS	IEN MIRAMAS		
0131109K	E.E.PU	GABRIEL PERI	ST CHAMAS	IEN MIRAMAS		
0131110L	E.M.PU	LOIR (DU)	ST CHAMAS	IEN MIRAMAS		
0131111M	E.M.PU	ELSA TRIOLET /LA POWDRERIE	ST CHAMAS	IEN MIRAMAS		
0131216B	E.P.PU	GEORGES DEZARNAUD	BERRE L ETANG	IEN MIRAMAS	REP	ANGLAIS
0131237Z	E.M.PU	GAROUVIN	MIRAMAS	IEN MIRAMAS		
0131630B	E.E.PU	VAILLANT COUTURIER	BERRE L ETANG	IEN MIRAMAS	REP	
0131633E	E.M.PU	MOLIERES (LES)	MIRAMAS	IEN MIRAMAS		
0132260L	E.P.PU	MARCEL GRESSET	MIRAMAS	IEN MIRAMAS		
0132303H	E.M.PU	DANIELLE CASANOVA	ST CHAMAS	IEN MIRAMAS		
0132355P	E.E.PU	PABLO PICASSO	BERRE L ETANG	IEN MIRAMAS	REP	
0132382U	E.M.PU	PABLO PICASSO	BERRE L ETANG	IEN MIRAMAS	REP	
0132479Z	E.M.PU	JEAN GIONO	MIRAMAS	IEN MIRAMAS	REP+	
0132486G	E.E.PU	JEAN GIONO	MIRAMAS	IEN MIRAMAS	REP+	
0132546X	E.E.PU	CHANTEGRIVE	MIRAMAS	IEN MIRAMAS		
0132547Y	E.M.PU	CHANTEGRIVE	MIRAMAS	IEN MIRAMAS		
0132696K	E.P.PU	GERARD PHILIPPE	MIRAMAS	IEN MIRAMAS		
0132713D	E.P.PU	PAUL CEZANNE	MIRAMAS	IEN MIRAMAS	REP+	
0132743L	E.M.PU	VINCENT VAN GOGH	MIRAMAS	IEN MIRAMAS	REP+	
0132765K	E.E.PU	VINCENT VAN GOGH	MIRAMAS	IEN MIRAMAS	REP+	
0132901H	E.E.PU	CARRAIRE (LA)	MIRAMAS	IEN MIRAMAS	CLA	
0132902J	E.M.PU	CARRAIRE (LA)	MIRAMAS	IEN MIRAMAS	CLA	
0132990E	E.E.PU	PAUL LANGEVIN	BERRE L ETANG	IEN MIRAMAS	REP	
0133043M	E.P.PU	LA MAILLE 3	MIRAMAS	IEN MIRAMAS	REP+	
0133110K	E.M.PU	DANIELLE CASANOVA	BERRE L ETANG	IEN MIRAMAS	REP	
0134578F	E.M.PU	MICHEL ROBERT	BERRE L ETANG	IEN MIRAMAS	REP	
0130301G	E.E.PU	VICTOR HUGO	ALLEINS	IEN PEYROLLES		
0130405V	E.P.PU	CHANTE PIE	CHARLEVAL	IEN PEYROLLES		
0130490M	E.E.PU	REPUBLIQUE	JOUQUES	IEN PEYROLLES		
0130496U	E.E.PU	JACQUES PREVERT	LAMBESC	IEN PEYROLLES		
0130498W	E.M.PU	VENTARELLE (LA)	LAMBESC	IEN PEYROLLES		

RNE	Sigle	Nom de l'école	Commune	Circonscription 2025	Réseau/Plan Marseille en Grand (1)	Bilingue Anglais ou Occitan
0130505D	E.E.PU	FREDERIC MISTRAL	MALLEMORT	IEN PEYROLLES		
0130507F	E.M.PU	JOLIOT CURIE	MALLEMORT	IEN PEYROLLES		
0130995L	E.E.PU	JULES FERRY	MEYRARGUES	IEN PEYROLLES		
0131047T	E.E.PU	TOUSSAINT BARTHOMEUF	PEYROLLES EN PROVENCE	IEN PEYROLLES		
0131071U	E.E.PU	LA QUIHO	LE PUY STE REPARADE	IEN PEYROLLES		
0131073W	E.E.PU	SAINT CANADET	LE PUY STE REPARADE	IEN PEYROLLES		
0131074X	E.M.PU	ARC EN CIEL	LE PUY STE REPARADE	IEN PEYROLLES		ANGLAIS
0131078B	E.E.PU	ROBERT VERRIER	ROGNES	IEN PEYROLLES		
0131082F	E.E.PU	VICTOR HUGO	LA ROQUE D ANTHERON	IEN PEYROLLES		
0131083G	E.E.PU	JULES FERRY	LA ROQUE D ANTHERON	IEN PEYROLLES		
0131085J	E.M.PU	PAUL CLAUDEL	LA ROQUE D ANTHERON	IEN PEYROLLES		
0131121Y	E.P.PU	SAINT PAUL LES DURANCE /PAUL CAILLAT	ST PAUL LES DURANCE	IEN PEYROLLES		
0132459C	E.M.PU	PEYROLLES	PEYROLLES EN PROVENCE	IEN PEYROLLES		
0132643C	E.M.PU	GARE	JOUQUES	IEN PEYROLLES		
0132754Y	E.M.PU	DE L'ANCIENNE GARE	ST CANNAT	IEN PEYROLLES		
0132788K	E.M.PU	ROGNES	ROGNES	IEN PEYROLLES		
0132793R	E.M.PU	JOSEPH D'ARBAUD	MEYRARGUES	IEN PEYROLLES		
0132798W	E.M.PU	CHARLES PEGUY	LA ROQUE D ANTHERON	IEN PEYROLLES		
0132799X	E.M.PU	ECUREUILS (LES)	LAMBESC	IEN PEYROLLES		
0133041K	E.E.PU	VINCENT VAN GOGH	LAMBESC	IEN PEYROLLES		
0133059E	E.M.PU	VICTOR HUGO	ALLEINS	IEN PEYROLLES		
0133090N	E.E.PU	VERNEGUES	VERNEGUES	IEN PEYROLLES		
0133250M	E.M.PU	ESPELIDO	MALLEMORT	IEN PEYROLLES		
0133255T	E.E.PU	de la TOULOUBRE (ex Barbizet))	ST CANNAT	IEN PEYROLLES		
0133558X	E.M.PU	CAZAN	VERNEGUES	IEN PEYROLLES		
0133631B	E.E.PU	CAMILLE CLAUDEL	MALLEMORT	IEN PEYROLLES		
0130362Y	E.E.PU	AUREILLE	AUREILLE	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0130444M	E.P.PU	EYGALIERES	EYGALIERES	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0130446P	E.E.PU	GABRIEL PERI	EYGUIERES	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0130447R	E.E.PU	ANDRIEUX ET ANDRE GILOUS	EYGUIERES	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0130494S	E.E.PU	LAMANON	LAMANON	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0130993J	E.E.PU	CHARLES PIQUET	MAUSSANE LES ALPILLES	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0131017K	E.E.PU	LOUIS PASTEUR	MOURIES	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0131024T	E.E.PU	ORGON	ORGON	IEN SAINT MARTIN DE CRAU	REP	
0131026V	E.E.PU	HUBERT NYSSSEN (Ex de PARADOU)	PARADOU	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0131054A	E.E.PU	PLAN D'ORGON	PLAN D ORGON	IEN SAINT MARTIN DE CRAU	REP	
0131068R	E.E.PU	JULES VERNE	PORT ST LOUIS DU RHONE	IEN SAINT MARTIN DE CRAU	REP	
0131069S	E.E.PU	PAUL ELUARD	PORT ST LOUIS DU RHONE	IEN SAINT MARTIN DE CRAU	REP	
0131116T	E.E.PU	LOGISSON (ex CESAR BERNAUDON)	ST MARTIN DE CRAU	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0131118V	E.P.PU	CAPHAN	ST MARTIN DE CRAU	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0131160R	E.E.PU	JEAN MOULIN 1	SENAS	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0131161S	E.P.PU	JEAN MOULIN 2	SENAS	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0131257W	E.M.PU	DANIELLE CASANOVA	PORT ST LOUIS DU RHONE	IEN SAINT MARTIN DE CRAU	REP	
0131557X	E.M.PU	LOUIS ROSTAND	ORGON	IEN SAINT MARTIN DE CRAU	REP	
0131592K	E.M.PU	LOUISE MICHEL	PORT ST LOUIS DU RHONE	IEN SAINT MARTIN DE CRAU	REP	
0131934G	E.M.PU	LOGISSON (DE)	ST MARTIN DE CRAU	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0132254E	E.M.PU	FRANCE BLOCH	PORT ST LOUIS DU RHONE	IEN SAINT MARTIN DE CRAU	REP	
0132442J	E.E.PU	ROMAIN ROLLAND	PORT ST LOUIS DU RHONE	IEN SAINT MARTIN DE CRAU	REP	
0132456Z	E.M.PU	Les Micocouliers (ex LAMANON)	LAMANON	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0132460D	E.M.PU	PLAN D'ORGON	PLAN D ORGON	IEN SAINT MARTIN DE CRAU	REP	
0132461E	E.M.PU	ANNE FRANCK	PORT ST LOUIS DU RHONE	IEN SAINT MARTIN DE CRAU	REP	
0132515N	E.M.PU	LION D'OR SUD	ST MARTIN DE CRAU	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0132516P	E.E.PU	LION D'OR SUD	ST MARTIN DE CRAU	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0132592X	E.M.PU	MARCEL PAGNOL	ST MARTIN DE CRAU	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0132593Y	E.E.PU	MARCEL PAGNOL	ST MARTIN DE CRAU	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0132682V	E.M.PU	MOURIES	MOURIES	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0133189W	E.M.PU	AUREILLE	AUREILLE	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0133654B	E.M.PU	LES ALPILLES	MAUSSANE LES ALPILLES	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0134230C	E.M.PU	L'ARCOULE (ex PARADOU)	LE PARADOU	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0134393E	E.M.PU	MARCEL PAGNOL	SENAS	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0134394F	E.E.PU	SIMONE VEIL	SENAS	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0134405T	E.M.PU	EMMANUEL NICAISE (Nouvelle école)	EYGUIERES	IEN SAINT MARTIN DE CRAU		
0130388B	E.E.PU	SAULES (DES)	BOULBON	IEN SAINT REMY		
0130390D	E.E.PU	CABANNES	CABANNES	IEN SAINT REMY		
0130414E	E.P.PU	CRAU (LA)	CHATEAURENARD	IEN SAINT REMY		
0130415F	E.E.PU	PIC CHABAUD	CHATEAURENARD	IEN SAINT REMY		
0130417H	E.E.PU	GABRIEL PERI	CHATEAURENARD	IEN SAINT REMY		
0130418J	E.M.PU	PAVILLONE (LA)	CHATEAURENARD	IEN SAINT REMY		
0130449T	E.E.PU	GABRIEL PERI	EYRAGUES	IEN SAINT REMY		
0130477Y	E.E.PU	GRAVESON	GRAVESON	IEN SAINT REMY	REP	
0130478Z	E.M.PU	GRAVESON	GRAVESON	IEN SAINT REMY	REP	
0130503B	E.P.PU	FREDERIC MISTRAL	MAILLANE	IEN SAINT REMY		OCCITAN
0130992H	E.P.PU	MARIE MAURON (ex MAS BLANC ALPILLES)	MAS BLANC DES ALPILLES	IEN SAINT REMY		
0131002U	E.E.PU	MEZOARGUES	ST PIERRE DE MEZOARGUES	IEN SAINT REMY		
0131015H	E.E.PU	MOLLEGES	MOLLEGES	IEN SAINT REMY		
0131019M	E.E.PU	JULES FERRY	NOVES	IEN SAINT REMY		
0131020N	E.P.PU	LOUISE MICHEL	NOVES Hameau des Paluds	IEN SAINT REMY		
0131023S	E.M.PU	JULES FERRY (ex LA REPUBLIQUE)	NOVES	IEN SAINT REMY		
0131080D	E.E.PU	ROGNONAS	ROGNONAS	IEN SAINT REMY		
0131102C	E.E.PU	JEAN MOULIN	ST ANDIOL	IEN SAINT REMY		
0131104E	E.M.PU	JEAN MOULIN	ST ANDIOL	IEN SAINT REMY		
0131113P	E.E.PU	ST ETIENNE DU GRES	ST ETIENNE DU GRES	IEN SAINT REMY		
0131123A	E.E.PU	REPUBLIQUE	ST REMY DE PROVENCE	IEN SAINT REMY		
0131124B	E.E.PU	DE L'ARGELIER	ST REMY DE PROVENCE	IEN SAINT REMY		
0131125C	E.M.PU	MARIE MAURON	ST REMY DE PROVENCE	IEN SAINT REMY		
0131168Z	E.E.PU	JULES FERRY	TARASCON	IEN SAINT REMY	REP	
0131171C	E.M.PU	MARIE CURIE	TARASCON	IEN SAINT REMY	REP	
0131185T	E.P.PU	REGAIN (ex VERQUIERES)	VERQUIERES	IEN SAINT REMY		
0131566G	E.E.PU	MARCEL PAGNOL	TARASCON	IEN SAINT REMY	REP	
0131569K	E.E.PU	JEAN MACE	TARASCON	IEN SAINT REMY	REP	
0132003G	E.M.PU	CABANNES	CABANNES	IEN SAINT REMY		

RNE	Sigle	Nom de l'école	Commune	Circonscription 2025	Réseau/Plan Marseille en Grand (1)	Bilingue Anglais ou Occitan
0132180Z	E.E.PU	COURS (LE)	BARBENTANE	IEN SAINT REMY		
0132383V	E.M.PU	F, DIJON (ex EYRAGUES)	EYRAGUES	IEN SAINT REMY		
0132390C	E.M.PU	JEAN GIONO	TARASCON	IEN SAINT REMY	REP	
0132587S	E.M.PU	ROQUECOQUILLE	CHATEAURENARD	IEN SAINT REMY		
0132596B	E.E.PU	MARCEL BATTLE	TARASCON	IEN SAINT REMY	REP	
0132597C	E.M.PU	MARCEL BATTLE	TARASCON	IEN SAINT REMY	REP	
0132636V	E.M.PU	COURS (LE)	BARBENTANE	IEN SAINT REMY		
0132694H	E.M.PU	MOLLEGES	MOLLEGES	IEN SAINT REMY		
0132904L	E.M.PU	MIREILLE	ROGNONAS	IEN SAINT REMY		
0133214Y	E.M.PU	ARGELIER (L')	CHATEAURENARD	IEN SAINT REMY		ANGLAIS
0133432K	E.M.PU	DES TILLEURS (ex BOULBON)	BOULBON	IEN SAINT REMY		
0133777K	E.M.PU	ST ETIENNE DU GRES	ST ETIENNE DU GRES	IEN SAINT REMY		
0130367D	E.P.PU	AURONS	AURONS	IEN SALON		
0130368E	E.P.PU	PALAMEDE DE FORBIN	LA BARBEN	IEN SALON		
0130499X	E.E.PU	MARIE MAURON	LANCON PROVENCE	IEN SALON		
0130501Z	E.P.PU	BAISSES	LANCON PROVENCE	IEN SALON		
0130502A	E.M.PU	LEI CIGALOUN	LANCON PROVENCE	IEN SALON		
0131027W	E.P.PU	DE LA GARE	PELISSANNE	IEN SALON		
0131138S	E.E.PU	BRESSONS (LES)	SALON DE PROVENCE	IEN SALON		
0131139T	E.E.PU	ECOLE BD DAVID (ex DAVID PIERRE BONELLI)	SALON DE PROVENCE	IEN SALON		
0131140U	E.E.PU	CRAU BEL AIR (LA)	SALON DE PROVENCE	IEN SALON		
0131141V	E.E.PU	MARCEAU GINOUX	SALON DE PROVENCE	IEN SALON		
0131142W	E.E.PU	JULES MICHELET	SALON DE PROVENCE	IEN SALON		
0131143X	E.E.PU	LURIAN 1	SALON DE PROVENCE	IEN SALON		
0131145Z	E.E.PU	CAPUCINS	SALON DE PROVENCE	IEN SALON		
0131148C	E.E.PU	LURIAN 2	SALON DE PROVENCE	IEN SALON		
0131151F	E.M.PU	ALLIES (DES)	SALON DE PROVENCE	IEN SALON		
0131152G	E.M.PU	BRESSONS (LES)	SALON DE PROVENCE	IEN SALON		
0131153H	E.M.PU	CAPUCINS	SALON DE PROVENCE	IEN SALON		
0131154J	E.M.PU	MARCEAU GINOUX	SALON DE PROVENCE	IEN SALON		
0131155K	E.M.PU	LURIAN	SALON DE PROVENCE	IEN SALON		
0131156L	E.M.PU	JULES MICHELET	SALON DE PROVENCE	IEN SALON		
0131157M	E.M.PU	PAVILLON	SALON DE PROVENCE	IEN SALON		ANGLAIS
0131526N	E.M.PU	CANOURGUES	SALON DE PROVENCE	IEN SALON	REP	
0131565F	E.E.PU	CANOURGUES	SALON DE PROVENCE	IEN SALON	REP	
0132152U	E.E.PU	SAINT NORBERT	SALON DE PROVENCE	IEN SALON	REP	
0132153V	E.M.PU	SAINT NORBERT	SALON DE PROVENCE	IEN SALON	REP	
0132159B	E.M.PU	PAUL CEZANNE	SALON DE PROVENCE	IEN SALON		
0132249Z	E.M.PU	JACQUES PREVERT	GRANS	IEN SALON		
0132264R	E.E.PU	GEORGES BRASSENS	GRANS	IEN SALON		
0132443K	E.E.PU	BASTIDE HAUTE	SALON DE PROVENCE	IEN SALON	REP	
0132444L	E.P.PU	MOULIN DE LAURE	LANCON PROVENCE	IEN SALON		
0132464H	E.M.PU	BASTIDE HAUTE	SALON DE PROVENCE	IEN SALON	REP	
0132465J	E.M.PU	DOCTEUR FRANCOIS BLANC	SALON DE PROVENCE	IEN SALON		
0132717H	E.P.PU	ENJOUVENES	PELISSANNE	IEN SALON		
0133024S	E.P.PU	VAL DE SIBOURG	LANCON PROVENCE	IEN SALON		
0133061G	E.M.PU	JEAN MOULIN	SALON DE PROVENCE	IEN SALON	REP	
0133430H	E.P.PU	PLAN DE CLAVEL	PELISSANNE	IEN SALON		
0133897R	E.M.PU	LUCIE AUBRAC	SALON DE PROVENCE	IEN SALON		
0133949X	E.P.PU	LES PINEDES	LANCON DE PROVENCE	IEN SALON		
0134272Y	E.E.PU	ARNAUD BELTRAME	SALON DE PROVENCE	IEN SALON		
0130363Z	E.E.PU	JEAN ROSTAND	AURIOL	IEN TRET		
0130365B	E.P.PU	JULES FERRY	AURIOL	IEN TRET		
0130366C	E.M.PU	JEAN ROSTAND	AURIOL	IEN TRET		
0130396K	E.E.PU	JEAN MOULIN	CADOLIVE	IEN TRET		
0130408Y	E.E.PU	SAINTE VICTOIRE	CHATEAUNEUF LE ROUGE	IEN TRET		
0130438F	E.E.PU	LA DESTROUSSE	LA DESTROUSSE	IEN TRET		
0131041L	E.P.PU	JEAN JAURES	PEYNIER	IEN TRET		
0131043N	E.E.PU	MARCEL PAGNOL	PEYPIN	IEN TRET		
0131044P	E.E.PU	AUBERGE NEUVE	PEYPIN	IEN TRET		
0131070T	E.P.PU	PUYLOUBIER	PUYLOUBIER	IEN TRET		
0131098Y	E.E.PU	ROUSSET	ROUSSET	IEN TRET		
0131126D	E.E.PU	L'ESTELLO	ST SAVOURNIN	IEN TRET		
0131174F	E.E.PU	EDMOND BRUN	TRET	IEN TRET		
0131175G	E.E.PU	JEAN MOULIN	TRET	IEN TRET		
0131176H	E.M.PU	SAINTE ANNE	TRET	IEN TRET		
0132006K	E.M.PU	ROUSSET	ROUSSET	IEN TRET		
0132263P	E.E.PU	EDOUARD AMALBERT	GREASQUE	IEN TRET		
0132338W	E.M.PU	MARIE MAURON	GREASQUE	IEN TRET		
0132463G	E.M.PU	L'ESTELLO	ST SAVOURNIN	IEN TRET		
0132752W	E.M.PU	LOUIS ARAGON	AURIOL	IEN TRET		
0132760E	E.E.PU	LOUIS ARAGON	AURIOL	IEN TRET		
0132792P	E.M.PU	MARCEL PAGNOL	PEYPIN	IEN TRET		
0133021N	E.E.PU	SAINT JEAN	TRET	IEN TRET		
0133025T	E.M.PU	SAINT JEAN	TRET	IEN TRET		
0133035D	E.M.PU	SAINTE VICTOIRE	CHATEAUNEUF LE ROUGE	IEN TRET		
0133237Y	E.M.PU	JEAN MOULIN	CADOLIVE	IEN TRET		
0133238Z	E.M.PU	AUBERGE NEUVE	PEYPIN	IEN TRET		
0133248K	E.M.PU	DESTROUSSE (LA)	LA DESTROUSSE	IEN TRET		
0133252P	E.M.PU	COLOMBES (LES)	TRET	IEN TRET		
0133296M	E.E.PU	VICTOR HUGO	TRET	IEN TRET		
0133950Y	E.P.PU	CLAIRE DAUPHIN	AURIOL	IEN TRET		
0131031A	E.E.PU	CASTEL HELENE	LES PENNES MIRABEAU	IEN VITROLLES		
0131035E	E.P.PU	RENARDIERE (LA)	LES PENNES MIRABEAU	IEN VITROLLES		
0131186U	E.E.PU	VICTOR MARTIN	VITROLLES	IEN VITROLLES		
0131188W	E.E.PU	VIGNETTES (LES)	VITROLLES	IEN VITROLLES		
0131190Y	E.M.PU	FREDERIC MISTRAL	VITROLLES	IEN VITROLLES		
0131936J	E.M.PU	PIN VERT ex(Paul Cézanne)	VITROLLES	IEN VITROLLES	REP+	
0131937K	E.E.PU	PAUL CEZANNE	VITROLLES	IEN VITROLLES	REP+	
0132331N	E.E.PU	JEAN JACQUES ROUSSEAU	VITROLLES	IEN VITROLLES	REP+	
0132334S	E.M.PU	JEAN JACQUES ROUSSEAU	VITROLLES	IEN VITROLLES	REP+	

RNE	Sigle	Nom de l'école	Commune	Circonscription 2025	Réseau/Plan Marseille en Grand (1)	Bilingue Anglais ou Occitan
0132361W	E.M.PU	CASTEL HELENE	LES PENNES MIRABEAU	IEN VITROLLES		
0132445M	E.E.PU	JEAN DE LA FONTAINE	VITROLLES	IEN VITROLLES	REP+	
0132492N	E.M.PU	JEAN DE LA FONTAINE	VITROLLES	IEN VITROLLES	REP+	
0132599E	E.E.PU	MARTINE MORIN / PLAINE (LA)	VITROLLES	IEN VITROLLES		
0132600F	E.M.PU	MARTINE MORIN / PLAINE (LA)	VITROLLES	IEN VITROLLES		
0132632R	E.M.PU	PRAIRIAL	VITROLLES	IEN VITROLLES		
0132746P	E.M.PU	LUCIE AUBRAC / LIOURAT	VITROLLES	IEN VITROLLES	REP+	
0132782D	E.E.PU	PRAIRIAL	VITROLLES	IEN VITROLLES		
0132796U	E.M.PU	PINCHINADES (LES)	VITROLLES	IEN VITROLLES		
0132804C	E.E.PU	PINCHINADES (LES)	VITROLLES	IEN VITROLLES		
0133003U	E.M.PU	PLAN DE LA COUR	VITROLLES	IEN VITROLLES		
0133023R	E.E.PU	F.CLARET MATEOS	VITROLLES	IEN VITROLLES		
0133054Z	E.E.PU	PLAN DE LA COUR	VITROLLES	IEN VITROLLES		
0133057C	E.M.PU	F.CLARET MATEOS	VITROLLES	IEN VITROLLES		
0133096V	E.M.PU	GEORGES LAPIERRE	VITROLLES	IEN VITROLLES	REP	
0133097W	E.E.PU	GEORGES LAPIERRE / PABLO PICASSO	VITROLLES	IEN VITROLLES	REP	
0133216A	E.E.PU	CONQUE (LA)	VITROLLES	IEN VITROLLES		
0133217B	E.M.PU	CONQUE (LA)	VITROLLES	IEN VITROLLES		
0133249L	E.M.PU	VIGNETTES (LES)	VITROLLES	IEN VITROLLES		
0133327W	E.E.PU	LUCIE AUBRAC	VITROLLES	IEN VITROLLES	REP+	
0133357D	E.M.PU	RAIMU	VITROLLES	IEN VITROLLES	REP	
0133358E	E.E.PU	RAIMU	VITROLLES	IEN VITROLLES	REP	

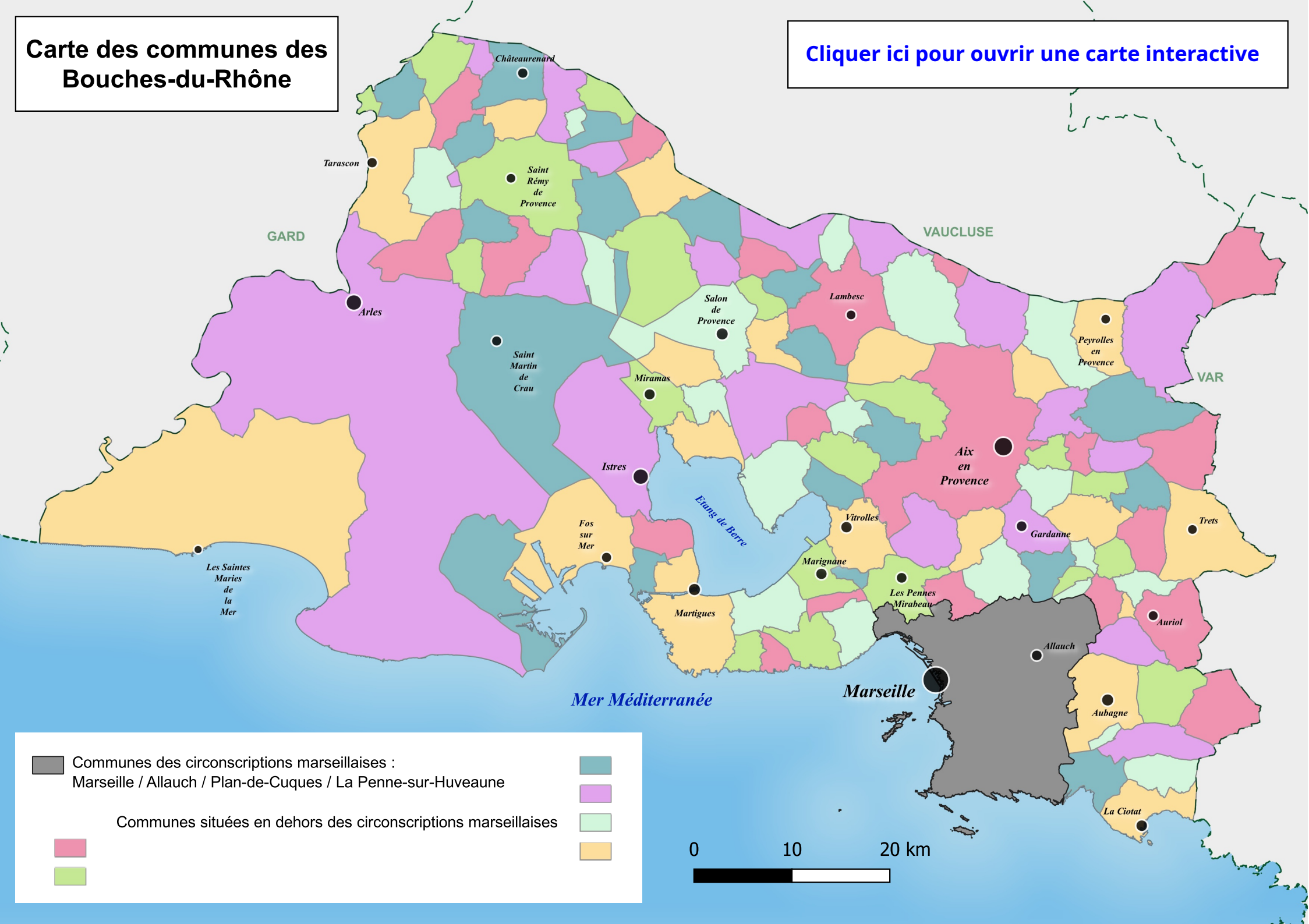
(1) CLA : contrat local d'accompagnement
MG : Plan Marseille en Grand
REP : réseau d'éducation prioritaire
REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé

NOMENCLATURES DES POSTES MOUVEMENT 2025				
		POLE	Recrutement	FONCTION
FONCTIONS LOCALES	MILIEU ORDINAIRE	Enseignements	BAREME	Adjoint enseignement
			EXIGENCES PARTICULIERES	Poste d'Enseignant en école Freinet
			BAREME	Poste d'Enseignant en classe à Horaires aménagés
			EXIGENCES PARTICULIERES	Poste d'Enseignant en Ecoles innovantes du plan Marseille en Grand
			BAREME	Brigade départ. à gestion de circonscription (BDGC)
			BAREME	Brigade départementale REP+ (BDREP+)
		BAREME	Brigade départ. à gestion départementale (BDGD)	
		BAREME	Directeur d'école (hors DEA)	
		EXIGENCES PARTICULIERES	Directeur Bilingue	
		EXIGENCES PARTICULIERES	Directeur Occitan	
		EXIGENCES PARTICULIERES	Directeur d'école REP+ à partir de 12 classes	
		EXIGENCES PARTICULIERES	Directeur école application - DEA	
		EXIGENCES PARTICULIERES	Directeur école Marseille en Grand	
		EXIGENCES PARTICULIERES	Directeur école pédagogie Freinet	
		BAREME	Professeur Maître Formateur	
		PROFIL	ERUN	
		PROFIL	CPC Généraliste	
		PROFIL	CPC L.V	
		BAREME	CAPPEI - Parcours RASED	
		Académique	Psy En	
		BAREME	Enseignant en SEGPA	
		BAREME	Enseignant en EREA	
		BAREME	Enseignant en ULIS Ecole - TFC	
		BAREME	Enseignant en ULIS Ecole - TSLA	
		BAREME	Enseignant en ULIS Ecole - TSA	
		BAREME	Enseignant en ULIS Ecole - TFM	
		BAREME	Enseignant en ULIS Ecole - TFA	
		Académique	Enseignant en ULIS Collège - TFC	
		Académique	Enseignant en ULIS Collège - TSLA	
		Académique	Enseignant en ULIS Collège - TSA	
	Académique	Enseignant en ULIS Collège - TFM		
	Académique	Enseignant en ULIS Collège - TFA		
	Académique	Enseignant en ULIS Lycée - TFC		
	Académique	Enseignant en ULIS Lycée - TSLA		
	Académique	Enseignant en ULIS Lycée - TFM		
	Académique	Enseignant en ULIS lycée - TFA		
	Académique	Enseignant en ULIS lycée - TSA		
	EXIGENCES PARTICULIERES	Enseignant en HÔPITAL		
	EXIGENCES PARTICULIERES	Enseignant en CMPP		
	EXIGENCES PARTICULIERES	Enseignant en HDJ		
	EXIGENCES PARTICULIERES	Enseignant en IEM et EEAP		
	EXIGENCES PARTICULIERES	Enseignant en IME		
	EXIGENCES PARTICULIERES	Enseignant en ITEP et SESSAD ITEP		
	EXIGENCES PARTICULIERES	Enseignant en SESSAD TND		
	EXIGENCES PARTICULIERES	Enseignant en IDS et SSEFIS		
	PROFIL	Enseignant en UEMA-UEEA		
	Académique	Psy En - CMPP		
	PROFIL	CPC-ASH		
	PROFIL	Directeur CMPP		
	PROFIL	Poste coordonnateur Hôpital - ESMS		
	Académique	Directeur de SEGPA		
	EXIGENCES PARTICULIERES	ERSEH (REFERENTS)		
	EANA	Enseignements	EXIGENCES PARTICULIERES	UPE2A 1er degré
	DISPOSITIF POLITIQUES EDUCATIVES	Enseignements	PROFIL	Enseignant en classe PJJ
			PROFIL	Enseignant en Centre éducatif Fermé
			PROFIL	Enseignant en Milieu Pénitentiaire
			Non concerné	ex-Ambition Réussite - REF CLG
			Non concerné	Coordonnateur en ateliers RELAIS
		Coordination	PROFIL	Coordonnateur de Cité éducative
			PROFIL	Coordonnateur REP et REP+
			PROFIL	CPD EPS Membre de la cellule EPS
			PROFIL	CP-après de la CT-A-ASH
			PROFIL	Mission DAFIP
	MISSIONS	Conseillers en poste au Rectorat	PROFIL	Mission DANE
			PROFIL	Mission laïcité auprès du SVS
			PROFIL	MLDS auprès du CSAIO
			PROFIL	CP-après de l'IEA pour la formation continue et initiale
			PROFIL	CP-après de la CT-ASH
		Conseillers en poste à la DSDEN	PROFIL	CP-au sein du Service Départemental Arts et Culture
			PROFIL	CP au sein de la cellule politiques éducatives
			PROFIL	CP en mission LV
			PROFIL	ERSEH Membre de la cellule ASH- Affectation
			PROFIL	ERSEH Membre de la cellule ASH-Matériel Adapté
			PROFIL	ERSEH Membre de la cellule ASH-Formation
			PROFIL	Professeur Ressource-TSA
			PROFIL	Suivi des PFSE
			PROFIL	Coordonnateur CASNAV

DEPARTEMENT		Conseillers en poste sur le terrain	PROFIL	Enseignants CASNAV		
			PROFIL	ERUN-D		
			PROFIL	CP-Maîtrise de la langue		
			PROFIL	Coordonnateur départemental Sciences		
			PROFIL	Coordonnateur départemental Histoire-Géographie, Éducation Morale et Civique		
			PROFIL	Coordonnateur départemental Mathématiques		
			PROFIL	Coordonnateur départemental Langues vivantes		
			PROFIL	Coordonnateur départemental Enseignements internationaux		
			PROFIL	Conseillers Pédagogiques Sciences		
			PROFIL	Conseillers Pédagogiques Mathématiques		
			PROFIL	CP Arts Plastiques		
			PROFIL	CP Education Musicale		
			PROFIL	CP- Mission Maternelle		
			PROFIL	CP-Langues et cultures occitanes		
			PROFIL	CP-REP+		
			PROFIL	Formateurs REP+		
			MISES A DISPOSITION	MAD Diverses	PROFIL	CAMP DES MILLES
					PROFIL	Enseignant coordonnateur de l'APADHE
	PROFIL	PEP13				
	MAD MDPH	PROFIL		ERSEH-MDPH		
	AUTRES	Non concerné		MGEN		
		Non concerné		PREFECTURE		
		PROFIL		Gestion GAIA- DPE- DSDEN		
		PROFIL		EMAS		
		PROFIL		ERUN - DSI - DSDEN		

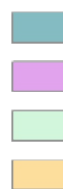
Carte des communes des Bouches-du-Rhône

[Cliquez ici pour ouvrir une carte interactive](#)



■ Communes des circonscriptions marseillaises :
Marseille / Allauch / Plan-de-Cuques / La Penne-sur-Huveaune

■ Communes situées en dehors des circonscriptions marseillaises

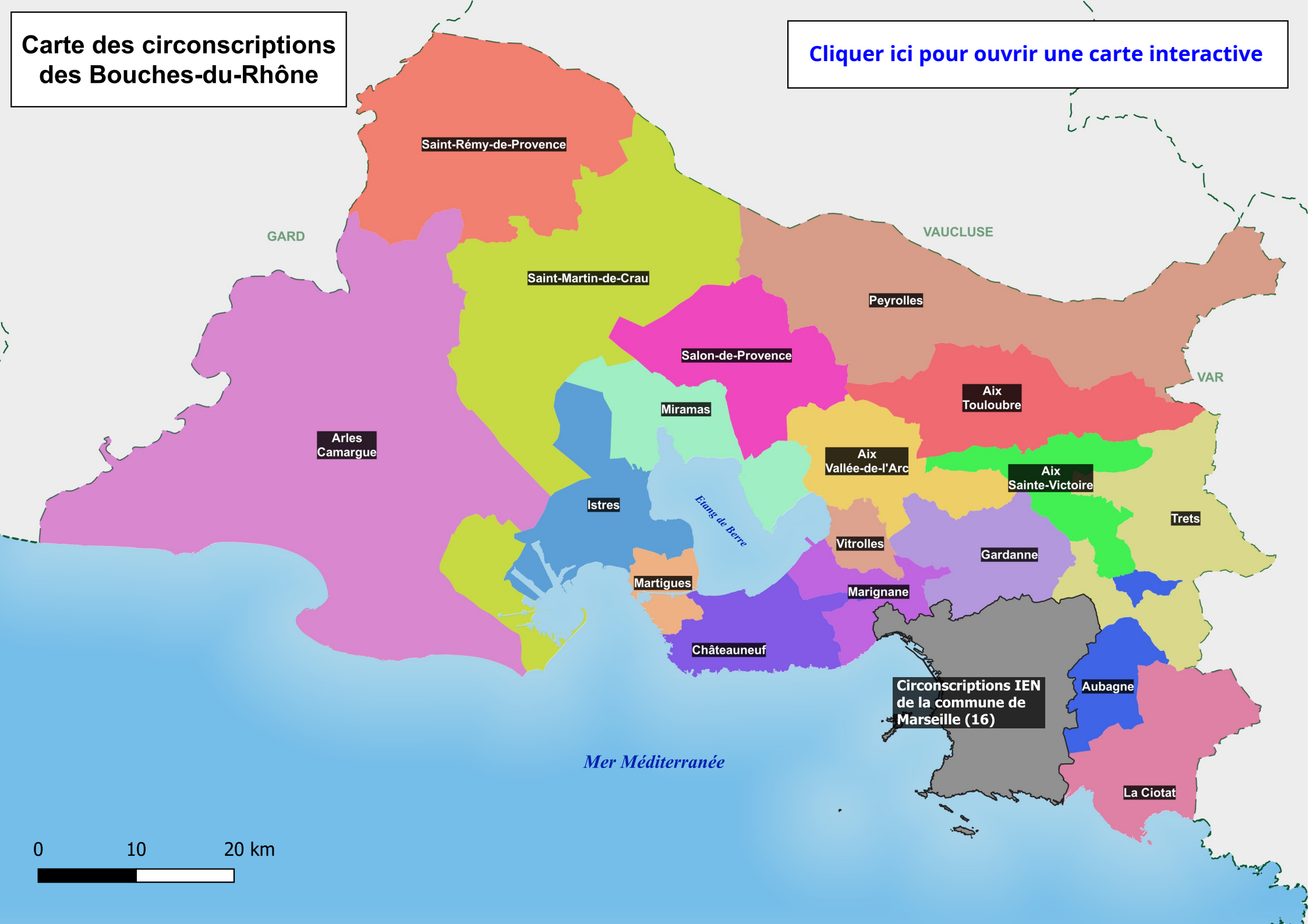


0 10 20 km



Carte des circonscriptions des Bouches-du-Rhône

[Cliquez ici pour ouvrir une carte interactive](#)



Carte des circonscriptions des Bouches-du-Rhône

Focus circonscriptions IEN de la
commune de Marseille

